

Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 7 juin 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Création des [Éts Bergougnan](#), Clermont-Ferrand
et de la [Banque de l'Indo-Chine](#)

S.A., 3 mai 1910.

Octave HOMBERG, président

BRUITS, NOUVELLES ET FAITS DU JOUR
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mai 1910)

On mande de Lyon que les Établissements Bergougnan ont pris un intérêt dans une plantation de caoutchouc en Indo-Chine en participation avec la Banque de l'Indo-Chine et la maison Mirabaud.

Société générale des Établissements Bergougnan (Clermont-Ferrand)
(*Gil Blas*, 26 mai 1910)

Les actionnaires de la Société générale des Établissements Bergougnan, réunis en assemblée générale extraordinaire le 17 courant, ont décidé de porter le capital de 6 1/2 à 13 millions de francs.

Les 13.000 actions nouvelles de 500 fr. seront émises au pair et réservées aux actionnaires actuels, titre pour titre, du 10 juin au 10 juillet prochain.

Cette augmentation de capital est destinée à permettre à la société de s'intéresser à une plantation de caoutchouc en Indo-Chine et de devenir ainsi productrice de sa matière première.

Société générale des Établissements Bergougnan et Cie
(*Le Journal des finances*, 28 mai 1910)

[...] J'apprends que la société, en vue de se protéger contre les fluctuations du prix du caoutchouc, a pris un intérêt dans une affaire de plantation de caoutchouc en Indo-Chine. [...]

AUGMENTATION DE CAPITAL
(*La Dépêche coloniale*, 26 juin 1910)

Société des Caoutchoucs de l'Indochine, à Paris. — Capital porté de 1.500.000 francs à 3 millions de francs par l'émission au pair de 15.000 actions de 100 francs sur lesquelles sont réservées du 5 au 9 juillet 5,626 actions aux souscripteurs du capital originaire et 5.625 actions aux actionnaires actuels.

ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 mai 1912)

13 juin, 2 h., ord. et extr. — Société des Caoutchoucs de l'Indo-Chine. — Salle des Ingénieurs civils de France, 19, rue Blanche, à Paris. — Ordre du jour ext. : Augmentation du capital. — *Petites Affiches*, 13 mai 1912.

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient [CCNEO]
(*Les Annales coloniales*, 23 juin 1912)

[...] Votre société possède également des intérêts dans deux autres plantations de création plus récente : la Société des caoutchoucs de l'Indochine, qui poursuit normalement la mise en valeur d'un vaste domaine de 10.000 hectares, et la Société des plantations d'An-Loc. [...]

Caoutchoucs de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 29 juin 1912)

Le conseil d'administration de la Société des caoutchoucs de l'Indochine, a rendu compte des résultats du premier exercice social à l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 1912. Cet exercice ne comprend que la période du 12 mai au 31 décembre 1911.

Après avoir exposé l'état des travaux d'enseignement [*sic* : *défrichement*], le conseil exprime l'espoir que, dès le mois de septembre prochain, le domaine de Loc-Ninh comportera 1.000 hectares défrichés et bien propres sur lesquels auront été plantés 312.000 hévéas et 900.000 caféiers ; 1.200 travailleurs réunis sur la plantation, assureront à la fois son entretien et les extensions qui pourront y être données.

Le rapport et les comptes ont été approuvés. À titre extraordinaire, l'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de manière à le porter en une ou plusieurs fois de 3 à 5 millions de francs par la création de 20.000 actions de 100 francs, à souscrire en espèces, avec ou sans prime.

Établissements Bergougnan
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 novembre 1912)
(*Le Capitaliste*, 21 novembre 1912)

.....
La société est intéressée pour une part importante dans la Société des Caoutchoucs de l'Indo-Chine, créée par la Banque de l'Indo-Chine et la maison Mirabaud, qui va augmenter son capital. Les nouvelles actions Bergougnan seront émises

vraisemblablement à un prix voisin de 1.600 fr. et seront réservées aux anciens actionnaires.

Société des caoutchoucs de l'Indochine
Société anonyme au capital de 4.500.000 fr.
19, Le-Peletier, Paris
(*Les Annales coloniales*, 5 mai 1914)

MM. les actionnaires de la Société des caoutchoucs de l'Indochine sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le jeudi 28 mai 1914, à 2 h. 1/2, en l'Hôtel de la Société des ingénieurs civils de France, 19, rue Blanche, pour délibérer et voter toutes résolutions sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Rapport du conseil d'administration sur le troisième exercice social ;
- 2° Rapport des commissaires aux comptes ;
- 3° Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1913 ;
- 4° Nomination d'administrateurs ;
- 5° Nomination des commissaires aux comptes ;
- 6° Autorisation au conseil d'administration en vertu de la loi de 1867.

Conformément à l'article 34 des statuts l'assemblée générale se compose des actionnaires propriétaires de 50 actions au moins.

Le conseil d'administration.

Société des Caoutchoucs de l'Indochine
Plantation de Binh-ba
(*Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, n° 45, déc. 1914, p. 40)

Cette concession, de 1.500 hectares, est située à 15 kilomètres de Baria et à 20 kilomètres du port Co-Mai et dans les terres rouges.

25 hectares ont été défrichés en 1909-1910 et 25 en 1911.

Il existe sur cette plantation 5.315 hévéas, dont 127 de deux ans et demi, 2.287 de un an et demi et 2.901 de six mois, plus 2.453 hévéas en pépinière.

Société des Caoutchoucs de l'Indochine
(*Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, n° 45, déc. 1914, p. 83)

Voies d'accès : route de Kratié praticable en auto à 138 km. de Saïgon.

Société anonyme au capital de 4.500.000 fr. entièrement souscrit.

Siège social : Paris.

Superficie totale : 10.300 hectares.

Nature du terrain : terres rouges.

Superficie plantée (hectares) :

1911	276
1912	799
1913	666

Total	1.741
-------	-------

Nombre total d'arbres : 524.917, soit 300 arbres par hectare.

Sarclage complet.

Pépinières 250.000 hévéas.

Main-d'œuvre : javanaise et annamite, environ 1.200 coolies sur contrat.

Installations sanitaires : hôpital, médecin européen, infirmiers.

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
à Loc-ninh (Thudaumot)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 170)

MM. ECTORS ¹, directeur ;
COQUIARD, BEYSSAC, HERVÉ, HENRY, assistants ;
MIECAZE, comptable ;
FORNAGE, CLÉMENT, YOUTIN, TACCUSEL [sic : Tacussel ?], surveillants.
M. [Paul] CIBOT, directeur à Bang-la et Binh-ba (Baria)[puis administrateur des
Plantations d'hévéas de Xa-Trach].

Participation de la [Compagnie de l'hévéa](#), Bruxelles

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 4.500.000 FRANCS
Siège social : 19, rue Le-Peletier, 19 — Paris
(*Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1915)

[257]

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. HOMBERG (Octave)[Banque de l'Union parisienne], président.
BERGOUGNAN (Raymond), administrateur.
BERNARD (le colonel Fernand)[des Messageries fluviales de Cochinchine], —
CIBOT (Paul)[directeur promu administrateur], —
CLÉMENTEL (Étienne)[Bergougnan], —
CLERC (Léon) ², —
GOUTET (Pierre) ³, —
HALLET (Adrien)[célèbre planteur belge], —

¹ Camille Ectors (Anderlecht, 3 juillet 1870-Ixelles, 12 février 1929) : adjoint de la première expédition antiesclavagiste Hinck à l'État indépendant du Congo 1890-1892. Chef de poste à Bena-Kamba au Lomami.

Frère aîné de Jean Ectors (1879-1948), administrateur des [Caoutchoucs du Mékong](#).

² Léon Clerc : négociant au Havre, administrateur de plantations caoutchoutières à Java et en Malaisie, président de la Société d'études du Nord. Voir [encadré](#).

³ Pierre Goutet : avocat à Clermont-Ferrand, syndic de faillite, administrateur des Houillères d'Ahun (Creuse).

MOTTE (Albert) ⁴, —
THION DE LA CHAUME (René) ⁵, —
Commissaires aux comptes
MM. LIPPENS (Arthur) ⁶.
PAITEL (Gaston) ⁷.
DIRECTION
M. ECTORS (Camille).

Rapport du conseil d'administration
à l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 1915

Messieurs,

Conformément à l'article 43 des statuts, votre conseil d'administration a l'honneur de vous présenter son rapport sur l'exercice 1914.

L'extension de votre plantation de Loc-ninh s'est poursuivie dans les conditions les plus satisfaisantes, en même temps qu'était maintenue la propreté parfaite des vastes surfaces déjà plantées. Vous savez avec quelle ténacité votre conseil s'est attaché à appliquer sur votre plantation les règles les plus rigoureuses du « clean weeding ». Il est aujourd'hui récompensé de sa constance par l'heureuse impression que suscite chez tous les visiteurs de Loc-ninh l'aspect, à perte de vue, d'un sol absolument net, où aucune herbe n'est tolérée, et d'où jaillissent, en rangées indéfinies, des hévéas droits et vigoureux. Cette propreté scrupuleuse, qui est l'objet constant de tant de peines et de soins, n'est pas une vaine coquetterie ; dès aujourd'hui, la santé et la croissance rapide de nos hévéas affirment la valeur de cette méthode, en attendant que demain l'abondance du rendement en latex vienne la confirmer. Il faut y ajouter l'avantage considérable d'une économie croissante dans l'entretien, que nous vous signalions déjà l'année dernière, et sur laquelle nous reviendrons, avec chiffres à l'appui, en faisant l'examen de nos comptes.

La surface *plantée* à Loc-ninh atteignait au 31 décembre 1914 : 2.005 hectares (contre 1.741 hectares au 31 décembre 1913), soit pour l'exercice un nouvel accroissement de 264 hectares. La superficie totale des défrichements est naturellement plus considérable et ne cesse d'augmenter, tant par les plantations nouvelles que par les constructions, routes et aménagements divers d'un aussi vaste domaine.

Au 31 décembre 1914, votre société possédait 596.850 hévéas en terre se décomposant ainsi :

87.007 arbres âgés de 4 ans ;
242.477 arbres âgés de 3 ans ;

⁴ Albert Motte (1858-1918), de Roubaix : industriel textile, chevalier de la Légion d'honneur en 1903 comme participant à l'exposition de Hanoï. Administrateur (entre autres) des Caoutchoucs et produits de la Lobay, de la Cie propriétaire du Kouilou-Niari, des Messageries fluviales du Congo, puis de l'Ekela-Kadei-Sangha. Il devient en 1913 président de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui. Voir [encadré](#).

⁵ René Thion de la Chaume (1877-1940) : inspecteur des finances, chef adjoint du cabinet de Joseph Caillaux au ministère des finances, il entre en 1909 à la Banque de l'Indochine comme secrétaire général et en devient président en mai 1932. Voir [encadré](#).

⁶ Arthur Lippens (1871-1931) : frère cadet d'Henri Lippens. Commissaire aux comptes du Kouango français. Il crée [sa propre banque](#) avec Robert Josse.

⁷ Gaston Paitel, né vers 1873 en Bretagne, grandit à Villenave-d'Ornon. Avocat, il accomplit toute sa carrière dans le sillage de Charles Chaumet, député, puis sénateur de la Gironde, qu'il accompagne dans divers ministères et des affaires chérifiennes (Olivettes, Immobilière du Nord-Marocain). Administrateur de la Société de Chimie d'Extrême-Orient (AEC 1922), il est réélu commissaire aux comptes des Caoutchoucs de l'Indochine en 1923, le devient des Anthracites du Tonkin, puis de la SFFC (1928-1934), et, à partir de l'exercice 1935, de la SFEDTP. En 1928, tandis que Chaumet accède à la présidence des Chargeurs réunis, il devient président de leur filiale, la Cie de navigation Sud-Atlantique, poste qu'il occupait toujours en août 1939 (A.L.).

195-433 arbres âgés de 2 ans ;
et 71.933 arbres de l'année, qui constituent l'augmentation apportée au chiffre de 524.917 que nous vous indiquions l'année dernière.

En outre, suivant le programme que nous vous avons exposé, nous avons réussi à établir, au cours de la dernière campagne, une plantation [259] d'essai de caféiers sous ombrage. Depuis l'origine de notre plantation, nous vous avons tenus au courant des difficultés nombreuses et diverses auxquelles la culture délicate du caféier se heurte, malgré l'excellence du sol, dans un pays soumis à une saison sèche aussi dure. Nous croyons avoir maintenant triomphé de ces difficultés. Entreprise sur une surface de 25 hectares seulement, notre plantation d'essai a donné des résultats qui nous ont paru assez probants pour généraliser la méthode. Notre directeur, M. Ectors, qui a mis le soin le plus minutieux à suivre cette nouvelle expérience, nous a lui-même proposé de créer, dans un endroit particulièrement favorable, avec les arbustes d'ombrage qui se sont révélés les mieux appropriés et avec un matériel de plantation soigneusement sélectionné, un jardin de caféiers qui ne couvrira pas moins de 200 hectares. Ce délicat et important travail doit être terminé à l'heure où nous sommes. Toutefois, par surcroît de prudence et pour n'être pas exposés à perdre, en cas d'échec, ce vaste terrain, nous y intercalerons, de 10 mètres en 10 mètres, des hévéas qu'il sera aisé de supprimer plus tard si, comme nous en avons maintenant le plus sérieux espoir, nos caféiers nous donnent des récoltes abondantes et rémunératrices.

Nous pouvons ajouter d'ailleurs que les caféiers qui ont subsisté des premières plantations, tentées à Loc-ninh au début de notre entreprise, ont donné cet hiver leurs premiers fruits que nous venons de soumettre à l'appréciation des spécialistes.

En résumé, Messieurs, nous n'avons cette année qu'à vous réitérer en les confirmant les pronostics encourageants que nous avons formulés devant vous l'année dernière, et à exprimer l'espoir que nous pourrions bientôt vous apporter la juste récompense de votre longue mais nécessaire patience.

*
* *
*

Cette année encore, nous avons dû porter la totalité des dépenses au compte de Premier établissement.

Les intérêts de nos disponibilités, employées de la façon la plus prudente et la plus sûre, avaient produit, au 31 décembre 1914, la somme de 17.568 fr. 65 que nous avons appliquée par moitiés à poursuivre l'amortissement des deux postes. « Frais de constitution et d'augmentations de capital » et « Acquisition des domaines de Loc-Ninh et de Binh-Ba », en conformité d'une pratique que vous avez précédemment approuvée.

Frais de constitution et d'augmentation de capital. — Le solde de ce compte, qui s'élevait au 31 décembre 1913 à 85.532 fr. 30, se trouve, par suite de l'amortissement indiqué ci-dessus de 8.784 fr. 35, ramené à 76.747 fr. 95.

Acquisition des domaines de Loc-Ninh et de Binh-Ba. — Le solde de ce compte avait été ramené au 31 décembre 1913 à 15.167 fr. 47. Après amortissement de 8.784 fr. 30 il se trouve réduit à 6.383 fr. 17.

Plantation de Loc-Ninh. — Les sommes investies au total dans votre propriété de Loc-Ninh ont atteint, pour le dernier exercice, le chiffre de 313.554 fr. 15. Ce poste passe donc dans notre Bilan, de 1.964.653 fr. 99 à 2.278.208 fr. 14.

[260] Les frais de culture proprement dits s'élèvent, pour 1914, à 281.172 fr. 45 cent. 380.347 fr. 98, en 1913.

Vous remarquerez cette économie considérable qui a été obtenue, pour la plus grande partie, par la réduction croissante des frais de sarclage ; il est inutile d'ajouter que cette réduction n'a nui en rien, ni aux extensions poursuivies conformément à notre

programme, ni à l'entretien de la plantation tout entière qui demeure d'une propreté parfaite. C'est ainsi qu'il n'est pas paradoxal de prétendre que, grâce aux principes que nous avons suivis dès l'origine, nos frais d'entretien ne cessent de diminuer, alors même que notre plantation se développe et s'étend.

Matériel. — Le solde du chapitre « Matériel » passe à fin 1914, de 274.454 fr. 25, à 277.447 fr. 65, soit une augmentation insignifiante de 2.993 fr. 40.

Constructions. — Les dépenses afférentes à ce chapitre ont pu également être très sensiblement réduites. En effet, le solde, au 31 décembre 1914, passe seulement de 334.870 fr. 98 à 364.259 fr. 28, soit une augmentation de 29.388 fr. 30.

En 1914, l'augmentation avait été de 92.660 fr. 10.

La compression rigoureuse de toutes les dépenses a permis d'obtenir ce résultat tout en continuant à assurer à notre personnel, européen et indigène, les meilleures conditions de confort et d'hygiène. L'état sanitaire à Loc-Ninh est demeuré, au cours de l'exercice écoulé, constamment satisfaisant. Nos travailleurs, Annamites ou Javanais, apprécient de plus en plus les conditions de la vie sur notre plantation et ils le prouvent par l'empressement qu'ils mettent à renouveler leurs contrats dès que ceux-ci viennent à expiration.

Plantation de Binh-Ba. — Le compte de cette petite propriété se présente à fin 1914, sans autre augmentation qu'un accroissement insignifiant du chapitre « Travaux » qui passe de 38.768 fr. 39, à 41.399 fr. 94. Grâce à cette dépense si modérée la conservation des hévéas plantés sur ce domaine a pu être parfaitement assurée.

Frais généraux. — Les dépenses afférentes à ce poste du Bilan se sont élevées pour Loc-Ninh à 120.887 fr. 20, et pour Paris à 43.232 fr. 32, chiffres très sensiblement inférieurs à ceux de l'année dernière, qui étaient respectivement de 157.076 fr. 81, et de 53.099 fr. 59.

Participation financière. — Notre participation dans la « Société d'étude du Tramway de Bencat (Saïgon) à Kratié » demeure inchangée à 5.750 francs.

*
* * *

Les autres comptes du Bilan : « Espèces en caisse et en Banque » : 175.740 fr. 06 ; « Compte débiteur » (loyer, électricité, téléphone payés d'avance, etc. : (4.945 fr. 25 ; « Compte d'ordre » avances remboursables) : 42.032 fr. 61, représentent les ressources immédiatement réalisables de votre société au 31 décembre 1913.

[261] La guerre européenne n'a pas été naturellement sans répercussion sur notre entreprise. Bien que n'ayant pas eu à souffrir directement du conflit, l'Indochine en a ressenti le contre-coup. Nous ne pouvons d'ailleurs que trouver fort naturels les sacrifices réclamés par la métropole aux colonies qui vivent avec elle d'une même vie et ont le même idéal national.

La grande majorité de nos agents étaient mobilisables ; c'est avec empressement qu'ils ont répondu à l'appel de la Patrie et vous vous associez à votre conseil pour leur adresser nos meilleurs vœux.

Notre directeur, M. Ectors, qui est Belge, dont toute la famille subit à Bruxelles l'occupation allemande, a droit, lui aussi, à une sympathie que certainement vous ne lui marchanderez, pas plus que son généreux pays n'a marchandé le concours donné à la cause sacrée du droit.

La privation de la plupart de ses collaborateurs a imposé à M. Ectors un redoublement de peines et de soins ; il nous a donné spontanément l'assurance qu'il y était prêt et il sera secondé, nous en sommes certains, par ceux de nos agents, demeurés à Loc-Ninh, qui mettront plus de cœur que jamais à leur tâche.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons appelé aux fonctions d'administrateur, notre ancien directeur, M. Paul Cibot, qui a été le premier pionnier d'une entreprise sur laquelle vous êtes en droit de fonder aujourd'hui les plus belles espérances.

Nous vous demanderons, par une résolution spéciale, de confirmer cette nomination faite par le conseil à titre provisoire.

Mais en même temps et conformément à l'article 22 des statuts qui stipule :

« Le premier conseil qui sera nommé par l'assemblée générale constitutive de la société restera en fonctions jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira pour l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1914, laquelle renouvellera le conseil en entier. »

Nous vous demanderons de renouveler entièrement votre conseil en réalisant, si vous le voulez bien, les administrateurs sortants qui, tous, se représentent à vos suffrages.

Vous aurez à désigner les commissaires appelés à vérifier les comptes de l'exercice en cours. Les commissaires sortants sont rééligibles.

Aucun administrateur de la société n'a eu à user, pendant l'exercice 1914, de l'autorisation que vous aviez donnée l'an dernier par votre troisième résolution, visant l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Nous vous demandons de renouveler éventuellement cette autorisation pour l'exercice en cours.

[262]

Rapport du commissaire aux comptes
EXERCICE 1914

Messieurs,

Une pénible circonstance — la détention en Allemagne comme prisonnier de guerre de M. Arthur Lippens — a mis votre nouveau commissaire des comptes dans la nécessité de remplir seul le mandat que vous avez bien voulu lui confier dans la séance de votre assemblée générale ordinaire du 28 mai 1914.

Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'adresser ici à mon distingué collègue le témoignage de ma sympathie dans cette dure épreuve.

En ce qui concerne la tâche qui m'est ainsi dévolue, je dois reconnaître qu'elle a été singulièrement facilitée par l'excellente tenue de vos livres et de votre comptabilité. J'ai pu constater l'exacte concordance des comptes soumis à votre approbation.

Ces comptes sont, d'ailleurs, d'une grande simplicité. Le moment approche où votre société entrera dans la période d'exploitation. Mais l'exercice 1914, tout entier, reste encore dans celle des préparations. Il ne pouvait être question, dans ces conditions, d'un compte de Profits et Pertes. Fidèle à sa méthode, votre conseil a continué à grouper dans les comptes de premier établissement toutes les dépenses qui ont trait à la création même de vos plantations.

Vos seuls bénéficiaires sont, comme précédemment, les intérêts de vos disponibilités. Ces bénéficiaires ont été affectés, en totalité, à poursuivre l'amortissement des « Frais de constitution et d'augmentations de capital » et des dépenses relatives à « l'Acquisition des domaines de Loc-Ninh et de Binh-Ba ».

Tout étant simple et clair dans vos comptes, il me suffira d'appeler votre attention sur les postes dont les chiffres présentent des différences avec ceux de l'exercice 1913,

Actif. — Comptes de premier établissement fr. 3.154.694 38 contre 2.691.957 fr. 81.

Cette augmentation de dépenses constitue le développement même de votre programme et représente la mise en œuvre de vos plantations.

Vous constaterez, dans ce chapitre, ainsi que je vous l'indiquais plus haut, que le poste des « Frais de constitution et d'augmentations de capital » passe à fr. 76-747 95 contre 85.552 fr. 30.

Et celui d'« Acquisition des domaines de Loc-Ninh et de Binh-Ba » à fr. 6.383 17 contre 15.167 fr. 47, se signalent par des réductions.

Ces réductions proviennent des amortissements pratiqués par votre Conseil.

Le compte « Placements » a disparu de votre bilan pour l'exercice 1914. Il comportait, en 1913, un somme de fr. 550.000 00

Aucun nouvel appel de fonds sur le capital n'ayant été effectué au cours de l'exercice, ce résultat devait naturellement se produire.

[263] Par contre, le poste « Espèces en caisse et banque » qui n'était que de 114.821 fr. 43, en 1913, a bénéficié, dans une certaine mesure, de la disparition du compte « Placement ».

Il s'inscrit à votre bilan pour fr. 175.740 06 Vous constaterez également que le compte oc Avances et Approvisionnements » s'élève de 19.584 fr. 21 à Fr. 42.032 61 Il ne s'agit, d'ailleurs, en l'espèce, que d'un compte d'ordre sujet à remboursement.

Passif. — Les deux postes du Passif n'appellent aucune observation. En conséquence, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer de donner votre approbation au bilan et aux comptes pour l'exercice 1914, tels qu'ils vous sont présentés par votre Conseil d'administration.

Paris, le 7 juin 1915.

Le commissaire aux comptes, PAITEL.

.....
Bilan

.....

[268]

RÉSOLUTIONS

Première résolution.

L'assemblée générale approuve dans toutes leurs parties le rapport et les comptes du quatrième exercice social, clos le 31 décembre 1914, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution.

L'assemblée générale confirme la nomination faite à titre provisoire par le Conseil de M. Paul Cibot, comme Administrateur, pour une période allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire, qui se réunira pour l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1914, ladite Assemblée devant renouveler le Conseil en entier.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution.

Conformément à l'article 22 des statuts, l'assemblée générale procède au renouvellement intégral du conseil d'administration et nomme administrateurs pour six années MM. Homberg (Octave), Bergougnan (Raymond), Bernard (le colonel Fernand), Cibot (Paul), Clémentel (Etienne), Clerc (Léon), Goutet (Pierre), Hallet (Adrien), Motte (Albert), Thion de la Chaume (René).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution.

L'assemblée générale donne acte au Conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, des contrats ou arrangements passés avec les Sociétés dans lesquelles certains Administrateurs de la Société peuvent avoir des intérêts directs ou indirects. Elle donne au Conseil d'administration, pour l'exercice 1915, l'autorisation prévue par la loi précitée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution.

L'assemblée générale nomme MM. Lippens et Paitel, Commissaires, chargés de faire un rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le bilan et sur les comptes présentés par les Administrateurs pour l'exercice 1915, avec faculté pour chacun des deux Commissaires d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque ;

Et fixe à 500 francs pour chacun d'eux l'indemnité qui leur sera allouée.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*Annuaire des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, n° 50, 1^{er} trim. 1916, p. 117)

Voie d'accès : route de Kratié carrossable jusqu'à la plantation.
Distance de Saïgon : 130 km.
Société anonyme au capital de 4.500.000 francs.

Conseil d'administration

MM. Homberg (Octave), président ;
Bergougnan (Raymond), colonel Bernard (Fernand), Clémentel (Étienne)
[Bergougnan], Clerc (Léon), Goutet (Pierre), Hallet (Adrien), Motte (Albert), Thion de la
Chaume (René), Cibot (Paul), membres.

Directeur : M. Camille Ectors, à Loc-ninh.
Superficie totale : 10.300 hectares.
Superficie plantée : 2238 hectares 50 ares.
Nombre d'hévéas plantés :

1911	87.711
1912	238.571
1913	197.597
1914	73.269
1915	26.753
Au 1 ^{er} jan.1916	623.901

Nature du terrain : terres rouges, bambou et forêts.
Extension prévue pour 1916 : 260 hectares pour 50.000 hévéas.
[118] Moyenne des grossissements par arbre en 1915: 13 cm. à 1 mètre du sol.
Moyenne des remplacements en 1915 : 4 %.
Méthode de culture : « clean weeding » sarclage complet à la main ; binage 2 fois
par an, à 1 mètre de rayon autour de chaque hévéa.
Nombre de caféiers robusta plantés intercalaires 3 x 3 mètres :

1911	6.000
1912	25.000
1913	57.417
Au 1 ^{er} jan.1916	293.467

Nombre d'hévéas 9 x 9 mètres :

1914	2.300
1915	202.750
Au 1 ^{er} jan.1916	205.750

Main-d'œuvre :

Annamites : 420 coolies (hommes et femmes) ;

Javanais : 641 coolies (hommes et femmes).

Production : 7.000 kg de café robusta seront vendus en mars 1916.

COCHINCHINE

Les événements et les hommes.

(*Les Annales coloniales*, 2 septembre 1916)

Voici « l'histoire par le communiqué » — toujours le bref communiqué — du voyage de M. le gouverneur *p. i.* Charles, en Cochinchine :

.....

Le 23 juillet, le gouverneur général a visité, en compagnie du directeur, M. Ectors, les installations et les plantations de Locninh.

Il est rentré à Saïgon à 19 heures.

.....

ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 janvier 1917)

.....

Les participations industrielles ressortent pour 1 million 728.519 francs, comprenant principalement des actions de la Société Caoutchouc de Riga et de la Société des Caoutchoucs de l'Indo-Chine.

.....

LE PORTEFEUILLE FRANÇAIS ET LA GUERRE

(Petites études financières)

Établissements Bergougnan

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 mars 1917)

.....

La participation Caoutchoucs de l'Indo-Chine commence à entrer dans la période de rendement.

ASSOCIATION DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC DE L'INDOCHINE

17, quai de Belgique

SAÏGON

(*Annale des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1917, p. 59-60)

M. BERQUET, président p. i. — Voici la lettre que j'ai reçue au sujet de la caisse d'échantillons qui devait nous être adressée par les soins du frère de M. [Camille] Ectors.

Java, Tjiandjoer, le 1^{er} mars 1917.

Monsieur O. Berquet, président p. i. de l'A. P. C. I., Saïgon.

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 13 février, j'ai l'avantage de vous faire savoir que, sous peu, je vous enverrai une caisse d'échantillons type caoutchouc que je me ferai un vrai plaisir d'offrir à l'Association des Planteurs de Caoutchouc de l'Indochine.

Je vous prierai d'être indulgent pour le retard que pourrait subir cet envoi, car les demandes étant très nombreuses, il me faudra attendre quelque-temps avant de recevoir le paquet en question.

Agréé, je vous prie, Cher Monsieur, etc.

Signé : Jean .ECTORS.

M. BERQUET, président p. i. — Je vous propose de remercier M. Jean Ectors de sa gracieuse amabilité.

(Approuvé).

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société anonyme.

Siège social : 19, rue Le-Peletier, Paris.

(*Les Annales coloniales*, 21 juillet 1917)

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 26 juillet 1917, à 16 heures h

Ordre du jour :

1° Augmentation de capital ;

2° Autorisation à donner au conseil d'administration pour fixer les conditions, les délais et forme de l'émission ;

3° Modification à apporter, sous condition suspensive, à l'article 7 des statuts et de tous autres qu'il y aurait lieu, à raison de l'augmentation de capital.

Cette assemblée doit se réunir sur deuxième convocation, l'assemblée du 24 février dernier n'ayant pu être régulièrement tenue, le capital social ne représentant que 20.149 actions au lieu de 33.750 actions.

L'administrateur : BERGOUGNAN.

Société générale des Établissements Bergougnan et Cie

(*Le Journal des finances*, 19 janvier 1918)

[...] La Société des caoutchoucs de l'Indo-Chine, dont nous avons fait une partie du capital, est entrée depuis l'année dernière dans la période de production et le gouvernement de la colonie vient de lui acheter toute sa récolte. [...]

BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 juin 1918)

.....
Au cours de l'exercice, la Banque de l'Indo-Chine a participé à la création ou à l'extension de diverses sociétés, notamment : ... la Société du Caoutchouc de l'Indo-Chine...
.....

MODIFICATIONS
Société des Caoutchoucs de l'Indo-Chine
Société des Salines de Djibouti
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 octobre 1918)

Transfèrement du siège du 19, r. Le-Peletier au 33, bd Haussmann. — *Petites Affiches*, 3 oct.

Admission nouvelle
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 23 avril 1919)

M. Meslier ⁸, directeur de la Société des plantations de caoutchouc de l'Indochine, présenté par MM. Chalamel et Perreau, est admis à l'unanimité, après vote au bulletin secret, à faire partie du Syndicat au titre de membre titulaire.

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
Capital 6.000.000 francs.
à Loc-ninh (Thu-dâu-môt)
Siège social à Paris, 35, boulevard Haussmann
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 159)

MM. DUCROUX, BOULANGEOT, CLÉMENT, LAPEYRE, A. SISTERON, assistants.
E. SISTERON, assistant chef de fabrication.
HORELLOU, assistant sous-chef de fabrication.

Aperçu de quelques plantations
(*Les Annales coloniales*, 6 mars 1920)

[...] La plantation des Caoutchoucs de l'Indochine, constituée sous les auspices des banques métropolitaines et de la Banque de l'Indochine compte parmi les plus importantes.

⁸ : Jean Marie-Théophile Meslier : capitaine de réserve dans l'infanterie coloniale, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, également directeur de la plantation de Xatrach. À distinguer de Jean Meslier, inspecteur principal de la Garde indigène.

Elle comprend plus de 10.000 hectares, dont 3.000 sont actuellement cultivés. Créée en 1911 au capital de dix millions de francs, elle occupe une nombreuse main-d'œuvre annamite, tonkinoise et javanaise, estimée à 2.500 coolies et répartie en 11 villages.

C'est le type par excellence de la grande exploitation. Bien soutenue, admirablement dirigée, elle entre à peine dans la période des réalisations, mais aura bientôt un rendement considérable. [...]

BERGOUGNAN

(La Cote de la Bourse et de la banque, 15 mars 1920)

[...] En Indo-Chine, on sait qu'il a été également créé la Société des Caoutchoucs de l'Indo-Chine, qui exploite la plantation de Loch-Ninh. La mise en valeur du domaine se poursuit normalement, le caoutchouc produit est d'excellente qualité, les récoltes sont aussi régulières, mais les ventes continuent à être gênées par la rareté du fret et par la hausse de la piastre indo-chinoise qui a plus que quadruplé le coût de la main-d'œuvre. [...]

CAPITAL PORTÉ DE 6 À 8 MF

CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(Les Annales coloniales, 20 avril 1921)

Les actionnaires de cette société, réunis le 7 avril en assemblée extraordinaire, ont reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement relative à la récente augmentation de capital de 6 à 8 millions de francs.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société anonyme

Capital : 8 millions de fr.
divisé en 80.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Amy, notaire à Paris, le 5 mai 1910, et modifiés par les A.G.E.
des 22 août 1910, 14 novembre 1912, 26 juillet 1917 et 27 septembre 1920

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 12 juillet 1921

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur : Octave Homberg

Par délégation du conseil d'administration : ?

Graveur : L. Leclerc

Impr. Chaix, Paris. Encres Lorilleux

(*Les Annales coloniales*, 19 août 1921)

L'assemblée ordinaire de cette société qui s'est tenue le 22 juillet, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé et décidé de fixer le dividende à 9 fr. 50 par action, et à 38 francs par part.

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
Capital 8.000.000 francs.
à Loc-ninh (Thu-dâu-môt)
Siège social à Paris, 35, boulevard Haussmann
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. 165)

MM. J. MESLIER, directeur ; J. FOURNIER, sous-directeur ; L. HEITZ, chef de fabrication ; H. HUGO, chef-comptable ; A. BAZÉ, J. BOULANGEOT, A. BOULANGEOT, M. BOYER DE LA GIRODAYE, J. CAMUS, A. CLÉMENT, L. DUCROUX, Y. DE LA POMMERAYE, J. RENAUD, assistants.

AEC 1922-764 — Sté des caoutchoucs de l'Indochine, 96 bis, bd. Haussmann, PARIS (8^e) [= Bq Indoch.].

Capital. — Sté an., f. en mai 1910, 8 millions de fr. en 80.000 act. de 100 fr.

Objet. — Mise en valeur, en Cochinchine, d'une concession de 10.000 hect. (cult. du caoutch.).

Conseil. — MM. O. Homberg, présid. ; R[aymond] Bergougnan [pneumatiques, Clermont-Ferrand], F. Bernard [Messageries fluviales de Cochinchine], P[aul] Cibot, Léon Clerc, A[drien] Hallet [Financière des caoutchoucs (Socfin), Bruxelles], R. Thion de la Chaume [Bq Indoch.], A[drien] Josse⁹, G[eorges] Goutet¹⁰, admin.

ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 mars 1922)

[...] Les Caoutchoucs de l'Indo-Chine sont devenus les fournisseurs réguliers des Établissements Bergougnan qui ne peuvent que tirer un bénéfice de cette participation.
[...]

⁹ Adrien Josse : administrateur de deux douzaines de sociétés dont les Éts Bergougnan, qu'il représente ici, président de la Banque française de l'Afrique. Voir [encadré](#).

¹⁰ Georges Goutet (Clermont-Ferrand, 1874-Riom, 1958) : fils de Pierre Goutet (ci-dessus) auquel il succède en 1921 comme administrateur des Houillères d'Ahun. Avoué près la cour d'appel de Riom, commissaires aux comptes des Éts Bergougnan (1907), administrateur des Manufactures françaises de ferblanterie, puis des Éts Brun-Bardin à Clermont-Ferrand, administrateur des Houillères du Centre, président des Eaux minérales de La Bourboule. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 2 janvier 1932).

Marié à Berthe Greletty (fille d'un médecin de Vichy, sœur de René Greletty, médecin aide-major, mpf). Dont Pierre, avocat à la cour de cassation et au Conseil d'Etat, commissaire national des Routiers scouts de France, nommé directeur de la Jeunesse par Ybarnégaray en août 1940 ; André, avocat à la cour d'appel ; et Marcel, avoué près la cour d'appel de Riom.

Nos Routes
La Route de Saïgon à Dalat
HENRY DE LACHEVROTIÈRE
De Thudaumot à Honquan
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 avril 1922)

[...] Cette province de Thudaumot est vraiment une des curiosités de la Cochinchine et l'un des beaux fleurons de noire couronne de civilisateurs.

C'est entre le chef-lieu de Thudaumot et la délégation d'Honquan, mais non loin de Thudaumot, que l'on entre dans la région forestière. Et dès lors, tout est enseignement.

Il y a moins de vingt ans, la forêt sauvage, avec ses pièges multiples, ses bêtes féroces, ses tribus nomades et ses dangers venait presque battre le seuil du chef-lieu de la province, à une trentaine de kilomètres de Saïgon.

Aujourd'hui, c'est une route superbe, douce aux voitures, sillonnée par de multiples convois de charrettes à bœufs et par toutes sortes de véhicules, qui allonge indéfiniment son ruban rouge sous les vertes frondaisons.

De Thudaumot à Honquan, le Français s'est avancé en foulées puissantes. La route est jalonnée par ses œuvres. L'administration et les particuliers ont rivalisé d'initiatives et de vigueur : les plantations essaimées de toutes parts ont dégagé le terrain, assaini l'air jadis chargé de miasmes, apporté la richesse sur des milliers d'hectares où la nature, maintenant domptée, assagie, créatrice, se révélait hostile et impénétrable.

J'ai presque vu naître Honquan, moi qui ne suis pas un « vieux Cochinchinois », disais-je à mes compagnons de route.

En 1920, Honquan, déjà important par les vastes plantations de caféiers et d'hévéas qui l'avoisinent — notamment par celles immenses, de la Société Hallé [*sic* : *Hallet*] et de la Société de Loc-Ninh [Sté des caout. de l'Indochine], élevait au milieu de la brousse tendant toujours à l'envahir la seule maison du délégué administratif.

En moins de deux années, tout s'est transformé. Dans ce qui était un désert, l'école et le poste médical ont fait leur apparition ; un élégant et confortable marché sollicite avec succès ces allées et venues de vendeurs et d'acheteurs par qui se créent les transactions commerciales.

Des constructions se sont élevées. Au milieu des claires et fructueuses forêts d'hévéas, Honquan est devenu un centre actif. On y votait même, hier, pour l'élection de conseillers indigènes.

Au-delà d'Honquan, c'est Loc-Ninh avec ses deux mille travailleurs et les usines où se traite le latex de ses hévéas. Puis, enfin, la route nouvelle, cette fameuse route à laquelle je ne croyais pas.

Elle est cependant là, poussant sa ligne rigide au milieu de la forêt béante devant elle, mais jalousement fermée encore de droite et de gauche.

La marche des pionniers est visible. Les difficultés qu'il leur fallut vaincre restent écrites de toute part. Des arbres géants ont été abattus, leurs fûts roidis s'allongent, blessés à mort, au long de la voie nouvelle.

Comme on nous l'a dit, nous ne roulons pas sur du velours. Mais nous passons à bonne allure.... et en auto ! [...]

Banque de l'Indochine
Exercice 1921
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 septembre 1922)

[...] Au cours de l'exercice, nous avons participé [...] à l'augmentation de capital et à la souscription d'actions de plusieurs sociétés coloniales, notamment [...] la Société des caoutchoucs de l'Indochine [...].

CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*Le Journal des chemins de fer*, 7 octobre 1922, p. 322)

L'assemblée des actionnaires du 28 septembre a approuvé les comptes au 31 déc. 1921, se soldant par un bénéfice de 479.190 fr. En raison de la situation du marché du caoutchouc, ce bénéfice a été porté à la réserve spéciale appartenant aux actionnaires. Ce compte, augmenté de 200.000 fr. représentant la prime réalisée sur la dernière émission, se trouvera ainsi porté à 1.101.141 fr.

La société a établi ses comptes en fixant à 6 fr. le taux moyen de la piastre. Elle a profité de la baisse en 1921 pour effectuer des acquisitions de piastres qui lui ont permis de rembourser dans de bonnes conditions les crédits en piastres qui lui avaient été consentis au moment où la monnaie indochinoise avaient atteint les cours les plus élevés.

Le rapport du conseil mentionne que, malgré l'interruption de la saignée en février et mars, les résultats ont été satisfaisants. Le nombre d'hévéas en état de produire était de 444.798 fin 1921 c- 427.125 fin 1920. La moyenne mensuelle de la production s'est établi à 69.897 kg c- 62.043. Un accroissement très sensible est attendu p. 1922.

En dehors de Bergougnan, qui est le principal acheteur, la société a obtenu d'importantes commandes de la part d'autres industriels. Elle a réalisé quelques ventes intéressantes sur le marché du Havre.

Commentant la baisse des caoutchoucs, le conseil observe que la subvention accordée par le gouvernement de l'Indo-Chine à la Cie a été inférieure au montant des impôts payés. Il estime que la proposition Outrey, qui consiste à frapper d'un droit les caoutchoucs étrangers à leur entrée en France, assurerait aux caoutchoucs des colonies françaises une protection plus efficace.

La société a obtenu une amélioration sensible des prix de revient et escompte de nouveaux progrès dans cette voie.

Le rapport estime qu'actuellement, la valeur du domaine indo-chinois est supérieure au capital, de telle sorte qu'il y aura lieu d'user, au moment opportun, de la faculté accordée au conseil d'élever le capital à 10 MF.

ADRESSES COMMERCIALES ALPHABÉTIQUES

PROVINCES DE LA COCHINCHINE
EUROPÉENS

(*Annuaire général de l'Indochine frse*, 1923, p. 155-)

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Capital 8.000.000 francs.

à Loc-ninh (Thu-dâu-môt)

Siège social à Paris

96 bis, boulevard Hausmann

MM. J. MESLIER, directeur ;

J. FOURNIER, sous-directeur ;

H. HUGO, chef-comptable ;

L. HEITZ, chef de fabrication ;
G. POUBEAU, sous-chef de fabrication ;
A. BAZÉ, assistant ;
A. BOULANGEOT, assistant ;
J. BOULANGEOT, assistant (en congé) ;
J. CAMUS, assistant (en congé) ;
P. CAPITANT, assistant ;
A. CLÉMENT, assistant (en congé) ;
M. D'ANDURAIN, assistant ;
Y. DE LA POMMERAYE, assistant ;
L. DUCROUX, assistant ;
J. RENAUD, assistant ;
A. SISTERON, assistant.



THUDAUMOT — Locninh. Intérieur d'usine à caoutchouc

[Coll. Olivier Galand](#)

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
Loc-Ninh : intérieur d'usine à caoutchouc de (Coll. Nadal)

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 15 avril 1923)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires réunie sous la présidence de M. Octave Homberg a régularisé l'augmentation de capital de 2 millions votée par l'assemblée extraordinaire du 27 décembre 1920 et décidée par le conseil, le 19 décembre dernier.

Cette augmentation réalisée par la création de 20.000 actions nouvelles de 100 fr. émises avec 50 francs de prime, porte le capital de la société à 10 millions. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

[Société financière française et coloniale](#)
(*Le Journal des débats*, 23 avril 1923)

Le rapport s'occupe ensuite des diverses affaires coloniales auxquelles la Société financière s'est intéressée : la Société des caoutchoucs de l'Indochine...

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

(Les Annales coloniales, 24 juillet 1923)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 1^{er} juillet, sous la présidence de M. Octave Homberg, président du conseil d'administration.

Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1922 se traduisant par un bénéfice net de 1.864.942 francs.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a fixé le dividende brut de l'exercice à 15 fr. pour les actions 1 à 80.000 et celui des parts à 20 fr. 19. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 1^{er} août prochain.

Report à nouveau : 147.601 francs.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. H. Fauconnier et réélu en cette qualité MM. le colonel Bernard, G[eorges] Goutet et R. Thion de la Chaume, administrateurs sortants.

MM. A[rthur] Lippens et G[aston] Paitel ont été réélus commissaires des comptes.

Société des caoutchoucs de l'Indochine

(*Annuaire des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, au 1^{er} septembre 1923)

Sté anonyme au capital de 1.000.000 de francs.

Siège social à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann.

Province de Thudaumot.

Voies d'accès : route Coloniale n° 13 de Saïgon à Kratié.

Distance de Saïgon : 134 kilomètres.

Superficie totale de la propriété : 10.300 hectares.

Superficie complantée en hévéas : 3.004 ha. 87 a.

Programme à réaliser : 500 hectares en 1924.

Espacement des arbres : 4 m. x 8 m. à 10 m. x 10 m.

Nombre total des arbres : 572 977.

Âge de la plantation

Années	Hectares	Arbres
1911	292,15	54.142
1912	778,55	183.355
1913	678,4	145.663
1914	262,9	48.503
1915	226,5	26.000
1916	270,3	31.450
1917	»	»
1918	151,5	18.738
1919	»	»
1920	49,6	16.925
1921	»	»
1922	240	48.800

1923	55,27	5.527
------	-------	-------

Saignées et résultats

Années	Superficie (hect.)	Arbres	Prod. totale. (kg)	à l'hect. (kg)	à l'arbre (kg)	Observations
1916	292,45	38.360	9.945,80	34.000	0,259	Saignée commencée en octobre
1917	1.070,70	86.260	95.605,66	89,29	1,108	
1918	1.749,10	192.663	240.485,05	137,49	1,253	
1919	2.012	269.695	420.143,85	208,82	1,557	
1920	2.012	404.280	74.412,64	369,98	1,841	
1921	2.238,50	424.180	700.803,30	313,075	1,652	10 mois de saignée
1922	2.508,80	458.180	989.339,85	394,35	2,159	

Méthode de saignée : journalière, au 1/4 et au 1/3.

Méthode de culture : sarclage mensuel *clean weeding*.

Labours : non.

Engrais : non.

Nature du terrain : terres rouges.

Main-d'œuvre : annamite, tonkinoise, javanaise, 2.500 coolies.

Cheptel : 460 bêtes à cornes.

Immeubles existant sur la propriété : 16 maisons d'habitation pour Européens, 11 villages pour coolies, 1 hôpital, 3 infirmeries, 7 magasins, usine, séchoirs à air libre, à air chaud, fumoirs, etc.

Matériel : moteurs à mazout, moteurs à gaz pauvre.

Capitaux investis dans la propriété : 10.000.000 fr.

SAIGON

(L'*Avenir du Tonkin*, 3 septembre 1923)

Tentative de vol. M. Le Meslier [*sic* : *Jean Meslier*], directeur de la plantation de Locninh, descendu au siège social, 74, rue Chasseloup-Laubat, fut victime, au cours de la journée d'hier, d'une tentative de vol dans les conditions ci-dessous relatées,

Fatigué par un long et pénible voyage, M. Meslier dîna en toute hâte et monta dans sa chambre pour se reposer.

Dans sa précipitation, M. Meslier, qui avait quitté sa veste en entrant dans ses appartements, omit de prendre son portefeuille contenant la somme de 1.830 piastres.

Il se coucha, fit une bonne sieste et, quand il se réveilla, il commanda à son boy d'aller lui chercher un soda bien frais.

L'attente de son domestique lui parut suspecte et éveilla en lui quelques soupçons.

M. Meslier, se rappelant alors qu'il avait laissé son argent dans sa veste déposée sur une chaise au rez-de-chaussée, descendit s'assurer qu'il était bien là où il l'avait laissé.

Ayant constaté la disparition des 1.830 piastres, il fouilla le boy et le trouva porteur de la dite somme.

Conduit au commissariat, le nommé Vuong-van-Nhieng a déclaré pour sa défense qu'il s'était emparé de l'argent pour empêcher que les autres domestiques ne le prissent.

ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 juin 1924)

[...] La Société des Caoutchoucs de l'Indo-Chine est toujours en excellente situation. Étant donné la plus-value acquise par ses titres, actions et parts, dont elle possédait un grand nombre, la Société Bergougnan a cru devoir en réaliser une partie. [...]

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 4 juillet 1924)

Les actionnaires, réunis au siège social, à Paris, 96 *bis*, boulevard Haussmann, en assemblée générale ordinaire, sous la présidence -de M. Octave Homberg, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1923, faisant ressortir un bénéfice net de 4 millions 657.920 fr. 98.

Dans les évaluations, le stock de caoutchouc sur la plantation et celui faisant route sur la France a été évalué à 7 fr. le kg. Il a, d'ailleurs, été réalisé dans les premiers mois de l'exercice en cours à des prix supérieurs.

Des bénéfices, il a été déduit pour amortissement du compte de premier établissement, une somme de 500.000 francs. Ce compte, représentant les sommes totales immobilisées sur la plantation, ressort ainsi à 11.520.942 francs donnant un prix de revient de 3.300 francs à l'hectare.

Le dividende a été fixé à 22 1/2 %, soit 57 fr. 632 brut par dixième de part et 22 fr. 50 brut pour les actions, 1 à 100.000.

Le solde de 697.648 fr. 88 disponible après répartition, a été reporté à nouveau.

Après les agrandissements réalisés en 1923, la plantation de Loc-Ninh recouvre actuellement 3.500 hectares, contre 2.700 en 1922. Le nombre d'arbres plantés atteindra 634.000 en juin 1924 contre 530.000 au début de 1922, malgré les nombreuses éliminations effectuées dans les blocs anciens. La récolte, qui se chiffrait à 986.200 kg en 1922, a atteint pour 1923 le total de 1.011.500 kg.

Pour la production de caoutchouc en Indochine
(*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1924)
(n° spécial Indo-Chine)

La plantation des Caoutchouc de l'Indochine, constituée sous les auspices des banques métropolitaines et de la Banque de l'Indochine [+ Bergougnan], compte parmi les plus importantes. Elle comprend plus de 10.000 hectares, dont 3.000 sont actuellement cultivés. Créée en 1911 au capital de dix millions de francs, elle occupe une nombreuse main-d'œuvre annamite, tonkinoise et javanaise, estimée à 2.500

coolies et répartie en 11 villages. C'est le type par excellence de la grande exploitation. Bien soutenue, admirablement dirigée, elle entre à peine dans la période des réalisations, mais aura bientôt un rendement considérable.

Société des caoutchoucs de l'Indochine
96 bis, boulevard Haussmann — PARIS [= siège Bq Indoch.]
(*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1924)
(n° spécial Indo-Chine)

Ceux qui, en dépit des bruits tendancieux qui ont couru cet été et qui avaient rencontré quelque crédit en raison d'une baisse d'ailleurs de peu de durée sur les caoutchoucs, ont conservé confiance dans l'avenir des plantations d'hévéas, n'auront, certes pas, à le regretter.

Le stock de Londres, qu'il ne faut évidemment considérer que comme une indication, est en baisse régulière depuis 1923. En janvier 1923, en effet, il atteignait 82.000 tonnes ; en janvier 1924, ce stock était ramené à 63.000 tonnes et, au 15 décembre de cette année, il est descendu à 31.424 tonnes.

On a prétendu que l'Amérique était largement pourvue, qu'elle possédait des stocks occultes très importants et qu'elle s'abstiendrait d'acheter très probablement pendant le second semestre de cette année. Or, c'est exactement le contraire qui s'est produit, et la demande en provenance des États-Unis est plus importante chaque jour.

On a dit aussi que 60.000 tonnes de caoutchouc indigène, échappant à tout contrôle, avaient été lancées sur le marché, et que les produits de cette provenance introduiraient dans celui-ci des perturbations profondes, qui risquaient de fausser complètement toutes les prévisions qu'il était possible de faire pour l'avenir.

Plusieurs de ces plantations indigènes parmi les plus importantes sont en déconfiture, et cet élément de perturbation ne constitue, en somme, qu'un facteur de bien peu de poids. Si, après ces vues succinctes sur le marché mondial, nous examinons la progression des besoins de la France, nous constatons que, de janvier à août 1923, la consommation se chiffrait par 16.727 tonnes, et que, pour 1924, elle atteint, pour la même période, 27.176 tonnes, soit une augmentation de 70 %.

Ces différentes données sont extrêmement encourageantes et, bien qu'il faille s'attendre encore à des fluctuations assez amples l'année prochaine, dans l'ensemble, on peut tabler sur une très grande fermeté des cours, puisqu'il apparaît de plus en plus que nous sommes dans une de ces périodes où la production est en retard sur la consommation.

En ce qui concerne la Cochinchine, la production de caoutchouc augmente d'année en année, et nous en trouvons une preuve dans les rendements donnés par la plus importante des affaires cochinchinoises, la Société des caoutchoucs de l'Indochine, qui représente, à elle seule, le 1/6 de la production du pays.

Cette société a produit, l'année dernière, moins de 1.000 tonnes, et nous croyons savoir que sa production dépassera largement, cette année, 1.100 tonnes.

Le domaine exploité par cette société est d'un seul tenant, et il a été accru par des extensions successives qui l'ont porté à une surface d'un seul tenant (qui n'a jamais été réalisée ailleurs à notre connaissance), de 3.600 hectares.

Il est reconnu maintenant que le caoutchouc indochinois est de qualité exceptionnelle. Pendant longtemps, son défaut de présentation et d'emballage l'avait fait sous-estimer, mais, actuellement, l'usinage est perfectionné, l'emballage est effectué en caisses, et le caoutchouc de Cochinchine est admis sans réfaction sur le marché du caoutchouc brut à Paris.

La Société des caoutchoucs de l'Indochine a, en ce qui la concerne, fait tout l'effort nécessaire à cet égard et l'ensemble de la plantation et des usines forme un tout parfaitement équilibré, constituant une unité agricole et industrielle qui fait honneur à la Cochinchine et à ses promoteurs qui, malgré les années très dures que la plantation a traversées pendant et après la guerre, n'ont cessé non seulement d'assurer le parfait entretien des parcelles mises en valeur, mais d'accroître peu à peu le domaine de Loc-Ninh.

À cette occasion, nous tenons à dire deux mots du marché du caoutchouc brut à Paris, qui fait preuve maintenant d'une réelle animation, le volume des affaires marquant une progression sensible. Ce marché assure désormais à notre pays, vis-à-vis du marché de Londres, une indépendance nécessaire. Il va de soi que pour qu'il jouisse d'une véritable autonomie, il est indispensable qu'il s'appuie surtout sur les caoutchoucs fabriqués dans les Colonies françaises, car ce sont nos propres produits qui lui permettront d'avoir une vie propre et de ne pas être simplement l'écho du marché de Londres dont il reproduirait toutes les fluctuations sans avoir aucune espèce de moyen de s'alimenter en dehors de lui, c'est-à-dire de s'en affranchir.

Annuaire industriel, 1925 [données anciennes : Georges Goutet a remplacé Pierre vers 1921 et le capital a été porté de 8 à 10 MF en 1923] :

CAOUTCHOUC de l'INDO-CHINE (Soc. des), 35, bd Haussmann, Paris, 9^e. T. Gut. 51-28. Ad. t. Caoutchine-Paris. Code : Lieber. Soc. an. au cap. de 8.000.000 de fr. Conseil d'adm. : Prés. : M. O. Homberg ; Adm. : MM. R. Bergougnan, F. Bernard, P[aul] Cibot, Léon Clerc, P[ierre] Goutet, A. Hallet, R. Thion de la Chaume. — Concession en Cochinchine de 10.000 ha.

Culture du caoutchouc (2-38617).

19 février 1925 : visite de la plantation
par la [Mission économique japonaise](#).

Caoutchoucs de l'Indochine
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M^{me} veuve Biétry],
8 mai 1925)

La Société des caoutchoucs de l'Indochine semble présenter encore de grands horizons. Elle date de 1910, mais seulement 4.000 hectares, sur les 10.000 de son domaine, ont été plantés. Les milliers d'hectares restants sont, peu à peu, aménagés avec le seul concours d'une partie des bénéfices annuels. On est donc assuré de voir la production poursuivre une progression dont on ne saurait encore préciser les limites.

La société a un prix de revient extrêmement réduit, elle est assurée de profits croissants grâce à l'augmentation des récoltes, les tendances actuelles font croire à une bonne orientation des cours de la matière.

Par ailleurs, la société a des appuis financiers de premier ordre. Citons la Banque de l'Indo-Chine.

Les titres Caoutchoucs de l'Indochine méritent l'attention.

1925 (juin) : COFONDATEUR DE LA
SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES CULTURES TROPICALES

Caoutchoucs de l'Indochine
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M^{me} veuve Biétry],
17 juillet 1925)

Résultats dépassant les prévisions les plus optimistes. Les bénéfices sur ventes s'établissent à 7.343.271 fr. contre 4.188.386. Avec 159.202 fr. d'intérêts et divers, solde créditeur se totalisant à 8.102.472 fr. au lieu de 5.153.730 fr. Bénéfices nets 6.463.477 fr. après 4.157.921 fr.

Résultats donnant satisfaction aux actionnaires comme aux porteurs de parts, au portefeuille comme à la spéculation. Les dividendes seront portés de 22 fr. 50 à 40 fr. pour l'action et de 57 fr. 60 à 96 fr. pour la part. Et, pour une prise de participation dans une affaire nouvelle [la Sté indochinoise de cultures tropicales], le capital sera porté de 10 à 12 millions, ce qui accroche encore les avantages attachés aux parts.

La Société des caoutchoucs de l'Indochine n'a plus besoin de faire ses preuves. C'est une belle entreprise en voie d'expansion dont on peut beaucoup attendre. Ses titres sont recommandables pour le portefeuille recherchant les sérieuses valeurs d'appoint, et aux amateurs de fluctuations spéculatives. Cours 770 et 1.780.

Caoutchoucs de l'Indochine
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M^{me} veuve Biétry],
21 août 1925)

L'extension de 500 hectares commencée à Locninh a été entièrement terminée dans les délais prévus en 1924 et le programme tracé a été ponctuellement suivi.

La région choisie au nord de la plantation paraît une des plus riches et des mieux exposées du domaine. Aussi a-t-on décidé d'étendre encore la plantation dans la même direction et commencé, à fin 1924, le défrichement de 500 hectares de plus.

Le domaine du Loc-Ninh se compose donc maintenant de 4.000 hectares plantés en hévéas. Il n'existe pas, ailleurs, une plantation d'un seul tenant couvrant une superficie aussi importante. On a commencé à pratiquer, sur certaines parcelles, la saignée alternée [un jour sur deux]. L'emploi de plantes de couverture dans les parcelles récemment mises en valeur donne, jusqu'ici, les meilleurs résultats.

De larges extensions ont été pratiquées, qui ont presque doublé la surface de la plantation depuis la fin de la guerre, et lorsque ces extensions entreront en saignée, il s'ensuivra une forte augmentation de la production.

Caoutchoucs de l'Indo-Chine
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M^{me} veuve Biétry],
4 septembre 1925)

Les Caoutchoucs de l'Indo-Chine sont fermes, la part s'est ressaisie. L'assemblée extraordinaire du 22 juillet a autorisé l'élévation du capital de 10 à 12 millions de

francs : cette opération est la conséquence de la participation de la société à la constitution de la Société de cultures tropicales

Caoutchoucs de l'Indochine
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M^{me} veuve Biétry],
16 octobre 1925)

L'émission au prix de 300 francs de 20.000 actions nouvelles de 100 francs, jouissance janvier 1925, souscription ouverte du 25 août au 30 septembre inclus, était réservée à concurrence de 10.000 aux actionnaires actuels, à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes, à titre irréductible, contre remise du coupon numéro 6.

La Société financière française et coloniale
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 26 février 1926)

Participations

La Société des Caoutchoucs de l'Indochine a bénéficié au maximum des circonstances très favorables du marché du caoutchouc pendant l'année écoulée. Un acompte de 40 fr. pour les actions et de 101 fr. 50 pour les parts, a été mis en paiement en décembre 1925 et il est très probable que le solde de la répartition pour l'exercice sera supérieur à cet acompte, bien que le conseil d'administration de la Société ait l'intention de continuer à employer une partie notable des bénéfices à de vastes extensions. La Société des Caoutchoucs de l'Indochine a porté, en septembre, son capital de 10 à 12 millions, à des conditions très avantageuses pour les actionnaires anciens, en vue de prendre une participation importante dans la Société Indochinoise de Cultures tropicales.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1926)

La Société des Caoutchoucs de l'Indochine a réalisé en 1925 un bénéfice net de 24.753.500 francs, contre 6.463.477 en 1924.

Le dividende est pour les actions de 120 francs au lieu de 40 ; pour les parts, de 345 francs 225 centes 96 francs. Les réserves s'élèvent à 9.700.000 francs.

Célestin *Raymond* BERGOUGNAN
commandeur de la Légion d'honneur

Né le 7 juillet 1857 à Castéra-Vignolles (Haute-Garonne).
Fils de Simon Bergougnan, métayer, et de Françoise Saint-Raymond, ménagère
Chevalier de la Légion d'honneur du 20 mai 1903 (min. Colonies) :
Quatre ans de services militaires.
Créateur et propriétaire d'une manufacture d'articles pour graveurs, mécanique de précision et timbres en caoutchouc.
Fondateur et administrateur-directeur de la Société coloniale des Comptoirs Bergougnan : comptoirs en Guinée et au Soudan français pour l'achat et l'importation de caoutchouc, or, ivoire, etc.
Fondateur et administrateur-directeur des Éts Bergougnan et Cie : manif. de caoutchouc, spécialités d'articles p. industrie, cycles, automobiles
Président de la Société de secours mutuels des ouvriers serruriers de Clermont.
Inspecteur département de l'enseignement technique depuis 6 ans.
Exposition de Paris 1900, Turin et Lille 1902, Hanoï 1903 (médaille d'or).
Officier d'académie (janvier 1904)
Commandeur de l'Annam (4 sept. 1905)
Command. du Nicham-Iftickar (sic : Iftikhar)(2 avril 1906)
Administrateur de Gaulois Tyres (GB)(1907)
Officier de la Légion d'honneur du 9 mars 1908 : a créé une caisse de secours et de retraite pour ses 600 ouvriers et les fait participer aux bénéfices (30 %) après 3 ans de présence.
Conseille municipal de Clermont-Ferrand depuis 9 ans.
Juge au tribunal de commerce pendant 7 ans.
Membre de la chambre de commerce depuis 3 ans.
Membre du Comité des expositions à l'étranger,
Membre du Comité de direction des expositions coloniale
Administrateur de la Société des caoutchoucs de l'Indo-Chine (1910)
Administrateur de la société « Caoutchouc » de Riga (Lettonie)(1913).
Administrateur de l'Énergie électrique du Massif Central (1921)
Commandeur de la Légion d'honneur du 30 avril 1926 (min. Commerce) : vice-président de la chambre de commerce de Clermont-Ferrand, inspecteur général de l'enseignement technique. Président d'honneur des conseillers du commerce extérieur de la 17^e région économique.
Administrateur de la Société indochinoise de cultures tropicales (1935).
Décédé le 6 septembre 1942.

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1926)

Une conférence pour les Anciens Combattants Le mardi 27 juillet, M. Meslier, directeur des Plantations de Loc-ninh, fera une conférence à la Mairie pour les Anciens Combattants à qui il donnera des conseils sur la façon de traiter la concession de 50 hectares accordée aux Anciens Combattants.

PLANTATION DE LA
SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*Annuaire du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1926)
(Renseignements arrêtés au 1^{er} septembre 1926)

Province de Thudâumôt.
Voie d'accès : route Coloniale n° 13 de Saïgon.

Propriétaire : Société des caoutchoucs de l'Indochine.
Superficie globale : 10.200 hectares.
Superficie plantée en hévéas : 3.004 hectares.
Nombre d'hévéas plantés : 572.977

PLANTATION DE LOC-NINH
(Société des Caoutchoucs de l'Indochine,)

Sur Locninh, province de Thudâumôt.
Voie d'accès : route Coloniale n° 13 de Saïgon à Kratié.
Distance de Saïgon : 135 km.
[59] Propriétaire : Société des caoutchoucs de l'Indochine, siège social à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann.
Nature du terrain : terres rouges.
Age de la plantation (époques successives de mise en culture) : 1911, 1912, 1914, 1915, 1916, 1918, 1920, 1922, 1923, 1924, 1925.
Superficie globale : 10.300 hectares.
Superficie plantée en hévéas : 4.025 hectares.
Nombre d'hévéas plantés : 654.000.
Nombre d'hévéas en saignée : 231.000.
Nombre d'arbres par hectare : moyenne de 160 à 165.
Méthode de culture : *clean weeding*.
Méthode de saignée : saignée alternée et saignée journalière.
Main-d'œuvre : 2.800 coolies javanais, annamites.
Immeubles et installations : centrale électrique, usine pour la préparation du caoutchouc, fumoirs.
Cheptel : 950 bœufs, vaches et buffles.
Production 1^{er} semestre 1926 : 505.000 kg.
Production 2^e semestre 1926 (probable) : 530.000 kg.
Production annuelle : 1.03.000 kg environ.
Capitaux investis dans la plantation : 12.000.000 de francs (capital de la société).



Planche 136. — Vue générale des bâtiments de la plantation et de l'usine, prise de la route Coloniale n° 13



Planche 137. — Plantation de 1924.



Planche 141. — Jardin potager.
Planches 136 à 141

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1926)

M. Meslier, directeur des plantations de Locninh, a fait récemment une conférence aux anciens combattants pour les conseiller sur la façon de mettre en valeur les domaines de 50 hectares que le gouvernement met à leur disposition au prix de 2 p. 50 l'hectare.

M. Meslier conseille de ne pas dessoucher, de planter des plants et non des graines, et de planter de 6 en 6 mètres en ne laissant ensuite que de 180 à 200 arbres par hectare.

Il estime qu'il faut un coolie par deux hectares et, en cas de sarclage, un. par ha.

Les premières dépenses sont, d'après lui, de 35 p. l'ha. en terrains plantés de bambous et de 45 p. en forêts.

Rapport du conseil d'administration de la Banque de l'Indochine

Assemblée générale ordinaire du 26 mai 1926

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 octobre 1926)

[...] Au cours de l'exercice écoulé, nous avons participé ... à l'augmentation du capital de plusieurs sociétés coloniales, notamment ... de la Société des caoutchoucs de l'Indochine... [...]

Établissements Bergougnan
(*Le Journal des finances*, 20 mai 1927)

[...] Seuls, les Caoutchoucs de l'Indochine ont poursuivi une brillante carrière mais on ne sait si la société a conservé complètement la participation, paraît-il importante, et évaluée presque pour rien, qu'elle y possédait. [...]

Le groupe Octave Homberg à l'exposition du Caoutchouc
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 mai 1927)

En face de la Porte d'honneur du Grand Palais, encadré par l'exposition du gouvernement général de l'Indochine, s'élève, décoré avec une sobre élégance, le stand des sociétés fondées par le groupe Octave Homberg. Ce stand résume pour le visiteur un magnifique effort d'intelligence, d'organisation, de capitaux et, dans cette exposition internationale, il présente une des plus belles pages de l'effort français dans la France d'Asie.

Les principales sociétés dont on admire les produits au stand du groupe Octave Homberg sont : la Société des caoutchoucs de l'Indochine, dont les magnifiques plantations de Loc-Ninh dépassent en superficie l'étendue de la Ville de Paris et produisent chaque année, à elles seules, plus du 1/8 du caoutchouc exporté par l'Indochine. [...]

Notre carnet financier
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1927)

Les bénéfices des Caoutchoucs de l'Indochine pour l'exercice 1926 ont légèrement diminué de 24.753.000 à 23.600.135 francs.

Cependant le dividende est maintenu à 120 francs par action et il est porté de 345 fr. 22 à 379 fr. 33 par dixième de part.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1927)

Sont arrivés à la colonie : M. Hayem, de la Société des Caoutchoucs.

Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine,
Élection des membres de la chambre syndicale du 14 septembre 1927
(*L'Écho annamite*, 16 septembre 1927)

Société des caoutchoucs de l'Indochine
Société anonyme au capital de 12.000.000 de francs
Siège social : 51, rue d'Anjou - PARIS
(*L'Économiste colonial illustré*, mars 1928)

Le conseil d'administration.
MM.
Octave HOMBERG, président.
Raymond BERGOUGNAN, administrateur.
Colonel Fernand BERNARD [Messageries fluviales de Cochinchine].
Paul CIBOT.
Léon CLERC.
Henri FAUCONNIER.
Georges GOUTET
Adrien JOSSE [Bq française de l'Afrique équatoriale, puis Bq commerciale africaine,
etc.]
René THION de la CHAUME [Bq de l'Indochine]

Concession de 10.000 hectares à Loc-Ninh (Cochinchine)
Surface plantée 5.600 hectares
Surface en rapport 3.000 hectares

CHRONIQUE FINANCIÈRE (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 mars 1928)

Girard [Suzannah] et Meslier [Locninh] sont considérés aujourd'hui comme nos deux meilleurs techniciens de l'hévéaculture.

LOCNINH Crime sur une plantation (*L'Écho annamite*, 26 mars 1928)

À cause d'une femme, le coolie Tran Dao, employé à la plantation de Loc-Ninh, fut invectivé grossièrement et frappé à coups de nerf de bœuf par le cai Phuc, de son équipe. Furieux, Dao rendit à son antagoniste la monnaie de sa pièce.

Grièvement atteint de trois maîtres coups de bâton distribués par Dao, Phuc décéda.
Arrestation du criminel.
Enquête ouverte.

COCHINCHINE (*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1928)

Sont arrivés en Cochinchine : ... M. Heitz, planteur...

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1104-1105 :
CAOUTCHOUC de l'INDO-CHINE (Soc. des)
Conseil d'adm. : O. Homberg ; R. Bergougnan, F. Bernard, P. Cibot, Léon Clerc, G.
Goutey [sic], A. Josse, R. Thion de la Chaume.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1928)

Les Caoutchoucs de l'Indochine distribuent un dividende de 50 francs par action et 175 par dixième de part. Le capital sera porté de 10 à 20 millions de francs, mais dans un délai qu'on ignore encore.

Assemblée générale
(*Le Journal des finances*, 29 juin 1928)

À l'assemblée des Caoutchoucs de l'Indochine, M. Octave Homberg s'est montré beaucoup moins optimiste que l'année dernière. Tout au plus espère-t-il un léger relèvement au moment de la suppression du plan Stevenson, c'est-à-dire en novembre prochain, justement parce que celle-ci aura déjà été escomptée par le marché, ce qui constitue un argument ingénieux, s'il s'en trouve, mais peut-être au-dessus de la portée moyenne des intéressés. Signalons encore que M. Octave Homberg n'a aucune confiance dans la conclusion d'un accord entre producteurs anglais et hollandais. Le pire est envisagé, et cela est aussi bien ainsi.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1929)

Caoutchoucs de l'Indochine. — L'assemblée du 18 juin a approuvé les comptes de 1928 qui se soldent par un bénéfice net de 5.261.154 fr., après un amortissement de 10 % sur les immobilisations, soit 2.370.923 fr. Le dividende a été fixé à 25 fr. par action et à 73 fr. 685 par part. Date de paiement : 1^{er} juillet.

L'INDOCHINE FRANÇAISE SUR L'ÉCRAN
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juillet 1929)

.....
plantations de toute espèce, riz et hévéas comme principales cultures et en particulier les plantations de Loc-Ninh...

Thudâumôt
Tuée d'une gifle

(*L'Écho annamite*, 5 janvier 1930)

Le coolie-saigneur Nguyễn-van-Thom, de la plantation d'hévéas de Lôm-Ninh, et sa concubine Dang-thi-Nguyễn, s'aimaient d'amour tendre et vivaient en bonne intelligence. Un effroyable malheur, cependant, s'abattit sur le faux ménage, le 24 décembre au soir.

L'homme rentra de son travail sans trouver sa femme au logis. Où était-elle ? Pourtant, il ne l'avait chargé d'aucune commission, de préparer nul réveillon, d'ailleurs inconnu chez eux.

Thi Nguyễn, de retour, fut réprimandée sévèrement. Elle bouda, ne répondit rien aux questions de son amant, qui, en colère, lui donna une gifle pour lui apprendre à parler. Résultat : la malheureuse se tut pour toujours. Sous le choc, sa tête s'était cognée au mur, et elle mourut d'une fracture du crâne.

Le mari, qui regrettait amèrement son geste, fut arrêté.

Caoutchoucs de l'Indochine (*Le Temps*, 20 juin 1930)

L'assemblée du 18 juin a approuvé les comptes de 1929 se soldant par un bénéfice de 1.766.074 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 4.482.308 francs, et décidé la répartition d'un dividende de 7 francs brut par action et de 10 fr. 462 brut par dixième de part.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1129 :

CAOUTCHOUC de l'INDO-CHINE (Soc. des)

Conseil d'adm. : O. Homberg ; R. Bergougnan, F. Bernard, Léon Clerc, P. Cibot, G. Goutey [sic], A. Josse, R. Thion de la Chaume, Fauconnier.

PLANTATION MINH-THANH

(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931, p. 95)

Propriétaire : Société des caoutchouc et de cultures en Indochine [non : Société des caoutchoucs de l'Indochine].

Commune de Minh-Thanh.

Canton de Honquan.

Voie d'accès : Thudâumôt, Bêncat, Thi-Tinh et Cam-Xe.

Distance de Saigon : 100 km.

Nature du terrain : terre grise.

Année de la première mise en culture : 1928.

Superficie globale : (Voir ci-avant, province de Thudâumôt n° 94).

Main-d'œuvre : tonkinoise.

Immeubles et installations : 4 maisons pour assistants, 30 maisons pour coolies, 3 maisons de commerçants, 1 école, 1 garderie, une infirmerie, une église et une pagode.

Matériel agricole : 2 tracteurs Fordson, 2 camions Renault, un torpédo vis-à-vis, 1 torpédo Ford, 2 roulant.

Cheptel : 26 vaches.

SOCIÉTÉS DE PLANTATIONS DE CAOUTCHOUC
MEMBRES TITULAIRES DU SYNDICAT

Sociétés	Représentants
Société des caoutchoucs de l'Indochine, Thudaumot, 182, rue Legrand-de-la-Liraye, Saïgon	GARNIER, Société des caoutch. Indoch., Locninh T. D.

N°	PLANTATION	PROPRIÉTAIRE ou DIRECTEUR		SUPERFICIE	
		NOM	ADRESSE	TOTALE	PLANTÉE
94	Minh-Thanh [Sté des caoutchoucs de l'Indochine]	Garnier	Saïgon, 189, r. Legrand-de-la-Liraye	3.536 00 [confusion probable avec 137]	1.110 00

N°	Plantation	Nb d'hévéas plantés								Production actuelle	
		Av. 1924	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	Nb arbres en saignée	tonnes métriques
94	M i n h - Thanh						20.000	24.000			

Ci-dessous
Pour les coolies, des maisons à toits en tôle ondulée sous les tropiques...





Loc-Ninh. — Maison de coolie (Pl. 155)
(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931)

ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 février 1931)

[...] La Société des Caoutchoucs de l'Indochine est affectée par la baisse profonde des caoutchoucs. [...]

Caoutchoucs de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 7 mars 1931)

Le conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 5 mars, de porter le capital de la société de 15 à 20 millions, usant de la faculté qui lui est donnée par les statuts.

Nous croyons savoir que l'émission sera faite aux environs de 125 fr. et que l'opération aura lieu en avril.

Conformément aux statuts, l'augmentation sera entièrement réservée, pour moitié aux anciens actionnaires qui auront droit à une action nouvelle pour six anciennes possédées et pour moitié aux porteurs de certificats de souscripteurs d'origine.

NÉCROLOGIE
Paul Cibot
(*Le Temps*, 14 mai 1931)

M^{me} Paul Cibot, les familles Cléry, Paget, Pichard, Dupont, Cardeilhac et Carré ont l'honneur de faire part du décès de M. Paul Cibot, administrateur des Caoutchoucs de l'Indochine. Les obsèques auront lieu vendredi 15 du courant, à 11 heures, en l'église Saint-Léon (place Duplex) où l'on se réunira. Le présent avis tient lieu d'invitation.

Fernand BERNARD, président

Caoutchoucs de l'Indochine
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 juin 1931)

À une perte d'exploitation de 1.892.604 fr., pour l'exercice 1930, s'ajoute 5.759.522 fr. d'amortissements effectués sur le portefeuille-titres, ce qui porte le déficit à 7.652.126 fr. contre un bénéfice net de 1.766.074 fr. pour 1929.

Ce déficit sera amorti par un prélèvement de 2.761.767 francs sur la prime d'émission et l'application du reliquat antérieur de 4.890.359 fr.

La production de l'exercice a été de 1.041 tonnes contre 1.128 en 1929.

Caoutchoucs de l'Indochine
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 juillet 1931)

Solde débiteur de 7.682.126 fr. amorti par application du report bénéficiaire de 1929 (4.890.359 fr.) et par imputation pour le solde sur la réserve « prime d'augmentation de capital ». Ratification de la nomination comme administrateurs de MM. Balay et René Bouvier, en remplacement de MM. Octave Homberg démissionnaire et Paul Cibot, décédé. Reconnaissance de la sincérité de la déclaration de souscription et de versement relative à l'augmentation du capital de 15 à 20 millions de francs par l'émission à 125 fr. de 50.000 actions de 100 fr.

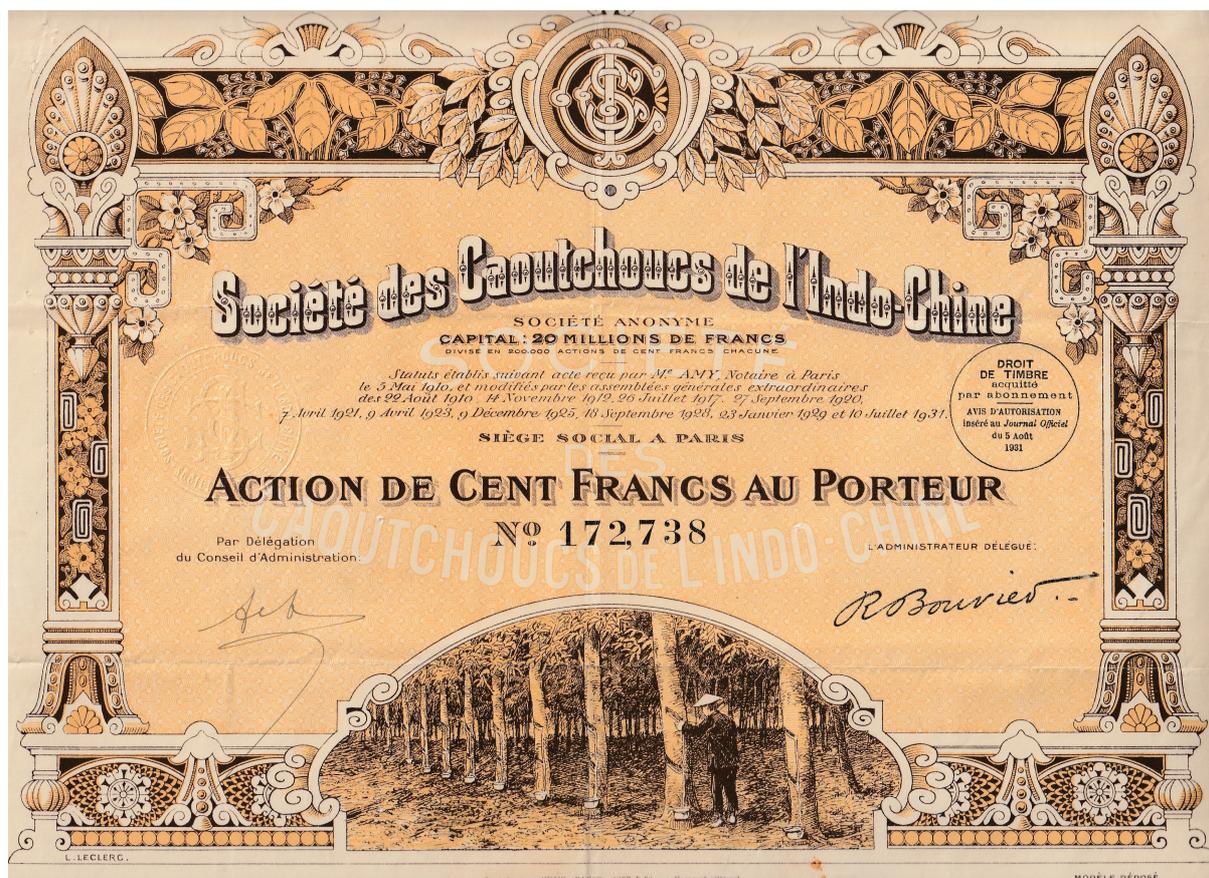
CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*Paris-Soir*, 16 juillet 1931)

Réunis en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1930 faisant apparaître une perte d'exploitation de 1.892.604 fr. à laquelle s'ajoute un amortissement de 5 millions 759.521 fr. qu'il a été nécessaire de pratiquer sur le portefeuille. La perte totale s'élève ainsi à 7.652.126 fr. Elle a été amortie par imputation du solde créditeur reporté en 1929, soit 4.890.359 fr. et par prélèvement de 2.761.766 fr. sur « Primes sur augmentation de capital ».

MM. Henri Balay [Bergougnan] et René Bouvier ¹¹ ont été nommés administrateurs. M. Raymond Bergougnan a été réélu à ces fonctions.

Le rapport indique qu'en raison de la très grave crise que traverse le marché du caoutchouc, le conseil a estimé qu'une politique de stricte économie s'imposait et il a réduit dans ce but les cadres européens et les effectifs indigènes au minimum. Ces compressions ont été facilitées par l'excellent état d'entretien des plantations. Mais ces mesures n'auraient pas été suffisantes pour éviter un déficit d'exploitation très sensible en raison des bas cours de la matière ; c'est ce qu'a compris le gouverneur général de l'Indochine en décidant de consentir à toutes les plantations en période de production un prêt-prime de 4 francs par kg de caoutchouc exporté à partir du 1^{er} novembre 1930.

¹¹ René Bouvier (1883-1954) : directeur de l'usine de carbure de silicium de La Bathie (Savoie) de la Société d'électro-chimie et d'électro-métallurgie (Ugine), puis administrateur délégué des Papeteries de l'Indochine (1913) et administrateur (c. 1927), administrateur délégué (1930), vice-président (1933) de la Société financière française et coloniale (SFFC).



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société anonyme

Capital : 20 millions de fr.

divisé en 200.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Amy, notaire à Paris, le 5 mai 1910, et modifiés par les A.G.E. des 22 août 1910, 14 novembre 1912, 26 juillet 1917 et 27 septembre 1920, 7 avril 1921, 9 avril 1923, 9 décembre 1925, 18 septembre 1928, 23 janvier 1929 et 10 juillet 1931.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 5 août 1931

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

Par délégation du conseil d'administration : ?

Un administrateur : René Bouvier

Graveur : L. Leclerc

Impr. Chaix, Paris. Encres Lorilleux

Société des caoutchoucs de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 16 août 1931)

Le 10 juillet, une assemblée extraordinaire a approuvé les modalités de la récente augmentation de capital.

L'assemblée ordinaire annuelle a eu lieu le même jour. Les comptes qui font ressortir une perte d'exploitation de fr. 1.892.604 ont été approuvés.

MM. Henri Balay et René Bouvier ont été nommés administrateurs, M. [Raymond] Bergougnan a été réélu.

Pour permettre à la société de traverser sans trop grands dommages la crise actuelle, le conseil s'est surtout préoccupé de réduire au minimum les frais généraux. De plus, les prêts prime de 4 fr. au kg de caoutchouc exporté qui seront consentis amélioreront la trésorerie de la société.

La production de 1930 a été de 1.040.850 kg.

Les superficies plantées couvrent 5.509 ha sur les 10.300 ha formant la concession.

La mise en saignée des plantations a été différée. Au début de 1930, il a été planté 146 ha en plants greffés originaires de Java. Ajoutés aux 90 ha plantés en 1929, la surface des plantations de plants greffés atteint ainsi 236 ha.

L'assemblée extraordinaire convoquée pour autoriser le conseil à porter le capital de 20 à 30 millions a été reportée faute de quorum.

Caoutchoucs de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 janvier 1932)

L'assemblée extraordinaire du 25 novembre a autorisé le conseil à porter le capital de 20 à 30 millions, en une ou plusieurs fois, aux conditions qui seront fixées ultérieurement. Le président, le colonel [Fernand] Bernard, a indiqué qu'il n'entrait pas dans les intentions du conseil d'user de cette autorisation pour une date prochaine, la trésorerie de la société étant assurée jusqu'à la fin de 1932.

Il a également indiqué que le domaine planté en hévéas représente 5.407 hectares.

Les frais généraux ont été ramenés de 80.000 à 55.000 piastres. Malgré la baisse des prix du caoutchouc, la société arrive à couvrir ses dépenses d'exploitation, et quand la prime de 2 fr. par kg sera portée à 3 fr., elle couvrira, en outre, toutes ses charges financières et une partie de ses dépenses d'entretien. La Société s'efforce, par des greffages, d'augmenter la production ; elle s'élèvera cette année à 1.150.000 kg contre 1.030.000 l'année dernière, et paraît devoir atteindre 1.250.000 kg en 1932.

Le président estime qu'il est probable que, dans le courant de l'an prochain, un certain nombre de plantations devront disparaître, et la faculté d'augmenter éventuellement le capital, donnée par l'assemblée permettra, le cas échéant, de faire l'acquisition de plantations à des conditions très intéressantes ; le conseil a d'ailleurs reçu déjà des propositions de reprise de plantations.

Répondant à un actionnaire, le président a fait connaître que la société n'avait jamais eu à se plaindre de son personnel indigène ; la plantation de la société a été absolument exempte de troubles ; les coolies employés dans les plantations sociales, bien traités, estiment leur sort très satisfaisant et de nombreux ouvriers indigènes arrivés à expiration de contrat décident de le renouveler. Cette situation assure à la société une main-d'œuvre stable et sûre.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 février 1932)

Mariage. — Le 7 janvier 1932 a été célébré à Paris, dans la plus stricte intimité le mariage de M. Jean Meslier, planteur, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre avec mademoiselle Germaine Fleury, la charmante fille cadette de nos très estimés concitoyens madame et M. Fernand Fleury, commissaire-priseur, et sœur de notre ami, M. Fleury, brigadier des Douanes et Régies à Haïphong.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur et prions leurs parents si sympathiquement connus ici d'agréer nos sincères compliments.

Société générale des Établissements Bergougnan et Cie
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 mars 1932)

.....
Nous avons apporté à nos Participations industrielles un concours financier :
À la Société des Caoutchoucs de l'Indochine, en souscrivant dans une augmentation de capital qu'elle vient de réaliser.

.....

Notre carnet financier
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1932)

Les Caoutchoucs de l'Indochine ont réalisé un bénéfice d'exploitation de 23.078 francs en 1931 (contre une perte 1.892.064 en 1930), mais le portefeuille accuse une dévaluation de 852.754 francs ; les frais généraux ont été réduits de 80.000 à 55.000 piastres.

Messageries fluviales de Cochinchine
Extrait du rapport à l'assemblée ordinaire du 7 juillet 1932
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1^{er} janvier 1933)

[...] Les mesures prises tant par le Gouvernement général de l'Indochine que par le Parlement, en faveur des plantations françaises [d'hévéas], leur permettront de traverser la période actuelle de dépression au cours de laquelle un grand nombre d'exploitations étrangères ne pourront plus subsister. [...] Seule, parmi les sociétés auxquelles nous sommes intéressés, la Sté Indochinoise des Plantations de Mimot a demandé le bénéfice de ces dispositions particulières. Toutes les autres plantations de Kantroy, Hévéas de Chalang, Hévéas du Prek-Chlong, [Caoutchoucs de l'Indochine](#), pourront encore, et pendant plusieurs exercices, pourvoir à leurs besoins au moyen de leurs ressources propres. [...]

Annuaire industriel, 1938 [données antérieures à mai 1931] :

CAOUTCHOUC de l'INDO-CHINE (Soc. des), 51, rue d'Anjou, Paris, 8^e. T. Gut. 51-28 et 10-36. Ad. t. Caoutchine-Paris. Code : Cogef, Lugagne, Lieber. Soc. an. au cap. de 20.000.000 de fr. Conseil d'adm. : Prés. : M. O. Homberg ; Adm. : MM. R. Bergougnan, colonel F. Bernard, P[aul] Cibot [† mai 1931], Léon Clerc, H. Fauconnier, G[eorges] Goutet, A[drien] Josse, R. Thion de la Chaume. — Concession en Cochinchine de 10.000 ha.
Caoutchouc brut, crêpes, feuilles fumées (2-38617).

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1181 :
CAOUTCHOUC de l'INDO-CHINE (Soc. des)
Conseil d'adm. : F. Bernard, pdt ; René Bouvier, adm. d. ; R. Bergougnan, Léon Clerc, H. Balay, J. Limouzin, G. Goutet, A. Josse, R. Thion de la Chaume, Fauconnier.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 14 mars 1933
(*Saïgon sportif*, 31 mars 1933)

À titre de membres extérieurs du C.S.S.
M. Fauconnier Charles, directeur de la plantation de Locninh*, présenté par MM. P. Bernard et Guy-David.



[Coll. Olivier Galand](#)

Caoutchouc de l'Indochine. Lettre recommandée du 9 juin 1933 Saïgon-Paris par avion.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} juillet 1933)

Les Caoutchoucs de l'Indochine ont réduit leurs frais généraux de 50 % en deux ans. Le président estime qu'à partir du cours de 4 francs le kg, la société peut gagner de l'argent.

Société des caoutchoucs de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1933)

L'assemblée ordinaire des actionnaires s'est tenue le 22 juin sous la présidence du colonel Bernard, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932, accusant un bénéfice net de 120.725 francs, ce qui ramène la perte de l'exercice 1931 de 159.854 francs à 39 129 francs.

MM. Leclerc [Léon Clerc] et Josse, administrateurs sortants, ont été réélus.

La production de la société a été de 1.419.875 kg contre 1.130.00 en 1931 et à 1.230.550 en 1930.

Le rapport du conseil mentionne que, depuis quelques mois, une certaine amélioration se manifeste, les stocks mondiaux ont cessé de s'accroître et semblent même marquer une légère diminution.

Après des considérations générales sur l'état du marché du caoutchouc et les projets de restriction de la production, le conseil fait observer que la politique de soutien des gouvernements de la Métropole et de l'Indochine a fait que les plantations de la Colonie ont été moins affectées que d'autres par les circonstances actuelles. Il y a lieu de remarquer cependant que, depuis le début de l'année, le taux de la prime accordée aux caoutchoucs indochinois a été ramenée de 3 fr. à 1 fr. par kg seulement, au moment où les cours étaient tombés au plus bas. Le conseil espère que l'amélioration récente des recettes de la Caisse de compensation, résultant de l'accroissement des importations en France, permettra une élévation de ce chiffre.

La société a continué à comprimer les frais tant généraux que sur le domaine. Le conseil pense porter cette année les superficies productives à Loc-Ninh de 2.860 à 3.700 hectares.

Le président a indiqué, dans son allocution, que l'exercice en cours se réglera d'une façon normale, la société vendant à un cours de 2 francs le kg.

ÉTUDES FINANCIÈRES
Établissements Bergougnan
(*Le Temps*, 9 avril 1934)

[...] La société possède une sérieuse participation dans les Caoutchoucs de l'Indochine, dont la situation financière lui permet de supporter la crise avec l'appoint des subventions gouvernementales. [...]

RACHAT DU DOMAINE DE MINH-TANH
DE LA SOCIÉTÉ DE CAOUTCHOUC ET DE CULTURES EN INDOCHINE

« THU-DAU-MOT »

CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1934)

L'assemblée ordinaire du 8 mai a approuvé les comptes de 1933 se soldant par un bénéfice de 892.585 fr. Après 258.630 fr. d'amortissements industriels, le bénéfice net ressort à 633.955 fr. Il a été affecté 500.000 fr. à l'amortissement des immobilisations agricoles et compte tenu du report déficitaire antérieur de 39.129 fr., il a été reporté à nouveau 94.826 fr.

L'assemblée extraordinaire, tenue le même jour, a approuvé l'apport à la société, à titre de fusion, du domaine de Minh-Thanh de la Société de caoutchouc et de cultures en Indochine « Thu-Dau-mot », par remise de 4.285.000 fr. d'actions d'apport de 100 fr. Elle a, en outre, voté une augmentation du capital, en espèces, de 1.215.000 fr. pour assurer les besoins de ce domaine jusqu'à sa période de production ; le capital social étant ainsi porté de 22 millions 500.000 fr. à 28 millions.

CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 19 mai 1934)

Cette société va procéder à l'émission, à 300 francs, de 12.150 actions nouvelles de 100 francs, jouissance janvier 1934, dont la souscription ouverte du 17 mai au 11 juin inclus, est réservée à concurrence de 6.075, aux actionnaires actuels à raison de 27 actions nouvelles pour 1.000 actions anciennes (ou 1 action nouvelle pour 88 actions anciennes) à titre irréductible. Les actionnaires peuvent, en outre, souscrire à titre réductible. Les souscriptions sont reçues, contre remise du coupon n° 18, à Paris, à la Banque de l'Indochine

L'EMISSION DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*Le Journal des finances*, 25 mai 1934)

La Société des Caoutchoucs de l'Indochine vient d'augmenter son capital de 22.500.000 fr. à 28 millions par la création de 55.000 actions nouvelles.

42.850 de ces titres ont servi à rémunérer les apports, par voie de fusion, de la Société de Caoutchouc et de Cultures en Indochine (Thudaumot) qui possédait le domaine de Minh-Thanh ; 12.150 sont actuellement émises en espèces au prix de 300 fr., soit avec une prime de 200 fr. Un droit de souscription irréductible est réservé aux anciens actionnaires.

Il est peu probable que beaucoup puissent en user.

Ce droit est, en effet, soit de 27 actions nouvelles pour 1.000 anciennes, soit de 1 action nouvelle pour 38 anciennes.

Il résulte de ces conditions que le droit est bien plus offert que demandé et que sa valeur est à peu près nulle ; on l'a négocié à 1 franc mercredi ; beaucoup de porteurs, à ce prix, préfèrent l'abandonner purement et simplement plutôt que de se déranger pour une aussi faible somme.

Il est donc probable que l'augmentation du capital va laisser d'assez nombreux orphelins ; ils ne seront pas perdus pour tout le monde, et leur introduction sur le marché pourra être assez rapide, puisque les nouveaux titres sont créés jouissance du

1^{er} janvier 1934, qu'ils sont, par conséquent, complètement assimilables aux anciens quant à la répartition des bénéfices, mais avec cet avantage que leur coupon, pour le présent, n'est grevé d'aucun impôt arriéré, tandis que le total des taxes à récupérer sur les actions anciennes s'élevait déjà, à la fin de 1933, à 2 millions et demi.

CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 7 juillet 1934)

L'assemblée extraordinaire réunie le 8 juillet a approuvé le rapport du commissaire relatif aux apports faite à titre de fusion par la Société de Caoutchouc et de Cultures en Indochine de la totalité de son actif immobilier agricole, le matériel et les objets ayant un caractère d'immeubles par destination, etc., moyennant l'attribution de 42.850 actions des Caoutchoucs de l'Indochine, du nominal de 100 fr., créées à titre d'augmentation de capital.

Dans le règlement de l'apport, existe une différence de 10.625 fr. qui donnera lieu à une remise en espèces.

Société des caoutchoucs de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 2 août 1934)

L'assemblée extraordinaire du 3 juillet 1934 des actionnaires de la Société des caoutchoucs de l'Indochine présidée par M. [René] Bouvier [SFFC], président du conseil d'administration, a approuvé le rapport du commissaire sur l'[apport à titre de fusion fait par la Société de Caoutchouc et de Cultures de l'Indochine \(Thudaumot\)](#), à la Société des caoutchoucs de l'Indochine et sur la rémunération qu'il comporte, à savoir : remise à la société apporteuse de 4.285.000 francs d'actions d'apport de 100 francs chacune, à créer par la société absorbante.

L'assemblée a, en conséquence, approuvé définitivement l'apport fait à la société et l'augmentation du capital social qui en est la conséquence. Rappelons que le principe de cet apport a été voté par l'assemblée extraordinaire du 8 mai dernier.

CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 57 s)

Conseil : MM. le colonel [Fernand] Bernard, René Bouvier, Raymond Bergougnan, Henri Balay, Léon Clerc, Henri Fauconnier, Georges Goutet, Adrien Josse, Jean Limouzin, René Thion de la Chaume, Stephen Kahn [Optorg], James Schwob d'Héricourt.

Capital : à l'origine de fr. 1.500.000, a été porté à la suite d'augmentations de capital successives à 22.500.000 francs en février 1933.

En 1934, la société a acquis les Plantations de Minh-Thanh, contre remise de 42.850 actions de 100 francs, entièrement libérées. Elle a, en outre, augmenté son capital de 1 million 215.000 francs en émettant, à 300 francs., 12.150 actions de 100 francs.

Le capital actuel est de 28 millions de francs.

Parts bénéficiaires : 15.000 dixièmes.

Partage des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 % au conseil, 25 % aux parts, 65 % aux actions.

Toutefois, sur ces 65 %, l'assemblée peut décider tous prélèvements pour réserves et amortissements.

Liquidation : apurement du passif. Remboursement du capital non amorti des actions. Prélèvements pour le conseil ou les liquidateurs à déterminer par l'assemblée générale. Le solde aux actions.

ÉTENDUE DES SURFACES PLANTÉES(en hectares)

1° Loc-Ninh, 5.369, sur lesquels 4.024 (dont 1.950 datant de plus de 20 ans), ont été plantés avant 1926.

2° Minh-Thanh, 1.580, entièrement greffés de 1931 à 1932. Sur les jeunes cultures, 559 hectares sont greffés.

EN PRODUCTION

Avant 1933	1933	1934	Saignés en 1934
2.182	1.107	760	4.049

Un programme de rajeunissement des parties donnant les résultats les moins satisfaisants a été entrepris pour 300 hectares : 50 ont été replantés en greffés en 1933 et 250 en 1934.

Au lieu de procéder à de nouvelles extensions en greffés, la société a trouvé plus avantageux d'acquérir la plantation de Minh-Thanh dont l'étendue est indiquée plus haut.

Minh-Thanh, située entre Loc-Ninh, exploitation des Caoutchoucs de l'Indochine et Saïgon, est, de l'avis des experts, une plantation de grand avenir.

PRODUCTION DE CAOUTCHOUC (en kg)

1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
1.065.000	1.128.875	1.040.850	1 232.000	1.419.875	1.620.925	2.094.000

Les résultats des jeunes plantations de 1924 à 1927, soit 1.912 hectares, mises progressivement en saignée depuis deux ans, dépassent toutes les prévisions.

La production totale, quand toutes les plantations seront en plein rendement, est estimée à 5.095.000 kg, soit 735 kg à l'hectare

RÉSULTATS DES DERNIERS EXERCICES

1929	1.766.074,06
1930	- 7.62.126,14 (1)
1931	- 852.754,29
1932	120.725,29
1933	633.955,05 (2)

(1) Dont 5.759.521,60 d'amortissements sur portefeuille.

(2) Après amortissements industriels de 258.630,40 et avant amortissements de 500.000 sur concessions et 39.129 report exercice 1932.

Les disponibilités de la Compagnie, augmentées en 1934 de fr. 3.645.000, réalisation de la dernière augmentation de capital, sont suffisantes pour mener à bien le programme qu'elle s'est tracé.

Elle a paré à la possibilité de réduction des vieilles exploitations par l'achat de jeunes plantations en plants greffés dont la production augmentera régulièrement chaque année.

Sa situation est très solide et l'amélioration des cours du caoutchouc ramènera l'ère des exercices nettement bénéficiaires.

COTATION

Actions : cote officielle comptant et terme.

Parts : cote officielle comptant.

COURS EXTRÊMES ET RÉPARTITIONS

	Actions	Répartitions	Parts	Répartitions
1929	1.464 — 705	7	5.225 — 2.750	10,462
1930	1.035 — 270	néant	3.340 — 1110	néant
1931	305 — 89	—	1295 — 330	—
1932	214 — 109	—	1460 — 430	—
1933	353 — 172	—	979 — 566	—
1934	400 — 212	Ex. en cours	1640 — 880	Ex. en cours

BILAN DÉCEMBRE 1933

ACTIF		
Acquisition de domaines		1
Frais de constitution et d'augmentation de capital		1
Compte de premier établissement :	46.955.465,92	
Amortissements :	13.894.016,95	33.071.448,97
Caisses et Banques		2.611.541,29
Portefeuille titres		1.675.151,00
Débiteurs divers		1.762.154,40
Avances taxes de transmission et sur le revenu		2.472.753,59
Marchandises en magasin		707.406,40
Comptes d'ordre		350.884,65
		<u>42.651.342,30</u>

PASSIF	
Capital	22.500.000,00
Réserve légale	1.28.303,70
Prime sur augmentation de capital	13.115,693,22
Réserve contre l'incendie et des dégâts accidentels	3.000.000,00
Réserve spéciale appartenant aux actionnaires	1.500.000,00
Créditeurs divers	1.152.519,33
Report à nouveau 1933	94.826,051
	<u>42.651.342,30</u>

CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 8 juin 1935)

Le bénéfice net de 1934 ressort à 3.000.007 francs, après 220.445 francs d'amortissements. Il sera proposé de distribuer 8 % brut aux actions et 9 fr. 74 aux dixièmes de parts.

CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*Paris-Soir*, 25 juin 1935)

L'assemblée ordinaire tenue vendredi sous la présidence de M. F. Bernard a approuvé les comptes de l'exercice 1934

Le dividende, payable le 1^{er} juillet, a été fixé à 8 francs par action et 9 fr. 74 par dixième de part. Le dividende des actions au porteur sera absorbé par le remboursement de la taxe de transmission à concurrence de 6 fr. 132 par action. La répartition aux dixièmes de parts sera entièrement absorbée par la même taxe qui s'élèvera, au 30 juin, à 41 fr. 288 par titre.

MM. Bernard, H. Fauconnier, Georges Goutet et René Thion de la Chaume, administrateurs sortants, ont été réélus.

En dépit des circonstances meilleures qui ont marqué l'exercice, la société a continué à comprimer au maximum ses prix de revient. Par ailleurs, sa production marque une progression sensible : elle a atteint 270.100 tonnes en décembre 1934 contre 208.100 en décembre 1933. Les superficies en saignée ont passé de 4.049 hectares en 1933 à 4.771 hectares à la fin de 1934, sur lesquels 1.912 hectares se composent de plantations 1924 à 1927 dont le rendement à l'hectare doit augmenter régulièrement dans les prochaines années. Dans l'ensemble, la société dispose actuellement d'une superficie plantée de 6.847 hectares, dont 4.771 en production.

Maurice BOS, secrétaire à Paris

Né à Chaumont (Haute-Marne), le 31 août 1896.

Fils du commandant Eugène Bos, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre, mpf, et de M^{me}, née Christine Dahet.

Marié, en 1921, à Annie Bougenaux, fille de M. Bougenaux, ingénieur E. C. P., décédé, et de M^{me} Albert Debled, née Espinasse. Dont :

— Jacqueline, mariée à Jacques Donnedieu de Vabres (1915-1984), maître des requêtes au Conseil d'État, administrateur de la Compagnie générale des eaux.

Candidat à Polytechnique.

Engagé volontaire dans l'artillerie pour la durée de la guerre (11 janvier 1915).

Abat un Fokker en Champagne (28 mai 1916)

Secrétaire du conseil de la [Société indochinoise de cultures tropicales](#).

Représentant des Caoutchoucs de l'Indochine et de la Société indochinoise des cultures tropicales au [Comité de l'Indochine](#), et, en outre, des [Caoutchoucs de Binh-Loc](#) à l'[Union des planteurs de caoutchouc](#).

Administrateur délégué de la [Société commerciale des thés indochinois](#) (mai 1933).

Auteur de *Une culture impériale. Le caoutchouc en Indochine*, Institut français du caoutchouc, Exposition internationale de Paris, 1937.

Représentant de l'Union des planteurs de caoutchouc au Comité interprofessionnel du caoutchouc (*JORF*, 19 oct 1945).

Décédé dans l'accident d'avion des [T.A.I.](#) reliant Paris à Casablanca, le 16 octobre 1947.

Société des caoutchoucs de l'Indochine Assemblée ordinaire du 2 juin 1936 (*Les Annales coloniales*, 12 septembre 1936)

L'assemblée est présidée par M. le colonel Bernard, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, M. Henri Balay et M. Stéphane Kaln [*sic* : Kahn (*repr. Optorg*)].

Secrétaire : M. Bos.

Nombre d'actions présentes ou représentées : 76.2.18.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 33 de nos statuts, nous vous avons réunis messieurs, en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre le bilan et les comptes de l'exercice 1935 et les diverses résolutions portées à l'ordre du jour de cette assemblée.

Le marché mondial du caoutchouc en 1935

[...] Il nous paraît intéressant de vous signaler ici le résultat du recensement définitif des plantations indochinoises qui fait ressortir une superficie totale plantée, au 1^{er} juin 1934, de 125.812 hectares dont 75.139 hectares étaient entrés en production à la fin de 1935 et dont, par ailleurs, 43.826 hectares, soit 34,8 % de la superficie totale, sont plantés en greffés.

État de production des plantations

L'ensemble des superficies plantées sur les deux plantations de notre société, celle de Loc-Ninh et celle Minh-Thanh se chiffre à 6.893 hectares dont 2.283 hectares — soit 33 % — sont d'ores et déjà greffées ou seront greffées à fin 1936 et dont 4.756 hectares sont en saignée.

La production de la plantation de Loc-Ninh marque une nouvelle progression en 1935, ce qui ressort du tableau des productions mensuelles ci-après :

	1934	1935
Janvier	177.575	184 675
Février	104.625	105 075
Mars	145 900	157.050
Avril	138.250	155.025
Mai	165.575	185.075
Juin	166.025	194 850
Juillet	173.750	162.925
Août	170 250	216 400
Septembre	154 500	173.125
Octobre	185.375	210 525
Novembre	242.700	263.600
Décembre	270.100	301.450
Total	<u>2.094 625</u>	<u>2.309.775</u>

Il y a lieu l'observer que les superficies saignées sont cependant restées sans changement durant toute l'année 1935 — 4.794 hectares — sauf un premier lot de 103 hectares de plants greffés en 1930, qui n'est entré en production qu'à la fin de l'année.

Par contre, malgré la mise en saignée de ce dernier lot et de 43 hectares supplémentaires, les superficies exploitées en 1936 ne porteront que sur 4.756 hectares comprenant :

Plantations anciennes de 1911 à 1923	2.701 ha
Plantations jeunes de 1924 à 1927	1.909 ha
Plantations greffées de 1930 à 1931	146 ha
Total	<u>4.756 ha</u>

En effet, conformément aux indications données à notre dernière assemblée, la replantation progressive des lots les plus anciens ou les moins bien venus de Loc-Ninh, déjà réalisée de 1933 à 1935 sur 316 hectares, sera poursuivie cette année sur 184 hectares des anciennes plantations.

La superficie totale mise en valeur à Loc-Ninh étant de 5.377 hectares, les superficies greffées encore improductives s'élèveront alors à 621 ha.

De plus, un programme de rajeunissements complémentaires, comportant la mise en saignée intensive de nouvelles parcelles et leur replantation ultérieure à partir de 1937, est d'ores et déjà en cours d'exécution sur 400 hectares environ.

La cadence de ce programme tient compte de l'accroissement du rendement des jeunes plantations actuelles, de telle sorte que la production du domaine de Loc-Ninh demeure à un niveau satisfaisant. La production totale de la société n'en continuera pas moins à se développer régulièrement dans les prochaines années, grâce à l'appoint du domaine de Minh-Thanh.

Nos usines de traitement du latex ont été développées pour faire face à l'accroissement de notre production : l'usine à crêpes a été installée dans un nouveau bâtiment ; la capacité des fumoirs existants a été doublée et ils ont été aménagés de manière à améliorer encore la qualité de nos feuilles fumées.

Nous avons réussi à comprimer à nouveau quelque peu nos prix de revient, en réduisant notamment le nombre de nos coolies.

L'état sanitaire de notre main-d'œuvre s'est encore amélioré grâce à d'importants travaux de drainage, réalisés au cours de l'année dernière.

L'entretien de la plantation de Minh-Thanh acquise, vous le savez, en 1934, a été assuré de manière très satisfaisante ; la bonne croissance des hévéas nous permet d'envisager, pour cette année, une première mise en saignée qui portera sur 100 à 120 000 arbres.

Nous vous rappelons que la plantation de Minh-Thanh recouvre 1.516 hectares renfermant une proportion de 80 à 90 de plants greffés.

Nous avons construit, dès cette année, une première partie de notre usine de traitement dont les développements progressifs, qui seront réalisés en harmonie avec la production, ont été soigneusement étudiés.

Nous avons tenu compte dans ces installations de tous les perfectionnements apportés depuis quelques années à l'usinage du caoutchouc ; elles comportent notamment des fumoirs d'un modèle récent, qui viennent de faire leurs preuves en Malaisie et qui réduisent très sensiblement la durée du fumage.

Amortissements

Nous vous proposons d'amortir, comme de coutume, le solde des frais relatifs à la dernière augmentation de capital de mai 1934, par prélèvement sur le compte Primes sur augmentation de capital.

Ce compte s'élèvera, après ce prélèvement, à 15.105.878 71
contre 15.177.400 fr. 55 à fin 1934.

Par ailleurs, le cours des titres de notre portefeuille a enregistré une amélioration sensible en 1935, amélioration qui s'est d'ailleurs poursuivie depuis le début de la présente année.

Nous vous proposons d'évaluer en conséquence le portefeuille sur la base des cours du 31 décembre 1935 et d'affecter le bénéfice comptable résultant de cette opération, soit 390.314 50

aux amortissements entraînés par le rajeunissement des plantations 1933 et 1934 et la modernisation des usines.

La somme nécessaire pour amortir définitivement les comptes correspondants s'élevant, comme l'an dernier, à 416.370 10

le solde sera, si vous approuvez cette proposition, prélevé sur le bénéfice net de l'exercice avant toute répartition.

Résultats et répartition des bénéfices

En dépit de la baisse du cours moyen du caoutchouc en 1935, nous avons réussi à maintenir notre prix de vente moyen au niveau de celui de l'année précédente. Grâce à la réduction de notre prix de revient et à l'accroissement de notre production, l'exercice 1935, après déduction des frais généraux sociaux, s'élevant à 358.370 fr. 78, mais avant toute imputation des impôts et amortissements industriels habituels, se solde par un bénéfice de 3.578 900.66

Après déduction des impôts sociaux et frais divers, qui s'élèvent à 202 611.66 et à des amortissements industriels qui se chiffrent à 222.194 fr. 33, soit au total 484.805 99

le bénéfice net de l'exercice s'élève à 3.164.094 67
contre 3.000.007 fr. 87 pour l'année précédente.

Après prélèvement de 26.055 fr. 60, somme nécessaire pour compléter les amortissements entraînés par l'entretien du domaine de Loc-Ninh, comme dit plus haut, le total à répartir se trouve ramené à 3.128.039 07

et après affectation de 5 % à la réserve légale, soit de 156.401 95
à 2.971.637.12

Nous vous proposons de distribuer l'intérêt statutaire de 7 % aux actions, soit 1.960.000 00

Il restera un disponible de 1.011.637 12

à répartir comme suit :

10 % au conseil d'administration 101.163.71

25 % aux parts bénéficiaires 252.909.29

65 % aux actions 657.564.12

Sur cette dernière somme, nous vous proposons de verser un dividende supplémentaire de 2 % aux actions, soit 560.000 00

et de porter le solde se chiffrant par 97.564.12

au Report appartenant aux actionnaires, qui s'élevait au 31 décembre 1934, à 99.951 41

Le report à nouveau appartenant aux actionnaires se trouvera ainsi porté à 197.515 53

Si vous approuvez ces propositions, les dividendes seront payés sous déduction des impôts en vigueur, à raison de :

9 francs par action ;

Et 16 fr. 861 par dixième de part bénéficiaire,

à partir du 10 juin 1936 à la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, à Paris, sur présentation du coupon n° 20 pour les actions au porteur et du coupon n° 14 pour les parts au porteur ou des certificats pour les titres nominatifs.

Grâce au remboursement de l'arriéré des avances effectuées par la société au titre de la taxe de transmission, qui a été réalisé l'année dernière, les actions au porteur ne subiront, cette année, qu'une retenue de 0 fr. 466 par action.

Par contre, les répartitions aux dixièmes de parts bénéficiaires au porteur seront entièrement absorbées par le remboursement de la taxe de transmission qui s'élevait encore au 31 décembre 1935, à 35 francs par part.

Questions à l'ordre du jour

[...] Vous aurez, enfin, Messieurs, à procéder conformément à la législation précitée, à la désignation des commissaires et à fixer leur rémunération.

M. Gaston Paitel est rééligible et accepte le renouvellement de son mandat. D'autre part, M. Louis Vaisse ne se représentant pas à vos suffrages, un groupe d'actionnaires nous a suggéré la candidature de M. Lemaigre que nous soumettons à votre appréciation.

Conformément aux dispositions de vos statuts et du décret-loi du 8 août 1935 rappelé ci-dessus, les commissaires que vous allez nommer resteront en fonctions jusqu'à l'assemblée générale qui se réunira en 1937 pour délibérer sur l'approbation des comptes de l'exercice 1936.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935

	Avant approbation des comptes	Après approbation des comptes.
Total	52.557.637	53.459.960

LA DISCUSSION

Un actionnaire. — Pouvez-vous nous donner, Monsieur le président, quelques renseignements sur l'exercice en cours ?

L'exercice en cours

M. le président. — Jusqu'à présent, le prix de vente s'est maintenu au-dessus de cinq francs, c'est-à-dire à un niveau plus élevé que celui de l'année dernière.

La production pour l'année sera de 2.500 tonnes au lieu de 2.300 précédemment. Comme le prix de revient est en sensible diminution, on peut prévoir que le résultat de l'exercice 1936 sera meilleur que celui de 1935 et permettra une augmentation de dividende, tant pour les actions que pour les parts. Les parts au porteur pourront être ainsi enfin libérées du poids qui pèse sur celles du fait du remboursement de la taxe de transmission avancée par la société depuis plusieurs années et recevront peut-être, à partir de l'exercice 1937, une rémunération effective.

Voici, d'après des calculs établis avec prudence, la progression de la production pour les prochaines années (en tonnes) :

1937	2.850
1938	3.000
1939	3.600
1940	4.000

Et ceci malgré les opérations de rajeunissement qui consistent à abattre certaines parties des vieilles des plantations pour les remplacer par des plants greffés à plus grand rendement.

Ce sont, en effet, les nouvelles plantations des domaines de Loc-Ninh et de Minh-Thanh qui fourniront l'augmentation de production que je viens d'indiquer. Non seulement le prix de revient du caoutchouc ainsi produit n'augmentera pas, mais selon nos provisions, il doit même encore baisser, principalement lorsque la production des plantations greffées deviendra plus importante que celle des anciennes plantations.

En résumé, nous pouvons compter simultanément sur une augmentation de la production et sur une abaissement du prix de revient.

Le marché du caoutchouc

Un actionnaire. — Monsieur le président, voulez-vous nous donner quelques renseignements sur le marché du caoutchouc, car les renseignements donnés par les journaux se contredisent souvent

M. le président. — Le marché du caoutchouc évolue dans des conditions qui paraissent normales. En ce qui concerne le fonctionnement du Plan International de Réglementation, je ne saurais trop recommander à tous ceux que cette question

intéresse de feuilleter le *Bulletin statistique* du Comité International, que vous pouvez vous procurer à Paris chez les libraires anglais et qui paraît tous les mois.

Il donne des renseignements très détaillés sur les stocks et la consommation des différents pays du monde.

Pour mettre en valeur les premiers résultats du plan, je n'ai qu'à vous citer les diminutions de stocks qui se sont produites depuis le mois d'août dernier ; en septembre, 19.175 tonnes ; en octobre, 13.300 ; en novembre, 31.600 ; en décembre, 20.000. Au total, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1935, les stocks ont diminué de 103.000 tonnes. Les stocks atteignaient au 1^{er} janvier 1936 : 575.720 tonnes ; ils ont diminué au cours des quatre premiers mois de l'exercice courant de 50.000 tonnes. Si ce rythme se maintient, la diminution des stocks atteindra 150.000 tonnes à la fin de cette année ; ils ne s'élèveraient donc plus qu'à 425.000 tonnes au 31 décembre prochain.

Il faut, de plus, tenir compte du fait que les stocks détenus en Extrême-Orient et les tonnages en cours de transport ne sont pas disponibles : on doit donc seulement considérer les stocks de New-York et de Londres ; or, ceux-ci ne seraient plus que de 325.000 tonnes à la fin de l'année.

C'est une des raisons qui ont amené le Comité à réduire pour le second semestre de cette année le coefficient de restriction de 40 à 35 % ; nous l'avons d'ailleurs fait à la demande des représentants de l'industrie du caoutchouc.

Il faut maintenir un état d'équilibre entre planteurs et manufacturiers

Mais il est certain que tous les manufacturiers arriveront à comprendre que si leurs fournisseurs, pour quelque matière que ce soit, gagnent de l'argent, si l'économie générale s'enrichit, ils seront les premiers à s'enrichir ; tandis que si les prix des matières premières devaient retomber à des cours bas, ils n'auraient plus d'acheteurs.

Aussi, la situation est telle que nous avons le droit de penser que lorsque arrivera le terme de l'accord, c'est-à-dire à fin 1938, tous les gouvernements seront d'accord avec les planteurs et les manufacturiers pour prolonger le plan de cinq nouvelles années, c'est-à-dire jusqu'à fin 1943. À cette date, étant donné que la consommation du caoutchouc augmente de 5 à 10 % par an, la production s'équilibrera avec la consommation.

En ce qui concerne l'attitude du gouvernement hollandais vis-à-vis du Comité, on a répondu par des informations parfaitement inexactes, qui ne reposent sur aucun fondement

La vérité, c'est qu'en échange de l'avantage spécial qui a été donné au gouvernement hollandais par l'augmentation du quota de la production indigène, celui-ci a promis de ne soulever en aucune circonstance des difficultés administratives particulières pour s'opposer à la restriction, et il n'est pas besoin de dire qu'il observe de la façon la plus scrupuleuse ses engagements. J'ajoute que le recensement des plantations indigènes à Bornéo et à Sumatra se poursuit activement et qu'il y a beaucoup de chance pour que l'année prochaine le plan de restriction puisse être appliqué aux indigènes comme aux Européens.

En un mot, ce que le Comité essaye de créer en ce moment — et il faudrait que l'on comprît que c'est là une tâche de longue haleine — c'est un état d'équilibre qui tienne compte tout à la fois des desiderata des planteurs et des manufacturiers et des intérêts respectifs des planteurs européens et indigènes.

(Applaudissements)

LES RÉOLUTIONS

[...] Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaires MM Gaston Paitel et Louis-Edmond Lemaigre pour la période qui prendra fin à l'assemblée générale à

laquelle seront soucis les comptes de l'exercice 1936, avec faculté pour chacun d'eux d'accomplir seul son mandat en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque

Et fixe à 2.500 francs pour chacun d'eux l'indemnité qui leur est allouée.



La maison-bateau des Sisteron à Loc-Ninh
(Coll. Pierre du Bourg)

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1328 [saisi main] :
CAOUTCHOUC de l'INDO-CHINE (Soc. des)
Conseil d'adm. : F. Bernard, pdt ; René Bouvier, adm. d. ; R. Bergougnan, H. Balay,
Léon Clerc, H. Fauconnier, G. Goutet, A. Josse, S. Kahn, J. Limouzin, J. Schwob
d'Héricourt, R. Thion de la Chaume,
Commissaires des comptes : G. Paitel, L.-E. Lemaigre, R. Mingot.

Caoutchoucs de l'Indochine
Assemblée ordinaire du 27 mai 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 17 juillet 1937)
[fd très sale, nb corr.]

L'assemblée est présidé par M. le colonel Fernand Bernard, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents : M. [Adrien] Josse et M. Balay.

Secrétaire : M. [Maurice] Bos.

Nombre d'actions présentes ou représentées : 98.825.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[...][généralités]

La production des plantations de Loc-Ninh et le Minh-Thanh

Les rajeunissements réalisés en 1936 et actuellement en cours porteront, à fin 1937, les surfaces greffées de nos deux; plantations à 2.461 hectares sur un total de 6.893 hectares plantés, soit 35 %.

À cette même date, les lots mis en saignée s'élèveront à [illisible] hectare.

En 1936, la production de la plantation de Loc-Ninh a marqué une nouvelle progression et la plantation de Minh-Thanh est entrée en production.

Le tableau ci-après vous donne les récoltes des quatre dernières années :

(en tonnes)	Loc-Ninh	Minh-Thanh	Total
1933	1.621	—	1.621
1934	2.094	—	2.094
1935	2.309	2.309	
1936	2.681	101	2.762

La production de l'année en cours dépassera 3.009 tonnes.

L'accroissement de la production de la plantation de Loc-Ninh est dû au développement de jeunes plantations et aux progrès réalisés sur les méthodes de saignée ; les rendements des lots non greffés, fortement accrus, ont atteint en 1936 de 580 à 670 kilogrammes par hectare.

Il y a lieu d'observer que ce résultat a été réalisé bien que 320 hectares de vieilles plantations aient été replantés depuis 1933 et que 184 hectares aient été encore abattus pour rajeunissement au cours de 1936.

Par ailleurs, les nouveaux lots greffés entrés en production sont encore de peu d'importance — en 1935, 103 hectares et, à la fin de 1936, 133 hectares pour une partie de leurs arbres.

Les superficies productives à la fin de l'année écoulée portent, à Loc-Ninh, sur 4.837 hectares contre 4.888 hectares à la fin de 1935 et comprennent (en ha.) :

Plantations anciennes 1911 à 1913	2.692
Plantations jeunes 1924 à 1927	1.909
Plantations greffées 1930 à 1931	236
Total	4.837

Ce total restera sans changement en 1937, à la seule exception de 178 hectares abattus pour être replantés dès cette année.

Nous avons arrêté tout programme ultérieur de rajeunissement, car il est probable que le Comité International de Réglementation du caoutchouc autorisera la création d'extensions nouvelles dès l'année prochaine.

Les prix de revient du caoutchouc ont subi une nouvelle compression en 1936. Toutefois, l'élévation de la taxe de restriction, la perception des deux taxes nouvelles que nous vous avons signalées, la révision des salaires en cours et la hausse des frets et approvisionnements, consécutives à la dévaluation de la piastre et du franc, majoreront sensiblement le prix de revient de 1937.

La capacité des usines de traitement de Loc-Ninh a été à nouveau accrue en 1936 par l'installation de bacs de coagulation, de machines à crêpe, de deux séchoirs à crêpe et de quatre fumoirs d'un nouveau modèle, mis au point à Minh-Thanh. Ces fumoirs permettent de réaliser un fumage progressif, de réduire de moitié la durée de l'opération et de supprimer toute manutention des feuilles.

Les premières saignées ont débuté à Minh-Thanh en mai 1936 ; elles ont porté sur 61.000 arbres répartis sur 292 hectares ; en fin d'année, le total des arbres exploités était de 17 000 sur 769 hectares.

En 1937, le nombre d'arbres saignés sera progressivement porté à 300.000 sur 1.516 hectares.

Nous vous rappelons que le domaine comprend 565.000 arbres plantés sur 1.050 hectares.

Grâce aux rendements satisfaisants des plants greffés, la première production obtenue en 1936 a été de 101 tonnes, chiffre qui sera sans doute quadruplé pour 1937.

L'usine récemment construite a parfaitement fonctionné ; la qualité du caoutchouc, dès le début, a été excellente.

En vue de traiter la production croissante de cette année, nous avons, dès la fin de l'année écoulée, réalisé la première étape des agrandissements de l'usine prévue dès l'origine.

Nos effectifs se sont fortement accrus, à Loc-Ninh, étant donné l'importance des replantations en cours, à Minh-Thanh, en raison des premières mises en saignée ; ils se chiffrent comme suit :

Fin 1935. — Loc-Ninh : 1.996 ; Minh-Thanh : 329; total : 2.325

Fin 1936. — Loc-Ninh: 2.562 ; Minh-Thanh : 443. Total : 3.005.

Le pourcentage des derniers rengagements reste satisfaisant ; les recrutements nécessaires se sont effectués sans difficulté, étant donné l'écart très important existant entre les salaires et les conditions de travail offertes aux coolies et ceux pratiqués au Tonkin.

Par ailleurs, les effectifs de travailleurs recrutés localement, sans contrat, se sont à nouveau accrus ; ils ont passé de 247 à 398 de fin 1935 à fin 1936.

Amortissements

Notre conseil a décidé de reprendre, pour l'exercice écoulé, l'amortissement de vos immobilisations agricoles et de les imputer directement au compte de profits et pertes.

Les amortissements totaux, établis à des taux rationnels, s'élèvent pour les domaines de Loc-Ninh et de Minh-Thanh, à 2.119.044 38

contre 633.564 fr. 43 d'amortissements pratiqués au total l'année précédente.

Toutefois, considérant les résultats favorables de l'exercice écoulé, nous avons estimé opportun d'effectuer des amortissements complémentaires de. 600.000 00

Le total des amortissements est ainsi porté à 2.719 044 38.

Par ailleurs, les cours des titres de votre portefeuille se trouvent en augmentation très sensible à fin 1936 ; sur la plupart d'entre eux, ces cours ressortent à des chiffres supérieurs à vos prix d'achat.

En prenant pour base d'estimation les valeurs les plus basses, entre les cours et le prix d'achat, votre portefeuille comporterait une plus-value notable ; nous vous proposons toutefois de maintenir au bilan des valeurs d'inventaire de fin 1935. Au surplus, comme nous n'avons réalisé qu'un nombre infime de titres durant l'exercice écoulé, le compte de profits et pertes ne comporté aucun crédit provenant du portefeuille.

Résultats de l'exercice et répartition des bénéfices

La politique commerciale que nous avons suivie nous. a permis de réaliser un prix moyen de vente sensiblement supérieur à la moyenne de l'année ; ces heureuses opérations et la forte augmentation de notre production ont contribué à un accroissement particulièrement important des bénéfices bruts d'exploitation du dernier exercice.

Les bénéfices d'exploitation et produits divers ressortent, en effet, à 14.025.693 88 contre 3.937.271 fr. 44 à fin 1935.

Après déduction des frais généraux sociaux pour 109.476 fr. et des impôts sociaux et frais divers pour 180.788 fr. 08, soit au total 590.254 15

les bénéfices sont ramenés à 13.455.439.23

Enfin, après déduction des amortissements dont nous vous avons parlé plus haut, soit 2.749.044.38,

le bénéfice net de l'exercice ressort à 10.716.394 85

contre 3.128.039 fr. 07 pour l'année précédente.

Après affectation de 5 % à la réserve légale, soit de 535.819 fr. 74 et distribution de l'intérêt statutaire de 7 % aux actions, soit de 1.960.000 francs, soit au total 2.495.819 74

Il reste un disponible de 8.220.575 11

à répartir comme suit

10 % au conseil d'administration 822.057 71

25 % aux parts bénéficiaires 5.343.373 38

65 % aux actions 5.343.373 38

Sur cette dernière somme, nous vous proposons. de verser un dividende supplémentaire de 17 % aux actions, soit 4.760.000 00

et de porter le solde se chiffrant par 583.373 83

au report appartenant aux actionnaires, qui s'élevait au 31 décembre 1935, à 197.515 53

Le report à nouveau appartenant aux actionnaires serait ainsi porté à 780.889 36

Nous vous rappelons, d'autre part, qu'un acompte de 12 francs par action a été mis en paiement à partir du 9 novembre 1936, à valoir sur le dividende de l'exercice dont nous vous rendons compte.

Si vous approuvez les propositions qui vous sont faites aujourd'hui, le complément de dividende des actions et le dividende des parts seront donc payés, sous déduction des impôts en vigueur, à raison de :

12 francs par action ;

Et 137 fr. 01 par dixième de part bénéficiaire ;

à partir du 1^{er} juin 1937 à la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, à Paris, sur présentation du coupon n° 22 pour les actions au porteur et du coupon n° 15 pour les parts au porteur ou des certificats pour les titres nominatifs.

Grâce aux retenues déjà opérées au cours des deux exercices précédents au titre de la taxe de transmission, les parts bénéficiaires au porteur recevront, après apurement définitif des sommes restant dues, un dividende net, impôt sur le revenu déduit, de 86 fr. 379.

Questions à l'ordre du jour

En vertu de l'article 22 de vos statuts et suivant le roulement établi, le mandat d'administrateur de MM. Raymond Bergougnan, René Bouvier, Henri Bally [sic : Balay] et Jean Limouzin vient à expiration.

Nous vous proposons leur réélection pour une nouvelle période de six années.

Conformément au décret-loi du 8 août 1935, vos commissaires vous rendront compte des opérations traitées au cours de l'exercice 1936 par votre société avec des banques ou établissements dont font partie certains de vos administrateurs.

Nous vous demandons de renouveler aux membres de votre conseil, pour une période qui prendra fin à l'assemblée générale qui se réunira pour délibérer sur les comptes de 1937, l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 en ce qui concerne de telles opérations.

Vous aurez enfin, Messieurs, à procéder à la désignation des commissaires et à fixer leur rémunération. Nous vous rappelons à cet égard que, conformément au décret-loi du 8 août 1935, l'un de vos deux commissaires doit être inscrit sur la liste des commissaires par la Cour d'appel de Paris.

M. Louis[-Edmond] Lemaigre remplissant cette condition, nous soumettons à vos suffrages le renouvellement de son mandat ; nous vous proposons également de renouveler le mandat de M. Gaston Paitel.

Étant donné toutefois l'obligation légale ci-dessus rappelée, nous vous proposons en outre de nommer, à titre de commissaire suppléant, M. René Mingot, commissaire agréé à la Cour d'appel de Paris.

Conformément aux dispositions de vos statuts, les commissaires ainsi nommés resteront en fonction jusqu'à l'assemblée générale qui se réunira pour délibérer sur les comptes de l'exercice 1937.

Nous vous proposons d'autre part, de porter à 5.000 francs l'indemnité allouée à chacun des deux commissaires titulaires, ou, au cas d'empêchement de l'un deux, au commissaire suppléant.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1936

ACTIF	Au 31 déc. 1936	Après approbation des comptes
Acquisition des domaines	1	1

Frais de constitution et d'augmentation de capital	1	1
• Plantations de Loc-Ninh		
Terrains et cultures : 27.230.076 45		
Constructions et matériel : 5.068 396.70		
	32.298.472	32.298.472
• Plantations de Minh-Thanh :		
Terrains et cultures : 6.742.871,54		
Constructions et matériel : 952 865,80		
	7.695.737	7.695.737
Caisses et banques	4.038.020	4 038.020
Portefeuille-titres	1.976.703	1.975.703
Débiteurs divers	11.163.728	11.163,728
Avance de la taxe de transmission	502.776	502.776
Stocks, approvisionnements et pépinières	880.322	880.322
Comptes d'ordre	342.598	342.598
Acompte sur dividende 1936	3.360.000	—
Total	<u>62.257.361</u>	<u>58.897.361</u>
PASSIF		
Capital	28.000.000	28.000.000
Réserve légale	1.578.628	2.114.448
Primes sur augmentations de capital	15 105.878	15.105.878
Réserve contre l'incendie et les dégâts accidentels	3.000.000	3.000.000
Réserve spéciale appartenant aux actionnaires	1.500.000	1.500.000
Créditeurs divers	2.035.513	2.083.513
Comptes d'ordre	123.430	123.430
Report appartenant aux actionnaires	197.615	780.889
Profits et pertes 1936	10.716.394	—
Dividendes et tantièmes à payer	—	6.237 201
Total	<u>62.257.361</u>	<u>58.897.361</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
-------	--

Frais généraux sociaux	4.091.476 07
Impôts sociaux et divers	180.778 08
Amortissements industriels et agricoles	2.719.044 38
Bénéfice de l'exercice	10.716.394 85
Total	<u>14.025.693 38</u>
CRÉDIT	
Produits d'exploitation et divers	14 025.693 38
Total	<u>14.025.693 38</u>

ALLOCUTION DU COLONEL BERNARD,
président du conseil d'administration

Je vais d'abord vous donner, Messieurs, des renseignements sur les résultats possibles de l'exercice en cours ; je vous parlerai ensuite de la situation du marché du caoutchouc.

Augmentation importante de la production

En ce qui concerne la situation actuelle, nous pouvons vous annoncer une augmentation de production extrêmement importante. Nous avons en effet obtenu à fin avril 1.027.500 kg, contre 852.400 kg prévus. Il y a donc une augmentation de 175.400 kg, c'est-à-dire de 20,5 % sur les prévisions. Dans ces conditions, nous estimons que la production, au lieu d'être de 3 070.000 kg, atteindra 3 millions 430.006 kg environ. L'an dernier, elle s'élevait à 2.829.000 kg, ce qui représente une progression de 600.000 kg d'une année à l'autre.

Je vous rappelle en outre que cette progression de la production s'accroîtra au cours des années prochaines ; d'après nos prévisions qui ont été jusqu'ici modérées puisque dépassées par les résultats, notre production doit passer de 3.430.000 kg en 1937 à 3.855.000 kg en 1938, 4.375.000 kg en 1939, 4.750.000 kg en 1940, pour atteindre 5 millions de kg en 1941. Au cours des cinq prochaines années, notre production augmentera ainsi dans la proportion de 100 %.

Augmentation des prix de vente

L'année dernière, notre prix moyen de vente du caoutchouc s'est établi à 7 fr. 72 le kg ; or, au début de 1936, les cours étaient relativement bas et la hausse ne s'est accentuée qu'en fin d'année ; le cours moyen de 1936 pour du caoutchouc toutes qualités a été ainsi de 5 fr. 80 le kg.

Cette année, sur une production prévue de 3.430.000 kg, nous avons déjà vendu 2.665.000 kg à un prix moyen de 9 francs le kg ; il reste à vendre 750.000 kg, soit, aux cours actuels, à un prix quelque peu supérieur.

Ainsi, les résultats de l'année prochaine seront très sensiblement supérieurs à ceux de cette année.

J'ajoute qu'en ce qui concerne les propriétaires de parts au porteur, ils sont enfin libérés de la dette extrêmement importante qu'ils avaient contractée par rapport au fisc puisque, dès maintenant, le remboursement de l'arriéré se trouvera effectué en totalité ; en effet, dès cette année, ils recevront 86 fr. 37 de dividende net sur le total de 137 fr. 01 qui leur est attribué.

Nous avons dit estimer que les cours du caoutchouc pratiqués dans le courant de l'année nous permettraient de réaliser notre production totale à des prix satisfaisants ;

par ailleurs, nous avons déjà vendu une faible proportion de la production de 1938 à des prix qui dépassent 12 francs le kg.

Les prix vont-ils se maintenir ?

Cela ne veut pas dire que les prix élevés constatés au début de l'année soient susceptibles de se maintenir. Vous avez du reste remarqué, depuis un mois et demi, une baisse sensible des cours : de 13 pence la livre, ils sont revenus à un peu plus de 10 pence.

Lorsque les cours se sont élevés, on a pensé, dans certains milieux, que c'était parce que les plantations existantes seraient en réalité incapables de fournir la totalité du quota qui leur avait été attribué. Je vous rappelle à ce sujet que le *Bulletin statistique* du Comité International publié les potentiels de production des différents pays adhérents à la réglementation et les prévisions qui en découlent pour chaque trimestre suivant le pourcentage de restriction.

D'ailleurs, pour voir le chiffre exact de la production possible de l'année, il faut ajouter le caoutchouc récolté d'une part en Indochine qui est soumis à un régime spécial et aussi dans des régions où il n'existe pas de plantations proprement dites ; ces caoutchoucs représentent au total environ 70.000 kg.

En réalité, les potentiels de production de cette année sont de l'ordre de 1.400.000 tonnes.

Or, on a estimé que la consommation serait de 1.100.000 tonnes. Elle peut augmenter encore un peu cette année, bien qu'il y ait dans cette augmentation des facteurs qui rendent difficiles les appréciations.

Il n'est pas douteux en effet qu'à un certain moment, certaines puissances ont augmenté considérablement leurs stocks de caoutchouc, soit dans un but d'ordre économique, soit pour se prémunir en vue d'hostilités éventuelles. Cela a provoqué à Londres une diminution considérable des stocks. On estimait, en août et septembre de l'année dernière, que les stocks diminueraient de 25.000 tonnes avant la fin de l'année.

C'est en réalité de 70.000 tonnes qu'ils ont été amputés. Il se trouve en outre que cette diminution des stocks de caoutchouc a coïncidé avec une augmentation générale des prix des matières premières.

Les prévisions en ce qui concerne le potentiel de production ont-elles été majorées ?

En ce qui concerne le potentiel de production, on a prétendu que les prévisions en avaient été majorées. Je puis affirmer que c'est inexact. Seulement, il s'est produit un événement qui, lui, était imprévu : l'année dernière, le coefficient de restriction a atteint 40 % ; il était encore à 35 % dans le deuxième semestre de 1937 ; puis on a ramené ce chiffre à 25 % et finalement 10 %. En d'autres termes, on a demandé aux entreprises de plantations d'augmenter leur capacité de production de 25, 30 ou 50 %. Eh bien, quand on demande à un industriel d'augmenter sa production de 50 %, la question se pose de savoir en combien de temps il pourra réaliser cette augmentation et ce délai variera selon la nature de son exploitation.

Lorsqu'on avait demandé un rendement supplémentaire aux sociétés productrices, il a fallu qu'elles mettent en état de produire des parcelles, sinon même des plantations nouvelles et il a fallu recruter la main-d'œuvre nécessaire. Ce mouvement s'effectue dans de bonnes conditions et il n'y a aucune raison que les plantations ne produisent pas d'ici la fin de l'année la quantité de caoutchouc qu'on leur demande de fournir.

Les stocks actuels sont trop bas

Si les prévisions du Comité sont exactes, à la fin de l'année, les stocks vont se trouver augmentés dans une certaine proportion, de 50.000 ou 60.000 tonnes. Nous n'en savons rien. En tout cas, il n'est pas douteux qu'actuellement, ils sont trop bas. Et nos clients, les Américains et les Allemands, nous ont demandé précisément de réajuster les

stocks ; il se pourrait donc, si le niveau des stocks ne se relevait pas suffisamment, que l'on soit amené à réduire encore le coefficient de restriction et qu'à la fin de l'année, il vienne à zéro, c'est-à-dire que les plantations puissent produire leur potentiel total.

Le caoutchouc doit se vendre à un prix équitable

À cette occasion, je tiens à préciser que la but du Comité de Réglementation n'est pas le moins du monde de faire monter le cours du caoutchouc de façon immodérée.

Conformément à l'accord intervenu entre les différentes puissances qui ont bien voulu se lier, son but est de chercher l'équilibre entre l'offre et la demande et de faire en sorte que le caoutchouc se vende à un prix équitable.

(suite et fin)

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 24 juillet 1937, p. 15)

Et bien, les prix réalisés en ce moment nous donnent satisfaction et peuvent nous permettre de réaliser de très beaux bénéfices grâce à l'abaissement du prix de revient et à l'augmentation constante de notre production. À mon avis, des prix de vente de l'ordre de 9 à 10 pence, 9 pence 1/2, par exemple seraient excellents pour nous et il n'y aurait aucune raison de vouloir plus.

Il ne faut pas oublier que l'on se trouve en effet en présence de pays qui voudraient — et pourraient — se défendre au cas où on leur imposerait des prix abusifs. Je ne parle pas seulement de l'Allemagne. Il n'est pas douteux que l'Amérique pourrait, nous faire une opposition violente, qu'elle pourrait agir par pression sur certains gouvernements — elle l'a déjà fait dans d'autres circonstances. D'autre part, une puissance comme l'Allemagne qui, l'année derrière, a consommé 70.000 tonnes de caoutchoucs et qui déclare qu'elle a besoin de colonies, nous répond, quand nous lui rétorquons qu'on lui donne libre accès aux matières premières, qu'elle doit avant tout en considérer les prix.

Des prix surélevés finiraient d'ailleurs par constituer une prime à la fabrication du caoutchouc synthétique. Je m'empresse de dire que le prix de revient du caoutchouc synthétique dépasse, très largement, le prix de vente actuel du caoutchouc naturel. Mais il n'en est pas moins vrai que dans un but spécial que vous connaissez — qu'il s'agisse d'autarcie ou de défense nationale, la fabrication du caoutchouc synthétique s'est développée tant en Russie qu'en Allemagne et nous ne devons pas faciliter des opérations de ce genre. Je considère, par conséquent, que, maintenant que nous sommes revenus à la période des bénéfices, il ne faudrait pas manifester d'exigences excessives et demander des profits par trop élevés, la contrepartie de ces bénéfices supplémentaires pouvant avoir des conséquences internationales fâcheuses.

Le renouvellement des accords internationaux

Ceci dit, je crois qu'en tout état de cause, nous pouvons compter sur un avenir extrêmement satisfaisant pour notre société.

Tout cela est lié, bien entendu, au fait que les accords internationaux seront renouvelés. Ils expirent le 31 décembre 1938, mais, dès maintenant, tous les pays y participant sont décidés à les renouveler. Une enquête est en cours, et des pourparlers plus précis vont se poursuivre dans quelque temps.

En Indochine, nous avons bénéficié, vous le savez, d'un régime très favorable. Je crois qu'il faut se contenter d'en obtenir le maintien, sous la seule réserve peut-être que l'Indochine puisse approvisionner librement la métropole pour la totalité de ses besoins en caoutchouc. Le plan de restriction est avant tout, en effet, un plan de solidarité. S'il y a donc un certain nombre de personnes en Indochine qui, ne désirent pas le maintien des conditions actuelles, je veux croire que vous n'êtes pas de cet avis

Les charges qui pèsent sur les plantations de caoutchouc doivent être allégées

Par contre, nous nous trouvons en Indochine en présence d'une administration qui paraît considérer que l'on peut profiter de la prospérité des entreprises pour les frapper d'une façon abusive. Les charges actuelles de l'hévéaculture viennent d'être en effet sensiblement accrues. Il existe d'abord la taxe que nous sommes obligés de payer au titre de la restriction, ce qui est légitime et naturel. Mais en outre, nous devons verser depuis le début de l'année des ristournes à une caisse de compensation, créée en 1931, à une époque où il était nécessaire de verser une prime aux producteurs français. Cette Caisse n'a plus aucune utilité maintenant que la réglementation est en vigueur et que son renouvellement pour une nouvelle période de cinq années paraît assurée. Il faudrait en demander la suppression dès que les sommes qui lui ont été avancées par la Trésorerie de l'Indochine lui seront remboursées en totalité, ce qui sera chose faite très vraisemblablement à la fin de cette année. Enfin, il a été institué au profit du budget une taxe spéciale au caoutchouc, sensiblement plus élevée que les taxes supportées par les autres produits d'Indochine. Nous avons toutefois obtenu qu'une Commission soit réunie par le Gouvernement général de l'Indochine, pour examiner l'ensemble et ramener celles-ci à un taux raisonnable.

Un actionnaire. — Quel est le montant de ces charges ?

M. le président. — En ce moment-ci, il faut compter que nous aurions à payer une somme qui variera entre 1 fr. 10 et 1 fr. 40 par kg. Nous ne vous dirons pas quel est notre prix de revient, cette question étant en discussion avec l'Administration indochinoise et le Syndicat des Planteurs de caoutchouc. Quoiqu'il en soit, notre prix de revient, propre s'étant abaissé et, étant donné les prix de vente obtenus et l'augmentation de notre production, nous aurons l'année prochaine un exercice bénéficiaire très notablement supérieur à celui de cette année.

Félicitations au conseil

Un actionnaire. — Je tiens à remercier M. le président des intéressants renseignements qu'il vient de nous donner, et à exprimer mes félicitations au conseil qui a permis à la société de traverser la crise et de réaliser finalement des résultats brillants.

Un autre actionnaire. — Je m'associe aux félicitations qui viennent d'être exprimées au conseil d'administration.

Les planteurs indigènes des Indes Néerlandaises observent-ils la discipline ?

Je voudrais savoir si le problème délicat de la discipline des planteurs indigènes est résolu dans les Indes Néerlandaises ? ;

M le président. — Le Gouvernement néerlandais a procédé à une enquête remarquable de méthode et il est arrivé à faire un tableau exact de toutes les parcelles plantées. Il n'y a qu'une question qui n'est pas définitivement réglée : celle de la capacité de production des 750.000 hectares de plantations indigènes ainsi recensées. Elle est certainement très élevée, mais c'est là un point un peu secondaire. Il faut pouvoir saigner, donc réunir la main-d'œuvre nécessaire, puis transporter le caoutchouc produit, toutes choses qui ne sont pas toujours faciles dans les régions envisagées.

La capacité de production maxima du monde peut-être, quoi qu'il en soit, chiffrée entre 1.500 000 et 1.800 000 tonnes. Eu égard aux besoins de la consommation, on peut donc se demander si, en 1944, il y aurait assez de caoutchouc. Certaines personnes ont proposé à cet effet le développement des plantations actuelles. Je crois ainsi qu'à partir du 1^{er} janvier 1939, on pourra replanter. Mais dans quelle proportion ? Je n'en sais rien.

Ce qui est certain par contre, c'est qu'on ne laissera pas le monde revenir à la production anarchique à laquelle nous avons assisté précédemment.

LES RÉSOLUTIONS

Personne ne demandant plus la parole, M. le président met aux voix les résolutions suivantes qui sont toutes adoptées à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et ceux des commissaires, aux comptes sur l'exercice 1936, approuve dans toutes leurs parties le rapport, le bilan et les comptes tels qu'ils lui sont soumis par le conseil et notamment les bases d'évaluation du portefeuille et le mode d'établissement du compte de profits et pertes.

Le solde créditeur du compte de profits et pertes ressort à 10.716.394 85

Un actionnaire. – À quoi sert d'augmenter de cinq cent et quelques mille francs le report à nouveau au lieu de distribuer la totalité aux actionnaires ? C'est une question de principe, non une question de fait, mais je croirais préférable de fixer le dividende à 25 francs au lieu de 24.

Un autre actionnaire. — Vous pouvez représenter dès objections, M. le président ?

M le président. – Aucune objection, notre trésorerie étant des plus larges.

C'est un vieil usage toutefois de ne pas tout distribuer et de conserver un report. Je dois dire en outre que notre société dispose d'une réserve occulte dans le fait que notre portefeuille figure au bilan pour une valeur comptable alors qu'il représente en fait une valeur très sensiblement supérieure, plus de deux fois le montant actuel.

Je suis donc tout disposé, messieurs, à mettre aux voix la proposition qui vient d'être faite par l'un d'entre vous.

(Cette proposition est votée à l'unanimité)

Chaque action recevra donc un dividende total de 26 francs. [...]

Troisième résolution

Conformément à l'article 22 des statuts, l'assemblée générale renouvelle pour six années les mandats d'administrateur de MM. Henri Balay, Raymond Bergougnan, René Bouvier et Jean Limouzin, administrateurs sortants et rééligibles. [...]

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomma aux fonctions de commissaires Gaston Paitel et Louis-Edmond Lemaire pour la période qui prendra fin à l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 1937 avec faculté pour chacun d'eux d'accomplir seul son mandat en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

Elle nomme, en outre, à titre de commissaire suppléant M. René Mingot.

Et fixe à 5.000 francs l'indemnité allouée à chacun des deux commissaires ou, en cas d'empêchement de l'un d'eux, au commissaire suppléant.

Tournée du gouverneur général dans le Nord-Est cochinchinois (*L'Avenir du Tonkin*, 13 août 1937)

.....
Reprenant ensuite la route de Saïgon, M. Brévié s'arrêtait à Loc-Ninh pour visiter, en compagnie de M. Daloz¹², les grandes plantations de caoutchouc.

¹² Jean Daloz (Charolles, 1899-Pais, 1961) : polytechnicien, ingénieur des TP en Indochine (1922). Entré en juillet 1929 aux Caoutchoucs de l'Indochine, il intègre ensuite la SFFC qu'il représente dans différentes filiales et organismes (Syndicat des planteurs, Institut de recherches du caoutchouc en Indochine...). Chevalier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1948.

L'INDOCHINE
Caoutchoucs de l'Indochine
(Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

[284] Quatre administrateurs de la Société des caoutchoucs siègent dans la Société indochinoise des cultures tropicales. Ce sont M. René Bouvier [SFFC], déjà vu ; M. Henri Fauconnier, qui habite en Tunisie, et MM. Raymond Bergougnan et Jean Limouzin, tous deux membres du conseil des Établissements Bergougnan (pneumatiques, etc.), grands consommateurs de caoutchoucs dont nous parlerons dans le tome IV.

Les autres administrateurs de la Société des caoutchoucs, dont le capital est de 28 millions, sont nos vieilles connaissances coloniales Fernand Bernard, René Thion de la Chaume ; Adrien Josse, qui représente là les Établissements Bergougnan, dont il est administrateur. À cette liste, viennent s'ajouter M. James Schwob d'Héricourt [suite à l'apport en 1934, par Optorg, de la Société de caoutchouc et de cultures en Indochine (plantation de Minh-Thanh)]¹³, que l'on [285] retrouvera dans le tome IV ; M. Henri Balay, qui est commissaire à la Banque commerciale africaine et qui semble appartenir à une famille capitaliste de la Loire et du Rhône où elle a des châteaux ; l'un de ses membres, habitant Lyon, est marié à une Descours (voir tome I).

Caoutchoucs de l'Indochine
Assemblée ordinaire du 23 mai 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 juin 1938)

Assemblée présidée par M. le colonel Bernard, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forte actionnaires présents, M. [Adrien] Josse et M. Balay, représentant les Établissements Bergougnan.

1.769 actionnaires, possédant 140.239 actions, sont présents ou représentés.

M. [Maurice] Bos remplit les fonctions de secrétaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[Généralités sur le marché du caoutchouc, la production indochinoise...]

Rendement des plantations de Loc-Ninh et de Minh-Thanh

La superficie totale plantée sur nos deux domaines a passé de 6.893 hectares en 1936, à 6.915 hectares fin 1937, réparties comme suit :

Loc-Ninh	5.397 ha. 50
Minh-Thanh	1.517 ha 75
	6.915 ha. 25

¹³ De la famille des Schwob d'Héricourt qui fut citée maintes fois, il a un château à Bazoches-en-Houlme (Orne) et hôtel à Paris, 6, place des États-Unis. Il est marié à une demoiselle Lang, d'une famille probablement d'origine juive qui a des alliances avec les Goüin, les Lazard, les Alphandéry et les Bungener.

Les superficies greffées ont été elles-mêmes portées, en 1937, de 2.295 hectares à 15.487 hectares et représentent 36 % de la surface totale ; ces lots comprennent, en particulier, 679 hectares de replantation, réalisée de 1933 à 1937 à Loc-Ninh sur d'anciennes plantations.

Toutefois, la nouvelle réglementation internationale devant comporter l'autorisation d'effectuer de nouvelles plantations, nous avons suspendu, dès cette année, le programme de rajeunissement antérieurement envisagé.

Nous reprendrons, dès 1929, une politique d'extension conforme aux autorisations successives du Comité International dont nous avons parlé plus haut. Pour la période 1939-1940, celles-ci portent sur une première tranche de 5 % des superficies plantées, représentant pour notre société 347 hectares

Les mises en saignée de jeunes plantations ont porté en 1937 sur :

Loc-Ninh	ha. 27
Minh-Thanh	399
	426

Les surfaces saignées de nos deux domaines passent ainsi de 5.608 hectares à 5.861 hectares dont la répartition était à fin 1937 la suivante :

Loc-Ninh :	
Plantations anciennes 1911 à 1923	2.519
Plantations jeunes 1924 à 1927	1.909
Plantations greffées 1930 à 1932	265
Total	4.693
Minh-Thanh :	
Plantations greffées 1930 à 1932	1.160

Les récoltes des cinq dernières années se comparent comme suit (en tonnes) :

	Loc-Ninh	Minh-Thanh	Total
1938	1.621		1.621
1934	2.094		2.094
1935	2.309		2.309
1936	2 661	101	2.762
1937	3.159	406	3.565

La production de l'année en cours dépassera vraisemblablement 3.800 tonnes.

L'année écoulée a donc marqué un nouvel et très important accroissement de la production dû, non seulement à l'entrée progressive en production des arbres de Minh-

Thanh, mais également au résultat des nouvelles méthodes de saignée adoptées à Loc-Ninh au cours de ces dernières années.

Les rendements des lots non greffés se sont à nouveau améliorés, atteignant de 570 à 810 kg par hectare contre 530 à 670 kg en 1936.

Quant aux lots greffés, leurs rendements se chiffrent respectivement par 300 et 650 kg à l'hectare pour des extensions de 6 et 7 ans.

Les rendements de Minh-Thanh se sont chiffrés de même par 515 et 800 kg pour des lots de 8 et 9 an, greffés sur place il y a 5 et 6 ans.

Pour faire face au développement de notre production, nous avons accru, à Loc-Ninh et Minh-Thanh, la capacité de nos usines de traitement ; elles seront en mesure de préparer annuellement Loc-Ninh : 3.000 tonnes de feuilles et 7 à 800 tonnes de crêpes.

Minh-Thanh : 1.160 tonnes de feuilles.

Nous tenons à signaler les résultats satisfaisants obtenus, au point de vue de la qualité du fumage et de la capacité de traitement, avec les fumoirs de nouveau modèle installé en 1936 et mis au point dans le courant de 1937

Main-d'œuvre

La mise en saignée de nouveaux arbres a nécessité une augmentation des effectifs de Minh-Thanh. Par contre, la modification des méthodes de saignée à Loc-Ninh a permis de réduire de 20 % les effectifs de cette plantation.

Le mouvement de notre main-d'œuvre a été le suivant :

	Loc-Ninh	Minh-Thanh	Total
Fin 1936	2.562	443	3.005
Fin 1937	2.252	623	2.875

Les recrutements nécessaires sont restés faciles, étant donnés les conditions d'existence et salaires offerts à nos coolies ; les engagements pour une ou deux années ont d'ailleurs porté sur plus de la moitié des travailleurs arrivés à fin de contrat.

De plus, les effectifs de travailleurs embauchés sans contrat ont continué à s'accroître.

Le service de santé a tenu, d'ailleurs, à souligner, dans ses derniers rapports, l'excellent état de santé, moral et physique, de notre main-d'œuvre, dû aux efforts réalisés par notre société et à en féliciter cette dernière : à titre indicatif, le taux de morbidité palustre a été réduit sur l'ensemble de la plantation de Loc-Ninh de 60 % en 1937.

Un vaste programme de construction destiné à améliorer à nouveau la condition des coolies est en cours de réalisation.

Citons, à Loc-Ninh, le déplacement d'un village et la construction de 100 maisons familiales d'un modèle nouveau sur les dix autres villages du domaine ; à Minh-Thanh, la construction de 65 maisons familiales sur les quatre villages du domaine.

D'autre part, l'hôpital central de Loc-Ninh, créé en 1927, est en voie de réfection et de transformation par l'édification de dix bâtiments nouveaux comportant des services distincts : chirurgie, contagieux, blessés, femmes, maternité, vieillards.

Ce programme nécessite un effort financier important que nous n'avons pas hésité à faire, étant donné les résultats favorables de notre société. Vous approuverez, nous en sommes persuadés, de telles dépenses.

Résultats de l'exercice et répartition des bénéfices

La production de l'exercice 1937 marque une forte augmentation par rapport à celle de 1936 : en outre, la fermeté des prix du caoutchouc en 1936 et 1937 a permis à votre société de réaliser cette production à des prix supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Aussi, malgré la hausse des salaires, du fret, des approvisionnements et l'aggravation des taxes diverses qui ont frappé le caoutchouc produit en Indochine, les produits d'exportation de l'exercice 1937 se trouvent-ils en progression très sensible par rapport à ceux du précédent exercice.

Les bénéfices d'exploitation et produits divers ressortent, en effet, à 26.236.169 61 contre 14.025.693 fr. 38 à fin 1936.

Après déduction des frais généraux sociaux pour 535.657,30 et des impôts sociaux et divers pour 200.652,82, soit au total 736.310 11

les bénéfices sont ramenés à 25.499.859 49

Par ailleurs, les amortissements des immobilisations agricoles et industrielles se chiffrent, pour nos deux domaines de Loc-Ninh et Minh-Thanh, à 2.345.725 fr. 93. L'importance des résultats de l'exercice nous a conduits à pratiquer à nouveau, comme l'an dernier, un amortissement supplémentaire de 696.175 francs

Le total des amortissements imputés directement au compte de Profits et pertes ressort ainsi à 3.041.906 93

contre 2.719.044 fr. 38 pour l'exercice 1936.

Le bénéfice net de l'exercice s'établit donc à 22.457.958 56

contre 10.716.394,85 pour l'exercice précédent.

L'affectation à la réserve légale se trouve limitée cette année à 685.551 fr. 42 le maximum légal de 10 % du capital se trouvant ainsi atteint.

Après distribution de l'intérêt statutaire de 7 % aux actions s'élevant à 1.960.000 francs, soit au total 2.645.551 41

il reste disponible de 19.812 407 14

a répartir comme suit :

10 % au conseil d'administration 1981.240 71

25 % aux parts bénéficiaires 4.953.101 78

65 % aux actions 12.878.064 65

Tenu compte du report appartenant aux actionnaires et qui s'élevait au 31 décembre 1936 à 220.889 36

le total distribuable aux actionnaires ressort en définitive à 13.098.954 01

Sur cette dernière somme, nous vous proposons de verser un dividende supplémentaire de 46 % aux actions, soit 12.880.000 00

Le Report à nouveau appartenant aux actionnaires ressortirait ainsi à 218.954 01

Le dividende

Nous vous rappelons d'autre part qu'un acompte brut de 25 fr. par action et de 125 fr. par dixième de part bénéficiaire a été mis en paiement à partir du 25 octobre 1937 à valoir sur le dividende de l'exercice dont nous vous rendons compte.

Si vous approuvez les propositions qui vous sont faites, le complément du dividende des actions et des dixièmes de part sera donc payé sous déduction des impôts en vigueur, à raison de :

28 fr. par action, et 205 fr. 20 par dixième de part bénéficiaire, à la Banque de l'Indochine, 96 boulevard Haussmann, à Paris, sur présentation du coupon n° 24 pour les actions au porteur et du coupon n° 17 pour les dixièmes de part au porteur, ou des certificats pour les titres nominatifs.

Questions à l'ordre du jour

[...]

(suite)
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 25 juin 1938)

Total de bilan : 80.758.343

LA DISCUSSION

Un actionnaire. — Pourrions-nous savoir si la Compagnie a vendu du caoutchouc au-dessus des derniers cours ?

M. René Bouvier, administrateur délégué. — Nous avons fait sur cette année des opérations à terme extrêmement heureuses. Je ne vous dirai pas exactement à quel prix nous avons pu réaliser certains marchés sur le premier semestre ; ce chiffre, c'est l'exercice suivant celui dont nous vous rendons compte qui l'enregistrera. Mais ce que je puis vous dire, c'est qu'il est sensiblement à 60 % au-dessus des cours actuels. L'opération a été par conséquent très favorable, du fait d'un double bénéfice, et sur la matière et sur le change.

Un autre actionnaire. — Pourriez-vous nous faire, Monsieur le président, un petit exposé de la situation actuelle du caoutchouc ? Vous savez que vos exposés sur cette matière, sont toujours attendus avec impatience. [...]

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 janvier 1939)
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 18 janvier 1939)

On nous fait part de la naissance, le 23 décembre, de André, fils de M^{me} et M. Camille Cambon ¹⁴, de la plantation de Minh-Thanh.

Nos vœux bien sincères pour la prospérité du bébé et nos compliments aux heureux parents.

Caoutchoucs de l'Indochine Extrait de *la Vie financière*

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 4 mars 1939)

Cette puissante société, qui dispose d'une jeune concession, est en passe de voir sa production s'accroître dans de fortes proportions au cours des prochaines années.

Constituée en 1910 par le groupe de la Société Financière Française et Coloniale [SFFC, qui n'a été formée qu'en 1920], cette société se trouve contemporaine de la Société des Plantations des Terres-Rouges. Ses deux concessions sont d'ailleurs situées l'une au nord, l'autre au sud de celles de cette dernière.

Dans sa constitution sont intervenus les Établissements Bergougnan qui se sont engagés à lui prêter gratuitement en France leur concours technique avec usage de leurs laboratoires, moyennant la faculté pour eux d'acheter directement chaque année

¹⁴ Camille Cambon avait épousé une métisse réputée pour sa beauté et raffolant de la vie de planteur, Jeanne Ly-Can, fille adoptive du magistrat Maurice Weil et sœur aînée de Jacqueline Ly-Can, seconde épouse de [Jean Guéry](#).

une partie de sa production aux prix du marché, sous déduction à leur profit des frais de courtage, de commission et de vente ainsi économisés.

Le domaine

À son origine, la société s'installa dans la province de Baria, à l'est de Saïgon, mais vendit en 1915 le domaine de Binh-Ba qu'elle avait acquis pour s'installer à Loc-Ninh, dans la province de Thudaumot à environ 100 kilomètres de Saïgon, port auquel elle est reliée par la route et le rail. Ce domaine, d'une superficie de 10.000 hectares, est situé dans une région où l'abondance des pluies, l'atmosphère chaude et humide conviennent parfaitement à l'hévéa. Le sol est composé de terres rouges avec un peu de terre grises. Mis en défrichement dès 1911, ce domaine comportait primitivement des hévéas et des caféiers, mais les caféiers ont été presque totalement abandonnés ; les premières saignées d'hévéas remontent à 1916. Le nombre des arbres plantés dépassait 630.000 et une importante usine de traitement du latex était terminée en 1921 après plusieurs agrandissements successifs.

En 1933, la société put, grâce à la crise du caoutchouc, se procurer à bon compte un domaine de 3.536 hectares, celui de Minh-Thanh, appartenant à la Société de Caoutchouc de Cultures en Indochine, dans la région de Thudaumot, dont le sol est constitué par des terres grises.

Depuis plusieurs années, la société procède au rajeunissement progressif des parcelles les plus anciennes de ses concessions, sans nuire à la production d'ensemble qui tend à s'accroître assez sensiblement. Au 31 décembre 1937, la superficie totale plantée sur les deux domaines était de 6.915 hectares, dont 5.397 à Loc-Ninh et 1.517 à Minh-Thanh ; les superficies greffées sont de 2.487 hectares, représentant 36 % du total.

Dans son rapport à l'assemblée du 23 mai 1938, le conseil signalait que la nouvelle réglementation internationale devant comporter l'autorisation d'effectuer de nouvelles plantations, il a suspendu le programme de rajeunissement antérieurement envisagé et qu'il reprendra, dès 1939, une politique d'extension conforme aux autorisations successives du Comité international ; pour la période 1939-1940, ces autorisations portent pour la société sur 347 hectares.

Les surfaces saignées des deux domaines étaient à fin 1937 de 5.861 hectares.

Au bilan au 31 décembre 1937, ces domaines figuraient pour respectivement 32 millions 66.000 francs (Loc-Ninh), et 7 millions 755.000 francs (Minh-Thanh).

Les participations

Le bilan comporte un chiffre de 4 millions 156.433 francs sous rubrique : « Portefeuille-titres » ; les rapports du conseil ne fournissant à cet égard aucune indication. On ignore par quoi est exactement constitué ce portefeuille qui a rapporté en 1937 394.193 francs, sans que l'on sache s'il s'agit de revenu, dividendes ou de profits sur réalisations.

En 1933, on savait que la société détenait des actions de la Banque de l'Indochine, du Crédit foncier de l'Indochine et de la Société indochinoise de cultures tropicales [SICT].

Comme il s'agit là d'affaires sérieuses, nous admettrons qu'il n'y a pas eu de changements.

Les capitaux investis

Le capital de la société a subi de nombreuses modifications, mais, à l'encontre de ce que l'on peut constater pour certaines des entreprises caoutchoutières indochinoises de même importance, les diverses augmentations du capital social n'ont revêtu qu'une faible amplitude.

Ce capital était, à l'origine, de 1.500.000 francs ; une augmentation réalisée l'année même de la création et en 1912 le porta à 1.5011.000 francs ; en 1917, il était de 6 millions ; en 1920, de 8 millions ; en 1923, de 10 millions ; en octobre 1925 de 12 millions ; en septembre 1928, de 15 millions ; en mars 1931, de 20 millions; en 1933, il fut porté à 22.500.000 francs et, en juillet 1934, à 28 millions, par la création de 55.000 actions dont 42.850 fut remises à la Société de Caoutchoucs et de Cultures, en rémunération de ses apports-fusion et dont 12 150 émises en espèces.

Ce capital de 28 millions est actuellement représenté par 280.000 actions de 100 francs.

Il existe 15 000 parts de fondateur provenant de la division en dixièmes, de 1.500 parts originaires.

La répartition des bénéfices s'effectue de la façon suivante : 5 % à la réserve légale ; 7 % d'intérêt aux actions. Sur le solde, 10 % au conseil d'administration ; 65 % aux actions, sauf prélèvements de prévoyance et 25 % aux parts. De cette répartition résulte que la part a droit à 7 fr. 18 pour tout franc attribué à l'action au-delà de son intérêt statutaire de 7 %.

La société n'a pas recouru à l'emprunt obligataire.

Les résultats industriels

La récolte des arbres plantés en 1911 a commencé en 1916. Elle n'a été, cette année-là, que de 9.241 kg. Elle est passée à 93 tonnes dès l'année suivantes ; à 420 tonnes en 1919 ; à 986 tonnes en 1922 ; en 1923, elle dépassait les 1.000 tonnes. Elle a, depuis, évolué comme suit :

Année	tonnes
1923	1.011
1924	1.114
1925	1.072
1926	1.055
1927	1.154
1928	1.065
1929	1.129
1930	1.041
1931	1.233
1932	1.420
1933	1.621
1934	2 094
1935	2.309
1936	2.761
1937	3.565

De 1923 à 1930, la production n'a censément pas varié (sa moyenne, étant de 1.080 tonnes) malgré l'extension des surfaces saignées ; c'est qu'en raison des difficultés de

main-d'œuvre éprouvées pendant une certaine période, puis dans le but de comprimer ses dépenses en réduisant le personnel, la Société a adopté le système des saignées alternées et des repos périodiques des arbres en l'étendant peu à peu à l'ensemble des plantations exploitées. Si elle y a perdu au point de vue statistique, elle y a gagné d'une autre façon, comme il sera facile de le constater à l'examen du tableau des résultats financiers que nous donnons plus loin. En outre, en 1930, les saignées furent suspendues en mai par solidarité avec les plantations anglaises et hollandaises qui firent alors l'essai d'une restriction de la production en présence de la baisse continue des prix de vente. À partir de 1931, les rendements se sont accrus sensiblement, la Société ayant mis en pratique un mode de saignée plus hardi comportant de plus grandes entailles de l'écorce. À partir de 1933, nous le savons, le domaine s'est accru de la concession de Minh-Thanh. mais celle-ci n'est intervenue dans la production totale que pour 101 tonnes en 1936 et 406 en 1937 ; elle présente donc un potentiel intéressant qui jouera au cours des années à venir. En 1936, il a été calculé que la production pourrait atteindre 5.000 tonnes ; dans son rapport à la dernière assemblée, le conseil déclarait que la production de l'année en cours (1938), dépasserait vraisemblablement 3.800 tonnes ; on n'en connaîtra le chiffre réel que dans un certain temps, quand aura eu lieu l'assemblée, mais il est permis de considérer que si la progression des années 1936-1937 et 1938 continue, tant pour Loc-Ninh que pour Minh-Thanh, les prévisions ne seront pas loin d'être réalisées. Dans ce même rapport, le conseil disait que le rendement des deux plantations s'était fortement accru et que pour faire face au développement de sa production, il avait dû accroître la capacité de ses usines de traitement qui seront en mesure de produire annuellement 4.100 tonnes de feuilles et 700 à 800 tonnes de crêpes ; il mentionne les résultats satisfaisants obtenus avec les fumoirs du nouveau modèle installés en 1936 et mis au point dans le courant de 1937

Les résultats financiers

Les résultats financiers obtenus par la société au cours de la période considérée ont évolué comme suit :

	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1923	4 658	500	3.460		22 50	57 63
1924	7.463	1.179	6.017		40 00	96 05
1925	32.070	6.524	21.753		120 00	345 225
1926	28.571	3.000	23 600		120 00	379 33
1927	15.363	3.013	11.340		50 00	175 01
1928	9 278	2.371	5.261		25 00	73 68
1929	2.584		1.766		7 00	10 46
1930	126	5.759	7.652 (1)			
1931	862	876	852 (1)			
1932	448		120			
1933	1.205	258	633	539		
1934	3 493	220	3.000	550	8 00	9 74

1935	3 937	222	3.154	26	9 00	16 86
1936	14.025	2.719	10.716	600	12 00	137 01
1937	26.236	3.041	22.457	696	53 00	330 20

- (1) Pertes.
- (2) Bénéfices bruts.
- (3) Amortissements et réserves (en 1.000 fr.)
- (4) Bénéfices bruts (en 1.000 francs).
- (5) Amortissements (en 1.000 fr.).
- (6) Dividendes actions (en francs).
- (7) Dividende 1/10 part (en francs).

Le bénéfice maximum 1925 offre un caractère exceptionnel ayant été réalisé grâce au boom du caoutchouc. Il marque le point culminant d'une courbe qui descend ensuite par chocs violents jusqu'à faire tomber les produits bruts à un niveau désastreux ; mais ce bénéfice exceptionnel a permis à la société d'amortir par prélèvement sur le report antérieur et sur les réserves les deux seules pertes enregistrées pendant cette période difficile de l'industrie du caoutchouc : encore convient-il de souligner que la perte de 7.652.000 francs de l'exercice 1930 s'entend après amortissements de 5 millions 759.000 francs.

Après les deux années encore critiques de 1931 et 1932, un nouveau départ se produit qui ramène les produits d'exploitation à peu près à leur niveau de 1926, réserve faite, toutefois, de la différence de valeur de la monnaie à ces deux époques de sa chute.

La progression est rapide à partir de 1935, année au cours de laquelle les prix du caoutchouc se sont maintenus au-dessus de 5 francs : de 1936 à 1937 les bénéfices bruts ont presque doublé ; cette progression est due surtout à celle de la production car les cours du produit ont subi certaines variations qui les ont amenés à un niveau inférieur à celui de l'année précédente ; ayant atteint au plus haut 13 pence 3/3 par livre poids en mars 1937, ils se sont tassés jusqu'à 6 d. 11/16 en novembre et se chiffrent à 6 d. 7/3 en décembre. En raison de la situation de notre monnaie, dit le rapport du conseil, les prix de vente établis en francs ne suivent pas toutefois la même courbe : de 13 fr. 06 au plus haut en mars ils sont tombés à 9 fr. 04 en novembre pour revenir à 9 fr. 30 par kg fin décembre.

On remarquera que, depuis 1933, indépendamment des prélèvements effectués sur les bénéfices bruts d'exploitation en faveur des fonds d'amortissements et de réserves, la société effectue encore des amortissements par prélèvement sur ses bénéfices nets ; et ce, tout en donnant à ses actionnaires et porteurs de parts des dividendes progressivement accrus.

On constatera également — ce que nous rencontrerons d'ailleurs dans d'autres valeurs de plantations indochinoises que nous étudierons — que tenu compte des amortissements et réserves, la différence entre les bénéfices bruts et les bénéfices nets, c'est-à-dire les frais généraux, est minime, elle a été de 535.657 francs en 1937. Enfin, rappelons que le compte de Profits et pertes de 1937 mentionne dans les profits 394.194 fr. 77 de « produits du portefeuille ».

Situation financière

Les bilans des deux derniers exercices se comparent de la façon suivante :

(en 1.000 fr.)	1936	1931
----------------	------	------

ACTIF		
Immobilisations	39.993	39.1111
Caisses et banques	4.088	12.305
Portefeuille titres	1.975	4.156
Débiteurs divers	11.665	11.337
Stocks et approvisionnements	880	1.245
Comptes d'ordre	343	3.016
PASSIF		
Capital	28.000	28.000
Réserve légale	2.114	1.888
Prime d'émission	15.105	15.105
Réserve incendie et accidents	3.000	3.000
Réserves spéciales (actionnaires)	1.560	1.506
Créditeurs divers	2.035	5.548
Comptes d'ordre	123	2.810
Report appartenant aux actionnaires	780	219

Les immobilisations s'entendent amortissements déduits. Elles ont diminué de plus de 100.000 francs d'un exercice à l'autre en dépit des améliorations apportées au domaine. Si on rapproche leur montant de celui de 25.822.000 francs de produits bruts d'exploitation, on trouve une productivité de près de 65 %.

À l'actif, les disponibilités ont progressé de 8.267.000 francs alors qu'au passif les créditeurs n'ont crû que de 3.513.000 fr., les débiteurs n'ayant pas bougé.

Au passif, on constate que la réserve légale est à son plein et qu'il existe 18 millions 105.000 francs de réserves, indépendamment de 1.719.000 francs à disposition des actionnaires.

Au 31 décembre 1936, l'excédent d'actif disponible et réalisable sur le passif était de 13.668.000 francs ; à fin 1937, il était de 18.094.000 francs ; il y a donc, d'un exercice à l'autre, renforcement de trésorerie de près de 5 millions.

Nous avons parlé plus haut du portefeuille : on note ici qu'il s'est accru de 2.181.000 francs, mais on ignore s'il s'agit de l'entrée de nouveaux titres ou de la valorisation boursière de ceux qui y étaient déjà.

Dans l'ensemble, le bilan est donc fort bien calibré et la forte situation financière met l'entreprise en mesure de se défendre contre tous les risques, tout en développant sa production.

Conclusion

Puissamment outillée au point de vue industriel par la nature même du sol où elle exploite et par la politique qu'elle a suivie dans l'aménagement et l'entretien de ses plantations, la Société des caoutchoucs de l'Indochine repose, comme nous l'avons montré, sur une forte situation financière.

De nouveaux développements vont être réalisés cette année et les suivantes, qui porteront la production au-delà des chiffres optimistes prévus il y a quelques années.

Comme le déclarait son président dans la discussion qui a suivi l'assemblée de 1938, tout permet de penser que la société ne connaîtra plus de périodes désastreuses comme

celle qui l'avait mise dans l'impossibilité de couvrir même ses frais d'exploitation et qui avait abaissé les prix du caoutchouc au-dessous des plus bas prix de revient. Il est à prévoir, comme lui, qu'elle continuera à faire des bénéfices, d'autant plus honorables que la production s'accroît chaque jour.

Les actions et parts Caoutchoucs de l'Indochine constituent donc d'excellents titres d'avenir.

Caoutchoucs de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 mai 1939)

Réunis le 2 mai, en assemblée ordinaire, sous la présidence de MM. Fernand Bernard, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité le bilan et les comptes de l'exercice 1938.

Les bénéfices d'exploitation et produits divers ressortent à 31.718.412 francs contre 26.236.169 fr. pour 1937. Les frais généraux, impôts sociaux et divers ramènent ce chiffre à 30.550.986 francs ; d'autre part, les amortissements passés par profits et pertes s'élevant au total à 3.330.143 fr. (contre 3.041.900 francs), le bénéfice net s'établit finalement à 27.220.843 francs au lieu de 22.457.958 francs en 1937.

La réserve légale étant à son plein, le dividende a pu être fixé à 65 francs par action et 421 fr. 01 par dixième de part payable à partir du 3 mai, à la Banque de l'Indochine, sous déduction des impôts et des acomptes respectifs de 30 francs et 165 francs versés le 28 septembre 1938. Le solde du dividende sera donc de 35 francs brut par action et 256 fr. 01 brut par dixième de part.

MM. Léon Clerc et Adrien Josse, administrateurs sortants, ont été réélus.

La production de l'année ne présente qu'une légère augmentation sur celle de 1937, et les prix de revient ont subi à nouveau une progression sensible, due principalement à la hausse des approvisionnements et des matières premières. Cependant, les produits d'exploitation marquent une nouvelle amélioration, grâce à la politique de vente suivie par la société, qui lui a permis de réaliser la production à un prix supérieur à celui de l'exercice précédent, et, *a fortiori*, au cours moyen de la matière durant l'année, puisque la baisse des cours a été nettement ressentie pendant la première moitié de l'exercice.

Le total des superficies greffées, qui atteint 36 % des superficies totales plantées, n'a pas varié en 1938. Les surfaces saignées sur les deux domaines atteignent 6.109 hectares à fin 1938. Les mises en saignée de 1939 porteront encore sur 350 hectares environ, et, alors que la production de 1938 a été de 3.734 tonnes, on s'attend pour l'exercice en cours à un chiffre supérieur, de l'ordre de 4.000 tonnes. L'amélioration constatée l'an dernier sur les rendements des lots non greffés arrivés à l'âge de pleine maturité s'est maintenue ; ils ont atteint de 550 à 850 kg par hectare.

Quant aux lots greffés, leur rendement s'élève respectivement à 480 et 780 kg pour des extensions de 7 et 8 ans.

CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*Le Temps*, 15 mai 1939)

Dans le rapport qui a été présenté à la récente assemblée, le conseil de cette société, après avoir exposé les conditions générales dans lesquelles s'est déroulée l'année 1938 du point de vue des prix, de la production et de la consommation de caoutchouc, a indiqué que l'exportation indochinoise a atteint 60.082 tonnes en 1938, contre 44.070

en 1937. On escompte, pour l'année en cours, une production de l'ordre de 65.000 tonnes.

C'est pour la première fois, en 1938, que les exportations indochinoises ont dépassé les besoins de la métropole, qui se sont chiffrés par 59.082 tonnes. Étant donnée la possibilité de réaliser des extensions dès 1939, le conseil a reporté à plus tard la réalisation du programme de replantation entrepris dès 1933 et qui a déjà porté sur 679 hectares. Le total des superficies greffées sur les deux plantations de Loc-Ninh et de Minh-Thanh, qui atteint 36 % des superficies plantées, n'a donc pas varié en 1938. En revanche, dès cette année, la société réalisera la totalité des extensions autorisées par le comité international, ramenées par le gouvernement général de l'Indochine à 4 1/2 % des superficies plantées, soit 321 hectares. D'autre part, les mises en saignée se sont poursuivies en 1938 et elles ont porté notamment sur la première parcelle de 55 hectares replantée de Loc-Ninh en 1933 et sur 220 hectares à Minh-Thanh, soit au total sur 275 hectares.

Les surfaces saignées sur les deux domaines atteignent à fin 1938 6.109 hectares, répartis comme suit : Loc-Ninh, plantations anciennes, 1911 à 1923 2.548 hectares ; plantations jeunes, 1924 à 1927 : 1.866 hectares ; plantations greffées, 1930 à 1933 : 306 hectares. Total : 4.720 hectares Minh-Thanh, plantations greffées, 1930 à 1932 : 1.389 hectares. Total général : 6.109 hectares. Les mises en saignée de cette année porteront encore sur 350 hectares environ. La récolte de 1938 s'est élevée comme suit : Loc-Ninh, 3.106 tonnes, contre 3.159 tonnes, en 1937 ; Minh-Thanh, 618 tonnes, contre 406 tonnes, soit au total 3.724 tonnes en 1938, contre 3.565 tonnes en 1937. Dans l'ensemble, la production de la société en 1939 sera de l'ordre de 4.000 tonnes. L'amélioration constatée en 1937 sur les rendements des lots non greffés arrivés à l'âge de pleine maturité s'est maintenue en 1938. Ils ont atteint de 550 à 850 kg par hectare. Quant aux lots greffés, le rendement s'élève respectivement à 480 et 780 kg pour des extensions de 7 et 8 ans.

Le rapport signale, d'autre part, que la capacité de traitement des usines de Loc-Ninh et de Minh-Thanh a été accrue par de nouvelles installations. La société a pu majorer de près de 50 % la capacité de traitement journalière des fumoirs nouveau modèle successivement installés à Loc-Ninh et Minh-Thanh depuis 1926.

Le développement de la saignée à Minh-Thanh et la préparation de l'extension 1939 de Loc-Ninh ont amené le conseil à compléter les effectifs de la société, qui sont les suivants : Loc-Ninh, fin 1938 : 2.594, contre 2.252 fin 1937 ; Minh-Thanh : 727 contre 623, soit au total 3.321 contre 2.875. Aucune difficulté n'a été rencontrée pour le recrutement de cette main-d'œuvre supplémentaire et le remplacement des coolies arrivés en fin de contrat. Ces derniers ont d'ailleurs engagé à raison de près de 60 % pour une ou deux années. Leur état moral et physique est resté excellent. Le dernier rapport du service de santé a mentionné spécialement l'effort entrepris par la société en faveur de sa main-d'œuvre. Le programme de reconstruction des logements, dont la mise en route avait été annoncée l'an dernier, s'est poursuivi. Le rapport du conseil termine en signalant que les opérations de couverture sur devises réalisées, en fonction des ventes de caoutchouc pour livraisons éloignées se sont traduites par l'inscription aux comptes d'ordre de l'actif et du passif des engagements correspondants pour 22.295.281 francs. Ces comptes d'ordre sont ainsi passés respectivement de 25.012.979 francs à 26 millions 336.963 francs.

Malgré la baisse sensible des cours survenue dans la première moitié de l'année, la politique de vente suivie par la société lui a permis de réaliser la production de l'exercice 1938 à un prix supérieur à celui de l'exercice précédent et, *a fortiori*, au cours de la matière durant l'année.

Aussi, bien que la production de l'année ne présente qu'une légère augmentation sur celle de 1937 et que le prix de revient ait subi à nouveau une augmentation sensible

due principalement à la hausse des approvisionnements et des frets, les produits d'exploitation de l'exercice 1938 marquent-ils une amélioration sur ceux de 1937.

Le colonel Bernard, président du conseil d'administration, qui présidait l'assemblée a prononcé une allocution dans laquelle il a traité du problème des restrictions en général. Puis il a montré les avantages qu'en retirent les plantations indochinoises et plus particulièrement la Société des caoutchoucs de l'Indochine.

Étant donné l'intérêt que présentent ces déclarations, nous comptons y revenir dans un prochain article.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1938, que nous avons précédemment analysés et qui se soldent par un bénéfice de 27.220.843 francs. Le dividende a été fixé à 65 francs par action et à 421 fr. 01 par dixième de part, payable depuis le 3 mai 1939, sous déduction des impôts, et sous déduction des acomptes de 30 francs par action et 165 francs par dixième de part versés en septembre 1938. Le montant net à payer par action est de actions nominatives, 25 fr. 55 et 28 fr. 70 ; actions au porteur, 24 fr. 13.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité. MM. Léon Clerc et Adrien Josse, administrateurs sortants, ont été réélus.

Société des caoutchoucs de l'Indochine
Assemblée ordinaire du 2 mai 1939
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 27 mai 1939)

L'assemblée est présidée par M. le colonel Fernand Bernard, président du conseil d'administration, qui indique que 2.236 actionnaires sont présents ou représentés, possédant 146.710 actions.

M. H. Balay (29.356 actions), et M. Ad[rien] Josse (30.411 actions), les deux plus forts actionnaires présents, sont appelés comme scrutateurs.

M. [Maurice] Bos est désigné comme secrétaire.

.....
Nous vous rappelons enfin, que, conformément à l'article 6 du décret loi du 31 août 1935, votre dernière assemblée a fixé la durée du mandat des commissaires titulaires, MM. Gaston Paitel et Louis Lemaigre, et du commissaire suppléant, M. Henri [*sic* : René] Mingot, jusqu'à l'assemblée générale se qui réunira pour délibérer sur les comptes de l'exercice 1940

Collision
(*L'Écho annamite*, 26 mai 1939)

Une collision s'est produite sur la route de Lôcninh à Honquan (province de Thudâumôt) entre une Juvaquatre et une Citroën Onze.

Les conducteurs des deux autos ont été sérieusement atteints.

L'un d'eux, M. Sisteron ¹⁵, hévéaculteur, est actuellement soigné à l'hôpital Grall, par le docteur Roton [de la clinique Angier, puis Saint-Paul*], pour une fracture au nez, une autre à la mâchoire, outre des contusions internes au thorax et une plaie ouverte au-dessus du genou gauche.

L'autre blessé — un chauffeur annamite — est à l'ambulance de Quan-Loi, où il se plaint de vives douleurs, du côté du cœur.

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
Assemblée ordinaire du 2 mai 1939
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 27 mai 1939)

L'assemblée est présidée par M. le colonel Fernand Bernard, président du conseil d'administration, qui indique que 2.236 actionnaires sont présents ou représentés, possédant 146.710 actions.

M. H. Balay (29.354 actions), et M. Ad. Josse (30.411 actions), les deux plus forts actionnaires présents, sont appelés comme scrutateurs.

M. Bos est désigné comme secrétaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 33 de nos statuts, nous vous avons réunis, Messieurs, en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre le bilan et les comptes de l'exercice 1938 et les diverses résolutions portées à l'ordre du jour de cette assemblée.

Le marché du caoutchouc en 1938

Malgré la progression de la consommation mondiale de caoutchouc en 1937, les stocks s'étaient accrus à fin 1937 de 65.417 tonnes par rapport à fin 1936 et se totalisaient par 523.678 tonnes.

Le Comité international de réglementation a décidé, en conséquence; de réduire les pourcentages d'exportation autorisés, dont le taux était de 90 % pour le second semestre 1937

Ce taux a été fixé successivement comme suit :

1 ^{er} trimestre 1938	70 %
2 ^e trimestre	60 %
3 ^e et 4 ^e trimestres	45 %

Le pourcentage moyen autorisé en 1938 ressort à 55 % contre 83,75 % en 1937.

Le total des chargements a été ramené ainsi à 890.723 tonnes en 1938 contre 1.136.000 tonnes en 1937, maximum qui n'avait jamais été atteint précédemment.

Les importations sont descendues de 1 million 120.500 tonnes en 1937, à 930.256 tonnes en 1938; enfin, les stocks mondiaux de 553.678 tonnes à fin 1937 passaient au

¹⁵ Il semblerait que la victime de cet accident n'était pas André Sisteron, mais son épouse Germaine, dont la beauté était légendaire, le conducteur de la Citroën étant le directeur des Caoutchoucs de l'Indochine, Antoine Lalanne. Curieuse de tout, y compris des aspects économiques, Germaine était une femme indépendante. Plus tard, devenue veuve, elle refusa la main d'un célèbre amiral. Rapatriée en 1964, elle accepta un emploi de gardienne rue de la Seine à Paris, derrière l'Académie, avec sa bonne, Sao. Un autre amiral, Ortoli, qui occupait un appartement dans ce très bel immeuble, l'y découvrit bientôt et fit en sorte de l'en sortir. Elle a 104 ans aujourd'hui (mai 2015).

plus haut à 565.326 tonnes à fin avril et retombaient à 456.845 tonnes à fin décembre, soit en diminution de 66.833 tonnes pour l'année entière.

Étant donné ce résultat et l'amélioration de la consommation américaine durant le 2^e trimestre 1938, le Comité international a décidé de porter à 50 % le pourcentage d'exportation autorisé durant le 1^{er} trimestre 1939 et a maintenu ce même taux pour le 2^e trimestre

Il y a lieu d'observer que ces taux s'appliquent désormais aux nouveaux potentiels de base, arrêtés pour la période 1938-43 et chiffrés, pour 1939, à 1.519.000 tonnes contre 1 million 335.250 tonnes en 1938 (Indochine exclue) ; l'augmentation accordée porte ainsi sur 158.000 tonnes, soit plus de 11 % du potentiel de 1938

La restriction supplémentaire, décidée en 1938, a réagi lentement sur les cours du caoutchouc.

Après être tombés de 6 d. 718 fin décembre 1937, à 5 d. 5116 en avril 1938, ceux-ci se sont progressivement relevés jusqu'à 8 d. 9 116 en octobre et, à fin décembre, ils étaient de 8 d. 3/16. Les cours se sont maintenus, durant le premier trimestre de cette année, aux environs de 8 d.

Les dernières dévaluations, subies au début de 1938 par notre monnaie, ont réagi, bien entendu, sur les prix de vente estimés en francs : de 9 fr. 30 par kg à fin décembre 1937, ceux-ci sont tombés au plus bas, à 11 fr. 07 en octobre et revenus à 13 fr. 30 fin décembre. Ils sont demeurés, pendant le premier trimestre de cette année, aux environs de 13 fr. par kg.

L'Indochine et la restriction internationale

Nous vous avons annoncé, lors de notre dernière assemblée, que les pourparlers engagés en vue du renouvellement de la réglementation internationale, pour la période de cinq années de 1939 à 1943, étaient en excellente voie. Le nouveau texte modificatif de l'accord 1934 a été définitivement adopté le 6 octobre 1938.

En dehors de la majoration des potentiels de base, signalée plus haut, les modifications essentielles de la réglementation sont les suivantes : autorisation de réaliser de nouvelles plantations en 1939-1940 à raison de 5 % des surfaces plantées, liberté entière d'effectuer durant la même période les rajeunissements des anciennes plantations.

Le Comité international dispose, en outre, du droit d'accorder éventuellement pour 1940 des autorisations de plantations nouvelles à raison de 10 % au maximum des surfaces totales plantées dans le monde et de fixer le régime des nouvelles plantations et des rajeunissements durant les trois années suivantes.

Nous vous rappelons que l'Indochine a obtenu pour cette seconde période de réglementation un nouvel avantage : le contingent d'exportation hors restriction a été porté de 30.000 tonnes anglaises à 60.000 tonnes anglaises (soit sensiblement 61.000 tonnes métriques), chiffre légèrement supérieur à la consommation française moyenne de ces dernières années.

C'est donc seulement au delà de ce tonnage que le coefficient de restriction internationale lui est appliqué, suivant les modalités ci-après : livraison au Comité du tonnage correspondant, ou versement en espèces de sa contre-valeur calculée d'après le cours moyen du caoutchouc de l'année.

Une telle réglementation présente l'avantage de laisser toute liberté de production aux plantations, qui ne sont pas soumises à une estimation préalable et forfaitaire de leurs potentiels de production successifs.

Les plantations de notre colonie recouvrent 127.147 hectares ; l'autorisation d'y réaliser de nouvelles plantations en 1939-1940 correspond à 6.357 hectares.

Il peut paraître regrettable que l'Administration indochinoise ait réduit les autorisations de plantation accordées à chaque planteur à 4,5 % de leurs domaines, se réservant la différence, soit 625 hectares, qu'elle a adjugés à titre onéreux.

Production indochinoise

Caisse de compensation

L'exportation indochinoise a atteint 60.082 tonnes en 1938, contre 44.070 tonnes en 1937 et 19.875 tonnes en 1934, première année de la réglementation internationale.

On escompte, pour l'année en cours, une production de l'ordre de 65.000 tonnes.

C'est pour la première fois en 1938 que les exportations indochinoises ont dépassé les besoins de la Métropole, qui se sont chiffrés par 59.082 tonnes.

L'excédent de production servant de base aux versements de l'Indochine au Comité international au titre de 1938, et calculé, pour la dernière fois, suivant l'ancien régime, est passé ainsi de 1.359 tonnes en 1937 à 3.320 tonnes en 1938 ; mais, du fait de la baisse des cours du caoutchouc, le taux de la taxe de restriction a pu cependant être légèrement réduit.

Les démarches entreprises par les associations de planteurs, en plein accord avec le Syndicat des industriels du caoutchouc de France, en vue de supprimer la Caisse de compensation, créée en 1931 en même temps que l'institution des primes en faveur des planteurs, n'ont pas encore abouti.

Or, cette caisse est maintenant sans objet.

La réglementation internationale du caoutchouc a justement pour but le maintien d'un prix de vente rémunérateur, ce qui rend inutile un tel organisme de soutien.

Mais il y a plus : quelles que soient ses ressources, cette caisse, alimentée par une taxe de 0 fr. 30 par kg de caoutchouc importé en France, ne permettrait plus de secourir efficacement des entreprises dont la production a atteint le chiffre de la consommation française et bientôt la dépassera de près de 50 %.

Enfin, ses disponibilités atteignaient déjà en Indochine, à fin 1938, près de 35 millions de francs, c'est-à-dire sensiblement l'équivalent de la dotation initiale de 40 millions de francs prévue par le décret du 31 mai 1931.

Nous ne doutons pas que ces différents éléments retiendront l'attention du gouvernement ; la commission des douanes de la Chambre a, d'ailleurs, bien voulu se déclarer favorable à la suppression définitive de cet organisme de soutien.

Situation des plantations

Étant donné la possibilité de réaliser des extensions dès 1939, nous avons reporté à plus tard la réalisation du programme de replantation entrepris dès 1933 et qui, nous le rappelons, a déjà porté sur 679 hectares.

Le total des superficies greffées sur les deux plantations de Loc-Ninh et de Minh-Thanh, qui atteint 36 % des superficies totales plantées, n'a donc pas varié en 1938.

Par contre, dès cette année, nous réaliserons la totalité des extensions autorisées par le Comité international, ramenées, par le gouvernement général de l'Indochine, à 4 1/2 % de nos superficies plantées, soit 321 hectares.

Par ailleurs, les mises en saignée se sont poursuivies en 1938 ; elles ont porté notamment sur la première parcelle de 55 hectares, replantée à Loc-Ninh en 1933, et sur 220 hectares à Minh-Thanh, soit au total sur 275 hectares.

Les surfaces saignées sur nos deux domaines atteignent, à fin 1938, 6.109 hectares répartis comme suit :

Loc-Ninh	
Plantations anciennes 1911 à 1923	2.548 ha
Plantations jeunes 1924 à 1927	1.866 ha

Plantations greffées 1930 à 1933	306 ha
	4.720 ha
Minh-Thanh	
Plantations greffées 1930 à 1932	1 389 ha
Total	6 109 ha

Les mises en saignée de cette année porteront encore sur 350 hectares environ.

Les recettes des cinq dernières années se comparent comme suit (tonnes) :

	Loc-Ninh	Minh-Thanh	Total
1934	2 094	—	2.094
1935	2.309	—	2.309
1936	2.661	101	2.762
1937	3 159	106	3 565
1938	3.106	618	3.724

La légère baisse de production constatée à Loc-Ninh provient de l'importance des derniers rajeunissements effectués en 1937 sur 175 hectares.

La production de l'année en cours dépassera, au contraire, très vraisemblablement le chiffre de 1938 et, dans l'ensemble, la production de la société, en 1939, sera de l'ordre de 4.000 tonnes.

L'amélioration, constatée en 1937 sur les rendements des lots non greffés arrivés à l'âge de maturité, s'est maintenue en 1938 ; ils ont atteint de 550 à 850 kg par hectare.

Quant aux lots greffés, leur rendement s'élève respectivement à 480 et 780 kg pour des extensions de 7 et 8 ans.

Nous avons accru la capacité de traitement de nos usines de Loc-Ninh et Minh-Thanh par les installations suivantes :

À Loc-Ninh :

Une batterie de 5 crêpeuses venant en complément du scrapwasher et des 3 crêpeuses qui sont maintenues sur ce domaine ;

Un deuxième séchoir à crêpes ;

Un quatrième moteur d'une puissance de 120 CV ;

À Minh-Thanh : un 3^e fumoir à 4 compartiments.

Nous avons pu majorer de près de 50 % la capacité de traitement journalière des fumoirs nouveau modèle successivement installés à Loc-Ninh et Minh-Thanh depuis 1926.

Le développement de la saignée à Minh-Thanh et la préparation de l'extension 1939 de Loc-Ninh nous ont amenés à compléter nos effectifs qui sont les suivants ;

	Loc-Ninh	Minh-Thanh	Total

Fin 1937	2.252	623	2.875
Fin 1938	2.694	727	3.321

Aucune difficulté n'a été rencontrée pour le recrutement de cette main-d'œuvre supplémentaire et le remplacement des coolies arrivés en fin de contrat. Ces derniers ont, d'ailleurs, rengagé à raison de près de 60 % pour une ou deux années.

L'état moral et physique de nos coolies est resté excellent : le dernier rapport du service de santé a mentionné spécialement l'effort entrepris par votre société en faveur de sa main-d'œuvre.

Le programme de reconstruction des logements des coolies, dont nous vous avons annoncé la mise en route l'an dernier, s'est poursuivi :

En 1938, 100 maisons familiales ont été construites à Loc-Ninh et 62 à Minh-Thanh ; le programme 1939, plus important encore, comporte la construction de 290 maisons familiales à Loc-Ninh et de 67 maisons à Minh-Thanh.

Enfin, nous avons inauguré, en 1938, le nouvel hôpital central, dont la construction avait été entreprise en 1937 ; il comporte 10 bâtiments et 130 lits répartis entre plusieurs services distincts.

Opérations de couverture sur diverses

Les opérations de couverture sur devises, réalisées en fonction de nos ventes de caoutchouc sur livraisons éloignées, se sont traduites par l'inscription aux comptes d'ordre de l'actif et du passif des engagements correspondants pour 22.295.281 francs.

Ces comptes d'ordre sont ainsi passés respectivement à 25.012.979 fr. 13 et 26.336.963 francs 23.

Résultats et répartition

Malgré la baisse sensible des cours, survenue dans la première moitié de l'année, la politique de vente suivie par notre société lui a permis de réaliser la production de l'exercice 1938 à un prix supérieur à celui de l'exercice précédent, et *a fortiori*, au cours moyen de la matière durant l'année.

Aussi, bien que la production de l'année ne présente qu'une légère augmentation sur celle de 1937 et que le prix de revient ait subi à nouveau une augmentation sensible, due principalement à la hausse des approvisionnements et des frets, les produits d'exploitation de l'exercice 1938 marquent une nouvelle amélioration sur ceux de 1937.

Les bénéfices d'exploitation et produits divers ressortent, en effet, à 31.718.412 29 contre 26.236.169 francs 61 à fin 1937.

Après déduction des frais généraux sociaux s'élevant à : 940 727 francs 66 (chiffre qui comprend, en particulier, les frais afférents à la dernière assemblée ordinaire) et des impôts sociaux et divers qui se chiffrent à : 226.697 francs 73 ;

Soit au total 1.167.425 39

les bénéfices sont ramenés à 30.550.986 88

Par ailleurs, les amortissements des immobilisations agricoles et industrielles se chiffrent, pour les deux domaines de Loc-Ninh et Minh-Thanh, à : 2.572.407 francs 88.

De même que nous l'avons fait lors des deux exercices précédents, nous avons à nouveau décidé de pratiquer un amortissement complémentaire basé sur les valeurs de remplacement, de : 757.136 francs.

Les amortissements imputés directement au compte de profits et pertes se totalisent ainsi par 3.330.143 88

contre 3.011.900 fr. 93 pour l'exercice 1937.

Le bénéfice net de l'exercice ressort alors à 27.220.843 00

contre 22.457.958 francs 56 pour l'exercice 1937.

Aucun prélèvement n'est à prévoir pour la réserve légale portée à son maximum légal l'an dernier.

Après distribution de l'intérêt statutaire de 7 % aux actions s'élevant à 1.960.000 00

il reste un disponible de 25 260.843 00

à répartir comme suit :

10 % au conseil d'administration 2.526.084 30

25 % aux parts bénéficiaires 6.315.210 75

65 % aux actions 16.419.547 75

Tenu compte du report appartenant aux actionnaires et qui s'élevait au 31 décembre à 218.954 01

le total appartenant aux actionnaires ressort en définitive à 16.638.501 96

Sur cette dernière somme, nous vous proposons de verser un dividende supplémentaire de 58 % aux actions, soit 16.240.000 00

Le report à nouveau appartenant aux actionnaires passerait. ainsi à 398.501 69

Le dividende

Nous vous rappelons qu'en raison des circonstances graves de septembre 1938, le conseil a tenu, les bénéfices déjà réalisés le permettant, à distribuer un acompte au titre de l'exercice 1938. Il a décidé la mise en paiement, le 28 septembre 1938, d'un acompte de dividende de 30 francs brut par action et de 165 francs aux dixièmes de parts bénéficiaires et de l'acompte correspondant sur les tantièmes des administrateurs.

Si vous approuvez les propositions qui vous sont faites, le complément du dividende des actions et des dixièmes de part sera mis en paiement à partir du 3 mai 1939, sous déduction des impôts en vigueur, à raison de :

35 francs par action.

et 265 francs 01 par dixième de part bénéficiaire,

à la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, à Paris, sur présentation du coupon n° 26 pour les actions au porteur et du coupon n° 19 pour les dixièmes de part au porteur, ou des certificats pour les titres nominatifs.

Questions à l'ordre du jour

En vertu de l'article 22 des statuts et suivant le roulement établi, le mandat d'administrateur de MM. Léon Clerc et Adrien Josse vient à expiration.

Nous vous proposons leur réélection pour une nouvelle période de six années.

Conformément au décret-loi du 8 août 1935, vos commissaires vous rendront compte des opérations traitées, au cours de l'exercice 1938, par votre société avec des banques ou établissements dont font partie certains de vos administrateurs.

Nous vous demandons de renouveler aux membres de votre conseil, pour une période qui prendra fin à l'assemblée générale qui se réunira pour délibérer sur les comptes de l'exercice 1939, l'autorisation prévue par l'article 60 de la loi du 24 juillet 1867 en ce qui concerne de telles opérations.

Nous vous rappelons enfin, que, conformément à l'article 6 du décret loi du 31 août 1937, votre dernière assemblée a fixé la durée du mandat des commissaires titulaires, MM. Gaston Paitel et Louis Lemaigre, et du commissaire suppléant, M. Henri Mingot, jusqu'à l'assemblée générale qui se réunira pour délibérer sur les comptes de l'exercice 1940.

Vous n'avez donc aucune résolution à voter à cet effet.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1938

	Au 31 déc. 1938	Après approb. des comptes
ACTIF		
Acquisition des domaines	1 00	1 00
Frais de constitution et d'augmentation de capital	1 00	1 00
Plantation de Loc-Ninh :		
Terrains et cultures :	25.217.965	
Constructions et matériel :	7.868.098	33.086.062
Plantation de Minh-Thanh :		
Terrains et cultures :	6.770.335,92	
Constructions et matériel :	1.117.912,02	7.888.247
Caisse et banques	12.610.939	12.610.939
Portefeuille-titres	3.222.901	3.222.901
Débiteurs divers	13.954.779	13.954.779
Avance de l'impôt sur le revenu et de la taxe de transmission	1.689.614	1.680.614
Stocks, approvisionnements et pépinières	1.650.740	1.650.740
Comptes d'ordre	25.012.979	5.012.979
Acompte sur dividendes et tantièmes	11.865.000	—
Total	<u>110.972.266</u>	<u>99.107.266</u>
PASSIF		
Capital	28.000.000	28.000.000
Réserve légale	2.800.000	2.800.000
Primes sur augmentation de capital	15.105.878	15.105.878
Réserve contre l'incendie et les dégâts accidentels	3.000.000	3.000.000
Réserve spéciale appartenant aux actionnaires	1 500.000	1 500.000
Créditeurs divers	6 789.627	6.789.627
Comptes d'ordre.	26 336.963	26.336.963
Report, appartenant aux actionnaires	218.954	398.501
Profits et pertes 1938	27.220.843	—
Dividendes et tantièmes à payer	—	15.176.259
Total	<u>110.972.266</u>	<u>99.107.266</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
-------	--

Frais généraux sociaux	940.727 66
Impôts sociaux et divers	226.697 73
Amortissements industriels et agricoles	3.330.143 88
Bénéfice de l'exercice	27.220.843 00
Total	<u>31 718.412 27</u>
CRÉDIT	
Produits d'exploitation	31.124.586 781
Produits du portefeuille	517.193 31
Intérêts et divers	76 632.18
Total	<u>31 718.412 27</u>

(suite)

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 3 juin 1939)

LA DISCUSSION

M. le président. — Vous venez, Messieurs, d'entendre la lecture du rapport du conseil et celle des rapports de MM. les commissaires aux comptes. Si l'un d'entre vous a maintenant des observations à formuler en ce qui concerne le rapport du conseil, ou des explications à demander, je suis à votre disposition, ainsi que M. Bouvier, administrateur délégué.

Trois questions

Un actionnaire. — Je voudrais, Monsieur le président, vous poser quelques questions, et tout d'abord vous demander quelle est la situation du marché du caoutchouc. Vous savez que tous ceux qui s'occupent tant soi peu du marché du caoutchouc attendent toujours avec impatience les exposés que vous pouvez faire à ce sujet.

En second lieu, je voudrais vous demander quelle est l'importance pécuniaire des avantages que les sociétés indochinoises de caoutchouc ont tirés du privilège que leur accorde le plan de restriction.

Enfin, je voudrais, en troisième lieu, vous demander pourquoi les cours des actions des sociétés de caoutchouc sont aussi faibles par rapport à leurs dividendes. Pour beaucoup, le revenu est de dix pour cent et pour la société où nous sommes, il n'en est pas très éloigné. Or les affaires de caoutchouc sont, au point de vue technique, des affaires de tout repos et dont les actionnaires ne courent, au moins je le pense, aucun aléa.

Historique et analyse du plan de restriction

M. le président. — Je vais essayer de répondre d'une façon aussi complète que possible aux différentes questions qui viennent de m'être posées.

Je commencerai, si vous le voulez bien, par la seconde, à savoir : quels sont les avantages que l'Indochine en général et notre société en particulier ont pu retirer du plan de restriction.

Je comprends parfaitement les raisons qui ont amené l'actionnaire qui vient de prendre la parole à me demander des informations à ce sujet. Il a paru, en effet, une circulaire, distribuée voici quelques mois parmi nos actionnaires et qui a pu causer chez eux une certaine émotion. Il y était dit qu'il fallait considérer que le traitement dont

jouit l'Indochine n'était pas, après tout, aussi intéressant qu'il apparaissait, et que, mon Dieu ! il ne fallait pas se taire d'illusions sur les avantages qu'il présente pour les compagnies françaises, comparativement à la situation des compagnies étrangères.

Naissance et mort du plan Stevenson

Il est malheureusement assez délicat pour moi de vous exposer la question, parce que, si les accords passés à Londres ne sont pas aussi bons qu'ils pourraient l'être, cela est de ma faute, puisque c'est moi qui les ai négociés. Je vais donc vous faire à cet égard un petit plaidoyer *pro domo* et j'espère que vous m'en excuserez.

Un deuxième actionnaire. — Il faudrait commencer par démontrer qu'ils ne sont pas favorables.

Le premier actionnaire. — C'est à vous que sont dus les avantages qui nous ont été accordés.

M. le président. — Puisqu'on pose la question, il est bon de l'exposer très brutalement, au moyen de simples énonciations de chiffres. Vous savez dans quelles conditions le plan de réglementation a été établi. On avait commencé, immédiatement après la guerre, par essayer, en présence de la baisse des cours du caoutchouc, de consolider et de fixer les cours à un prix théorique. De là est né ce qu'on a appelé le Plan Stevenson.

Mais celui-ci avait les inconvénients très graves qu'il ne s'appliquait qu'aux colonies britanniques, qu'il fonctionnait automatiquement et qu'il tendait à maintenir des prix extrêmement élevés, des prix, si je me souvient bien, voisins de 1 sh. 8 la livre. Il y avait des pays qui ne participaient pas à l'accord et qui ont tendu immédiatement d'une part à augmenter la production et, d'autre part, à augmenter les surfaces plantées. Il est arrivé ce qui devait fatalement arriver avec un plan de restriction fonctionnant dans un seul pays, et le Plan Stevenson s'est écroulé.

L'effondrement du Plan Stevenson a entraîné une baisse catastrophique des cours et pendant l'année 1933 ceux-ci se sont abaissés au-dessous de deux francs le kg. Pendant cette période, chacun a enfin compris qu'il n'y avait qu'un moyen de sortir de la situation dans laquelle on se trouvait, et que ce moyen était d'arriver à un accord international, de manière à réglementer la production et à la ramener autant que possible au niveau de la consommation.

Il n'était pas très facile d'arriver à un accord de ce genre, et cependant, l'exemple du Plan Stevenson montrait que pour qu'un plan fût efficace, il fallait absolument que tous les producteurs y participassent.

À la recherche d'un accord

Il y a eu d'abord un premier accord entre les producteurs anglais et hollandais, après quoi on s'est adressé aux producteurs français. À ce moment, la situation apparaissait comme tellement catastrophique qu'on était prêt à accepter n'importe quelles conditions et, en particulier, le droit commun. Je dois dire que le droit commun est une formule qui s'impose généralement aux esprits lorsque l'on ne veut pas étudier d'une façon particulière les situations des différents pays qui s'engagent. Il est, en effet, tout naturel que l'on dise : puisque tels planteurs — Malaisie, par exemple — supporteront une restriction de 60 %, il n'y a pas de raison pour que les planteurs français ne subissent pas, en aussi, cette réduction de 60 %

Mais je dois dire que pendant les négociations qui ont eu lieu, je me suis toujours considéré comme agissant, non pas seulement en qualité de président de l'Union des Planteurs, mais en qualité également de représentant du gouvernement indochinois, de sorte que j'ai pris, naturellement, les instructions et les directives du gouvernement général de l'Indochine et du ministère des colonies lui-même. Et ce qui a été mis en parallèle, ce ne sont pas seulement les intérêts particuliers des planteurs indochinois par rapport aux intérêts des planteurs britanniques ou néerlandais, mais ce sont les intérêts

de notre pays, de la métropole française, par rapport aux intérêts et à la situation des métropoles hollandaise et britannique.

Impossibilité du recours au droit commun

Or si l'on posait la question sur ce terrain, on constatait immédiatement qu'il y avait entre les trois pays des différences énormes.

Au moment où le Plan a été établi, la capacité de production des colonies britanniques était extrêmement élevée ; elle s'élevait, rien que pour la Malaisie, à 504.000 tonnes. Sur ces 504.000 tonnes de production possible, la Grande-Bretagne en consommait environ 100.000, c'est-à-dire qu'une seule colonie britannique permettait à la Grande-Bretagne de satisfaire à tous les besoins de son industrie et, par surcroît, de mettre sur le marché mondial 400.000 tonnes de caoutchouc, permettant d'équilibrer la balance commerciale de la Grande-Bretagne dans des conditions excellentes.

En ce qui concerne les Indes néerlandaises, la capacité de production en était estimée à 352.000 tonnes, et la consommation de la Hollande était estimée à environ 3.000 tonnes, c'est-à-dire que la Hollande pouvait mettre sur le marché 3.000 tonnes de caoutchouc et tirer de ses ventes à l'étranger des bénéfices considérables, en même temps qu'un moyen d'établir d'une façon extrêmement forte sa balance des comptes.

Pour la France, la situation était toute différente, puisqu'à ce moment, en 1933, nous avions une production d'environ 17.000 tonnes et une consommation d'environ 60.000 tonnes.

Par conséquent, si nous avons été soumis au droit commun, nous aurions été obligés de réduire encore les quantités que nous achetions dans nos propres colonies pour aller acheter des quantités supplémentaires aux planteurs hollandais ou aux planteurs britanniques, qui bénéficiaient déjà sur le marché mondial d'une situation très forte.

Il y avait là une différence qui était frappante. Je l'ai fait ressortir et je dois dire, car il faut leur rendre l'hommage qu'ils méritent, que mes interlocuteurs ont montré à ce sujet une largeur de vues, une faculté de compréhension et même une générosité dont nous avons tous bénéficié.

Les privilèges accordés aux plantations indochinoises

Par conséquent, un régime spécial nous a été accordé ; il faut bien dire que ce régime a été accordé, non pas aux colons français par rapport aux colons britanniques ou néerlandais, mais à la France par rapport à l'Angleterre ou par rapport à la Hollande. Et ce régime spécial était absolument légitime.

Nous en avons évidemment bénéficié.

Vous savez comment a fonctionné le système. Une première caractéristique, au point de vue des privilèges qui nous ont été conférés, c'est que nous produisons librement et que nous exportons la totalité de ce que nous produisons. Nous n'avons donc pas à nous préoccuper, comme dans des pays voisins, d'adapter la production, notre mode d'exploitation et nos effectifs de main-d'œuvre à la production réelle que serions autorisés à fournir. Nous nous organisons de manière à produire au plein ; nos effectifs sont stables ; notre organisation doit rester constante, nous n'avons aucun des à-coups qu'on a pu constater dans la production des voisins, qui, tour à tour, doivent congédier ou recruter de la main-d'œuvre.

Cette stabilité même est une des conditions d'une bonne administration, en même temps qu'une condition d'abaissement des prix de revient ; et c'est pourquoi [les prix de revient des colons français en Indochine, malgré les charges fiscales extrêmement lourdes qui pèsent sur nous, sont néanmoins inférieurs aux prix de revient des pays voisins.](#)

Les avantages chiffrés de ce régime spécial

1° Pour l'Indochine :

On peut regarder d'une façon extrêmement simple quels sont les avantages que l'Indochine a retirés de ce système.

Je prends, si vous le voulez, les quatre dernières années, 1935, 1936, 1937, 1938. Un potentiel nous avait été attribué. Ce potentiel n'a pas eu à jouer mais il avait une importance au point de vue des votes, puisqu'au sein du Comité international, on a droit dans les votes à un nombre de voix proportionnel à ce qu'on représente de tonnage productif. Il nous avait été alloué un potentiel qui, pour les quatre années en question, représentait 19,500 tonnes. En fait, nous avons produit 174.790 tonnes. Si, par conséquent, nous avons été soumis au droit commun, nous aurions été obligés de régler notre production sur un chiffre de potentiel inférieur à la réalité.

Sur le chiffre de 159.500 tonnes, le règlement restrictif, s'il nous avait été appliqué, nous aurait amenés à réduire nos exportations de 9 %, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir produit 474.790 tonnes et de les avoir exportées, nous aurions produit 106.590 tonnes. La différence représente par conséquent l'avantage au point de vue poids que l'Indochine a eu grâce au régime spécial dont elle a bénéficié. Il résulte de ceci qu'il y a environ 67.000 tonnes que nous avons pu exporter et que nous n'aurions pas exportées si nous avions été soumis au droit commun.

Si vous considérez le prix moyen du caoutchouc pendant cette période, le bénéfice, ou plus exactement l'augmentation de recettes qui a résulté pour l'Indochine du régime privilégié dont elle a joui, représente à peu près 567 millions de francs. Voilà ce que le régime spécial accordé à l'Indochine lui a procuré.

2° Pour la société :

Si vous examinez maintenant la situation particulière de votre société, vous trouverez des résultats sensiblement analogues.

Si l'on nous avait appliqué le système du droit commun, nous aurions exporté 8.366 tonnes en quatre ans, et nous en avons exporté 12.437. Le bénéfice pour votre société s'est donc traduit par 4.071 tonnes exportées en plus. Et si vous évaluez l'augmentation de bénéfices qui en est résultée pour nous, vous constaterez que nous avons réalisé un bénéfice de 28 millions 958.000 francs supérieur à celui que nous aurions réalisé si la restriction nous avait été appliquée. Le bénéfice net réalisé en quatre ans a été au total de 63.548-000 francs, alors que si l'on nous avait appliqué le droit commun, nos bénéfices auraient été seulement de 34.590.000 francs, en admettant que nos prix de revient n'aient pas augmenté.

Vous pouvez, par conséquent, par des chiffres qui sont extrêmement brutaux, apprécier quels sont les avantages qui ont pu résulter pour l'Indochine de l'établissement du régime spécial dont elle a joui.

Cette année, l'Indochine produira 65 millions de kg de caoutchouc ; elle exportera ces 65 millions de kg. Actuellement, le coefficient de restriction est de cinquante pour cent ; je ne sais pas s'il sera maintenu ; je ne peux pas savoir quelle sera la décision prise par le Comité de réglementation lors de sa prochaine réunion, mais admettons qu'il soit encore de cinquante pour cent. L'Indochine, soumise à ce coefficient, au lieu d'exporter 65 millions de kg, n'aurait pu en exporter que trente-deux millions et demi.

La contrepartie de ces avantages

Il va sans dire que les avantages dont nous bénéficions ont une contrepartie, et que nous payons chaque année, au Comité de réglementation, une somme relativement importante. Cette année, en particulier, nous avons le droit d'exporter sans aucune restriction 60.000 tonnes. Si nous exportons 65.000 tonnes, le coefficient jouera seulement sur 5.000 tonnes, c'est-à-dire que nous aurons à délivrer au comité international la valeur de 2.500.000 kg de caoutchouc, soit, aux cours actuels, environ une trentaine de millions pour l'Indochine entière. Mais d'autre part, l'Indochine produisant 65 millions de kg, les exportera aux cours actuels, et cela représentera environ 800 millions. La charge de la restriction sera donc de 30 millions sur 800

millions ; elle sera donc faible si vous la comparez au cinquante pour cent de restriction qui frappe nos collègues des autres pays.

Encore une fois, si je vous donne ces explications parce qu'elles me paraissent utiles, ce n'est pas pour faire ressortir l'avantage qu'on aurait pu obtenir pour les planteurs français considérés individuellement. Nous vivons en France, nous sommes Français, notre pays a le droit d'exiger un certain traitement ; nous en bénéficions et nous devons en être infiniment reconnaissants, et je crois que nous aurions bien tort de nous plaindre dans le cas où les avantages que nous avons actuellement s'amenuiseraient par suite même de l'évolution des choses et de l'augmentation de notre production. Il est bien évident que si dans quelques années, la production de l'Indochine monte à 80 millions de kg, chose que je crois certaine, et si alors la réduction prévue par le plan de restriction est toujours de 50 %, ce que je ne crois pas, l'Indochine aurait alors à payer, le prix de 10 millions de kg, ce qui, à, disons par exemple treize francs le kg, constituerait une charge assez lourde. Mais je crois qu'on aurait tort de s'en plaindre et je suis convaincu que les planteurs indochinois ne s'en plaindront pas. parce qu'ils n'en subsisteront pas moins, parce qu'ils auront bénéficié pendant un certain nombre d'années des avantages que je viens de vous chiffrer, et pour cette raison encore qu'il faut bien comprendre que lorsqu'on essaie de réaliser des accords internationaux, ces accords, tout au moins dans des pays de liberté, ne peuvent exister et ne peuvent se maintenir que sur des bases de réciprocité, et qu'il serait vraiment excessif que les colons français puissent tirer des avantages de la restriction sans être soumis à aucun moment à une charge.

Peut-on dire que Indochine a été mal traitée ?

Par conséquent, Messieurs, je vous ai apporté ces considérations, vous les jugerez comme vous l'entendrez, cela va sans dire ; mais je ne crois pas vraiment, malgré les affirmations de la feuille à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, que vous puissiez considérer que l'Indochine a été mal traitée depuis la restriction internationale est en vigueur.

Le premier actionnaire. — Un privilège vaut toujours mieux que pas de privilège, et même s'il devient moindre, il est toujours intéressant d'en bénéficier.

M. le président. — J'ai pensé qu'il était intéressant de le chiffrer.

Le double but du plan de réglementation

Vous m'avez demandé également ce qui allait se passer au point de vue de l'application du plan de restriction. Je n'en sais rien.

Le Comité International de Réglementation n'a pas pour objet de maintenir les prix à un niveau fixe ; cela a été une erreur du Plan Stevenson. Le Plan Stevenson, en effet, avait fixé arbitrairement un certain prix du caoutchouc et pour maintenir ce prix, il procédait, le cas échéant, à la raréfaction de la marchandise sur le marché, provoquant ainsi par conséquent dans le monde industriel une situation extrêmement gênante lorsque les stocks se raréfiaient.

Il était tout naturel qu'une méthode aussi égoïste et aussi arbitraire provoquât des critiques, sous lesquelles a succombé le Plan Stevenson. Le plan actuel n'est nullement de même nature ; il a une double visée : assurer d'abord à tout le monde industriel les quantités de caoutchouc dont il a besoin, et maintenir, par conséquent, les stocks à un niveau raisonnable, et, d'autre part, assurer aux producteurs un bénéfice normal, un bénéfice équitable.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il est fort difficile de définir ce qu'on entend par un chiffre normal des stocks et ce qu'on entend par un bénéfice équitable.

Situation actuelle des stocks

En ce qui concerne les stocks, on estime que des stocks correspondant à cinq à six mois de consommation sont convenables. En 1933, les stocks avaient atteint environ 750.000 tonnes et correspondaient ainsi à quatorze mois de consommation ; ils étaient absurdes et c'est précisément leur importance qui avait provoqué l'effondrement de la matière première sur le marché. Actuellement, les stocks sont de 438.000 tonnes, ce qui équivaut à un peu plus de cinq mois de consommation.

Il faut tenir compte que parmi ces stocks, il y en a une partie relativement importante qui est à flot, en cours de transit, qu'il y a une partie qui se trouve encore à Singapour et dans les autres centres de production, et qu'en réalité, les pays qui consomment le caoutchouc, l'Europe et l'Amérique, ne disposent guère d'une façon permanente que d'un stock ne dépassant guère trois mois de consommation.

Voilà la situation actuelle. Quelles sont les conclusions qu'on en tirera ? Je n'en sais rien. Nous savons actuellement que le stock de caoutchouc en Angleterre est de l'ordre de 70.000 tonnes, que les stocks de caoutchouc en France doivent être de l'ordre de quatre à cinq mille tonnes ; cela fait ensemble 75.000 tonnes. La consommation des deux pays réunis étant de près de 200.000 tonnes, il serait normal qu'on se dise que, vraisemblablement, les stocks vont continuer à diminuer. C'est une question que l'on peut se poser.

On ne peut prévoir les décisions qui seront prises

Aujourd'hui, évidemment, les prix sont relativement bas. Au cours de sept ou huit pences, si les plantations indochinoises, qui produisent dans de bonnes conditions, réalisent des bénéfices substantiels, il n'en est pas de même des planteurs de pays obligés de réduire de moitié leur production. D'un autre côté, il y a des balances à tenir entre la question des cours de vente d'une part et la question des stocks de l'autre. Comment cette question va-t-elle être résolue par le Comité International, qui se réunit le 18 mai ? Je n'en sais rien ; nous ne possédons pas, d'ailleurs, de renseignements statistiques qui nous permettent de l'apprécier. Ce que nous pouvons constater, c'est que les stocks, qui avaient diminué très largement l'année dernière, ont augmenté d'une quinzaine de mille tonnes dans le courant du mois de janvier.

C'est là, d'ailleurs, un fait exceptionnel dû à ce qu'à la fin de l'année, les planteurs raclent leurs fonds de tiroir et expédient tout ce qu'ils peuvent, de manière à bénéficier au maximum de ce qui leur est accordé. Mais en revanche, les stocks ont, en février, diminué de dix mille tonnes en chiffres ronds et ils ont diminué de 22.000 tonnes en mars. Éprouvera-t-on le besoin de stopper cette baisse progressive ?

Je n'en sais rien. Les gouvernements peuvent, du reste, intervenir dans une question de ce genre et imposer à leurs délégués certaines attitudes. Jusqu'à maintenant, je n'ai été saisi d'aucune espèce d'instructions.

J'ajoute qu'une décision sera prise tout naturellement par les Anglais et les Hollandais, étant donné que les votes se font proportionnellement aux tonnages exportés et que les Anglais et les Hollandais ont ainsi une très large majorité.

Qu'est-ce qu'un prix « équitable » ?

D'autre part, quand nous parlons de prix équitable, je vous dirai qu'un prix équitable varie suivant les personnes. Un prix de revient peut être, dans une très bonne plantation, inférieur à 4 pence par livre ; dans une mauvaise plantation, il peut atteindre 9 pence ; dans une plantation moyenne, il est inférieur à 6 pence. Par conséquent si vous fixez un prix équitable pour un producteur moyen, vous fixez un prix élevé et très rémunérateur pour un producteur très bien organisé, et vous fixez par contre un prix détestable pour un petit producteur qui n'a ni de très bons terrains, ni de bons arbres, ni une bonne direction.

Remarquez que, précisément, le fait qui consiste à calculer le prix de revient sur une moyenne incite des sociétés bien organisées à s'organiser mieux encore, de façon à

abaisser leur prix de revient. Il n'est pas douteux qu'actuellement, les prix permettent déjà aux sociétés anciennes, qui bénéficient de terrains extrêmement bien placés, qui ont choisi convenablement leurs plants et pratiqué la greffe, qui ont une organisation solide et une administration serrée et efficace, de réaliser, malgré ce prix jugé faible, des bénéfices importants. Vous avez vu ceux que nous avons obtenus cette année. Obtiendrons-nous des bénéfices analogues dans le futur ?

Je crois que nous pouvons l'espérer et je vais vous en donner les raisons.

Des prévisions favorables pour le proche avenir de la société

En ce qui concerne l'exercice actuel, je crois même que je peux vous le garantir, et cela pour la raison bien simple que nous avons vendu à terme la quasi totalité de notre production, et que nous l'avons vendue à des cours sensiblement supérieurs aux cours actuellement pratiqués. Nous avons vendu, en effet, aux environs de 13 francs.

Comme notre production augmentera cette année d'environ 300 tonnes, nous avons la certitude que, à moins que le ciel ne tombe, nous aurons un résultat bénéficiaire au moins égal à celui de cette année. Autant qu'on puisse faire des prévisions par les temps qui courent, nous pouvons donc vous dire que l'année prochaine, nous vous proposerons de maintenir le dividende à un taux analogue à celui que nous vous proposons aujourd'hui.

Voilà pour le proche avenir. Plus tard, tout dépendra de l'augmentation de notre production. Or, nous savons que notre production va augmenter très régulièrement au cours des années prochaines. Nous avons produit 3.724 tonnes en 1938. Nous comptons produire, et nos prévisions sont extrêmement modérées :

4.000 tonnes pour 1939 ;
1.125 tonnes pour 1940 ;
4.750 tonnes pour 1941 ;
5 000 tonnes pour 1942 ;
6.350 tonnes pour 1943 ;

et en 1943, nous ne serons pas encore arrivés à notre maximum.

Par conséquent, les cours du caoutchouc ne baisseront pas très sensiblement dans les années qui suivront et notre production va s'augmenter. Notre prix de revient n'a aucune raison d'augmenter, il doit diminuer au contraire. Je crois donc que vous pouvez envisager sans inquiétude, et même avec une certaine satisfaction, l'avenir de votre société.

Si vous voulez, du reste, juger de ce qu'a été votre société dans le passé, de ce qu'elle a pu faire, je vous dirai que depuis 1920, vous avez distribué en moyenne 36 % de bénéfices par an. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de sociétés qui puissent en dire autant.

Notre métier n'a rien à voir avec les cours de Bourse

Comment se fait-il que notre titre ne soit pas apprécié comme devrait l'être celui d'une affaire comme la nôtre, celui d'une vieille société, solidement assise, qui a des réserves, qui a une bonne organisation ? Un tel titre devrait se capitaliser au maximum à 5 % ; il se capitalise aux environs de dix pour cent, nous n'y sommes pour rien.

Mais je dois même vous dire que votre conseil d'administration ne s'occupe pas de ces questions. Votre conseil s'est attaché depuis l'origine à veiller à ce que la société soit gérée normalement ; il s'est attaché à ce que nous ayons un domaine aussi parfait que possible. Croyez bien, d'ailleurs, que je ne m'exagère pas le rôle d'un conseil d'administration qui siège à Paris. Ce que nous avons, nous le devons essentiellement à notre personnel de directeurs et d'assistants et à notre main-d'œuvre d'Indochine ; je tiens à reporter sur ces personnels tous les éloges que vous pourriez nous accorder ici.

Notre rôle, c'est de regarder ce qui se passe, de contrôler ce qui se fait, et nous le contrôlons grâce à des visites constantes. Nous avons la bonne fortune, en dehors de visites comme celle que M. Bouvier vient de faire dans nos plantations, de bénéficier de celles faites par différents de nos administrateurs. M. Thion de la Chaume, en particulier, qui vient de passer plusieurs mois en Indochine, a bien voulu étudier sur place les différents problèmes intéressant notre société ; chaque fois qu'un de nos administrateurs se rend en Indochine, nous lui demandons d'aller voir nos plantations, et, du reste, il le fait toujours *proprio motu*. Je n'ai pas besoin de vous dire que dans le conseil d'administration, il règne une harmonie parfaite, que nous connaissons les renseignements qui nous sont donnés aussi bien que nous pouvons les connaître et que chacun de nous fait son métier aussi bien que possible. Mais notre métier ne consiste pas à faire monter les cours de Bourse, cela ne nous regarde pas.

Je vous donne des informations, des renseignements. Ceux qui les connaissent peuvent acheter des titres, ceux qui ne les connaissent pas peuvent s'abstenir, nous n'y sommes pour rien.

Je crois vous avoir donné sur la situation de notre société et sur ses perspectives des renseignements correspondants bien à ce qui m'avait été demandé par notre actionnaire.

L'actionnaire. — Je vous remercie, Monsieur le président, de ces renseignements qui nous mettent beaucoup de baume dans le cœur.

Considérations diverses

Un autre actionnaire. — Ce que vous venez de dire. Monsieur le Président, est extrêmement intéressant, et je crois que nous ne pouvons que vous être reconnaissants de la façon dont vous avez mené vos négociations et défendu nos intérêts. Je me permettrai de vous demander une précision.

Vous avez parlé d'exportation. Vous placez-vous à cet égard au point de vue de l'Indochine ou au point de vue français ? En d'autres termes, s'agit-il d'exportations d'Indochine en France, ou y a-t-il des exportations hors de France ?

M. le président. — J'ai parlé d'exportation en général. Les Indochinois ont le droit d'exporter leur caoutchouc là où ils trouvent preneur, c'est-à-dire sur le marché mondial.

Le même actionnaire. — Si les cours sont bas, c'est un peu en raison de la situation en Indochine.

M. le président. — En Indochine, elle est parfaite.

Le même actionnaire. — Je veux dire la situation en Extrême-Orient, avec la menace japonaise.

M. le président. — En ce qui concerne l'Indochine, M. Thion de la Chaume, qui en revient, pourra vous dire qu'elle est dans un état de parfaite tranquillité.

Le même actionnaire. — Comme toutes nos colonies d'ailleurs. Mais il n'empêche que tout l'Extrême-Orient est troublé par la guerre actuelle.

Les charges fiscales

D'un autre côté, vous avez parlé de charges fiscales. Je vois à cet égard dans les comptes un chiffre de 226.000 francs ; je crois que cela ne doit représenter qu'une très faible partie des impôts de la société.

M. le président. — Bien entendu. Il ne s'agit là que de nos charges sociales en France.

Je n'ai pas besoin de vous dire que nous payons en Indochine des sommes considérables.

Le même actionnaire. — Il ne serait pas mauvais à mon avis, de faire le total de tous les impôts payés.

M. le président. — En ce moment, en dehors de nos charges sociales, nous payons en Indochine des impôts qui sont de plusieurs espèces. Nous payons la taxe foncière sur nos plantations ; nous payons le plan de restriction, puisque, pour livrer à Londres une certaine quantité de caoutchouc, ou, plus exactement, la contrepartie de cette quantité, on est obligé d'imposer une taxe à chaque planteur ; nous payons aussi une taxe au gouvernement indochinois et, enfin, nous payons une taxe pour une caisse de compensation dont il vous a été dit un mot dans le rapport.

Un organisme qui n'a plus de raison d'être

Cette caisse a été créée en 1931 et nous avons été alors fort heureux de la voir créer.

Il s'agissait de fournir aux Indochinois une prime au moment de la sortie de leurs produits, prime au moins égale à la différence entre le prix de revient, qui était élevé, et le prix de vente, qui était bas. Ce système a fonctionné parfaitement, mais il n'a plus de raison d'être depuis que la restriction a été établie.

Le même actionnaire. — La situation s'est modifiée, mais l'impôt subsiste.

M. le président. — Je n'ai pas besoin de vous dire que lorsque l'État crée une institution, autant il est difficile de la lui faire créer lorsqu'elle est nécessaire, autant il est difficile de la lui faire supprimer lorsqu'elle devient inutile et nuisible. Nous sommes en train d'essayer de faire rapporter cette taxe qui n'a plus raison d'être et nous espérons que nous y arriverons. Un projet a été déposé à ce sujet à la Chambre ; le rapporteur devant la commission des douanes a émis un avis favorable ; nous croyons savoir que l'Administration tout entière est favorable à l'abolition de cette taxe de compensation qui nous coûte environ plus d'un franc par kg et qui ne servira plus jamais à rien. Nous espérons aboutir.

La doctrine et les faits

Le même actionnaire. — Il faut mettre en évidence le poids très lourd des impôts.

M. le président. — Nous payons des impôts qui approchent de deux francs par kg, pour un produit qui en vaut treize ; je crois qu'il n'y a pas de produit agricole taxé d'une façon aussi élevée. Et lorsqu'on nous parle de facilités à donner aux industriels pour le développement de nos colonies, développement indispensable, ne serait-ce que pour assurer notre balance commerciale et maintenir la stabilité de notre monnaie, il y a une certaine opposition entre le fait qu'en nous prêche cette excellente doctrine, que nous avons été d'ailleurs les premiers à pratiquer, et le fait qu'on nous frappe de tels impôts. Nous espérons que cette situation anormale cessera avant peu et nous faisons tous nos efforts pour cela.

Montant net du coupon

Le même actionnaire. — Quelle sera la valeur exacte du coupon de 35 francs par action ?

M. Bouvier. — 24 fr. 13 pour les actions au porteur. Pour les actions nominatives, 15 fr. 55 ou 28 fr. 70 suivant la catégorie des propriétaires. Vous aurez touché ainsi, pour l'ensemble du dividende 1938, y compris l'acompte, du fait des impôts, 44 fr. 98 pour les actions au porteur et 47 fr. 75 ou 53 fr. 84 pour les titres nominatifs. :

Le même actionnaire. — Ce taux de 53 fr. 84 pour les actionnaires nominatifs constitue un rendement élevé aux cours actuels.

LES RÉOLUTIONS

Personne ne demandant plus la parole, M. le président met aux voix les résolutions suivantes qui sont votées à l'unanimité :

.....

EN DEUX MOTS
(*L'Écho annamite*, 12 juin 1939)

Quatre coolies, employés à la plantation d'hévéas de Minh-Thành, circonscription de Bêncat, province de Thudâumôt, ont été arrêtés, pour agression à coups de couteau sur la personne du *cai* Truong-van-Nhuân, lequel a été évacué sur l'hôpital Lalung-Bonnaire [de Cholon], dans un état alarmant.

Ils ont déclaré aux enquêteurs que leur victime les avait brutalisés et que c'était pour s'en venger qu'ils l'avaient si durement maltraitée.

Interrogé à son tour, le blessé a prétendu qu'il avait seulement menacé ses subordonnés de ne pas les payer s'ils refusaient d'exécuter leur travail.

DÉCÈS
(*L'Écho annamite*, 17 juillet 1939)

Nous apprenons avec peine le décès de :
André, âgé d'un an fils de M^{me} et M. Cambon, directeur de la plantation de Minh-Thanh.

Informations et communiqués
SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*Le Journal des débats*, 7 août 1939)

La production totale à fin juillet 1939 s'élève à 2.131.900 kg contre 1.941.300 kg pour la même période de 1938, soit une majoration de 190.600 kg.

CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 avril 1940)

La production de caoutchouc s'est élevée, en 1939, à 4.106.600 kg, contre 3 724 000 kg en 1938 ; elle a été réalisée à des cours supérieurs à ceux de l'exercice précédent, ce qui a permis de compenser largement la hausse des approvisionnements, des frets et des diverses taxes frappant le caoutchouc. Les bénéfices d'exploitation et produits divers ressortent, par suite, en augmentation à 38.139.652 fr., contre 31 millions 718.412 francs. Après déduction des frais généraux, impôts et frais divers (1.238.932 fr.), ainsi que des amortissements (3.951.573 fr.), le bénéfice net s'inscrit à 32.949.146 francs, contre 27.220.843 l'an dernier.

Il sera proposé à l'assemblée ordinaire, qui se tiendra le 24 mai, de distribuer un dividende total de 77 francs brut aux actions et de répartir 516 fr. 48 par dixième de part bénéficiaire, contre respectivement 65 fr. et 421 fr. 01 en 1938.

Un acompte brut de 30 fr. par action et de 165 fr. par dixième de part ayant été mis en paiement fin octobre 1939, le solde brut du dividende ressortira, pour les actions, à 47 francs, soit 32 fr. 99 net au porteur et, pour les dixièmes de part, à 351 fr. 48, soit 249 fr. 33 net au porteur.

Le report à nouveau appartenant aux actionnaires ressortirait alors à 941.447 francs, contre 398.502 francs fin 1938.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1939 se totalise, après amortissements, par 95.758.753 contre 110.972.266 fr. À l'actif, la plantation de Loc-Ninh est portée pour 34.332.258 fr., en augmentation de 1.246.196 fr. sur 1938, après amortissements de 3.304 009 fr. Outre les dépenses effectuées sur les plantations greffées non encore en rapport et sur l'extension 1939 (1.429 507 fr.), la Société a investi 3.120.698 fr. en achats de matériel et en reconstruction de maisons d'habitation. La plantation de Minh-Thanh ressort à 7.907 003 francs (+ 18.756 fr.). Les caisses et banques ont diminué de 12.610.939 à 6.251.305 fr., du fait des retards apportés aux expéditions et aux encaissements par l'état de guerre. Ces retards ont également leur répercussion sur le chapitre débiteurs divers, qui s'est gonflé de 13 millions 954 779 A 22 268.774 fr. D'ailleurs, ces retards sont maintenant comblés. L'exercice a supporté la charge de l'acompte sur le dividende 1939. Le portefeuille-titres, qui a un peu fléchi à 3.135.275 fr., comporte aux cours actuels une plus-value importante. On trouve par ailleurs 2.749.174 fr. d'avances de l'impôt sur le revenu et de la taxe de transmission, 1.929.296 fr. de stocks, approvisionnements et pépinières, et 5 millions 285.662 fr. de comptes d'ordre. Ce poste atteignait, fin 1938, la somme de 25.012.979 fr. Diverses opérations d'arbitrage de devises, d'un équivalent en francs de 22 295.281 fr., ont été dénouées en 1939.

Au passif, les créditeurs divers n'ont que faiblement augmenté à 6.956.523 fr.

René BOUVIER (SFFC), président

INFORMATIONS FINANCIÈRES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE (*Le Journal des débats*, 25 août 1941)

Les comptes de l'exercice 1940 qui seront soumis à l'assemblée générale du 30 août 1941 se soldent par un bénéfice brut de 44.870.366 francs, en nette augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent qui était de 38.139.652 francs.

Le bénéfice net ressort à 34 millions 237.887 francs contre 32.949.146 en 1939, après déduction de 5.438.089 fr. pour amortissements des immobilisations agricoles et industrielles et de 4.047.424 francs au titre des impôts sociaux.

La loi du 28 février 1941 limitant la distribution des dividendes permet une distribution identique à celle de l'année dernière. Il sera donc proposé à l'assemblée de distribuer un dividende total de 77 francs brut par action et de 516 francs 48 brut par dixième de part bénéficiaire.

Un acompte brut de 30 francs par action et de 165 francs par dixième de part bénéficiaire ayant été mis en paiement en décembre dernier, le solde brut ressortira pour les actions à 47 francs et pour les dixièmes de part à 351 francs 48.

La production de caoutchouc, malgré les difficultés résultant des circonstances, a marqué une nouvelle progression : elle a atteint, en 1940, 4.665 tonnes contre 4.107 en 1939 ; le prix moyen de vente s'est, d'autre part, sensiblement amélioré.

Société des Caoutchoucs de l'Indochine (*Le Journal*, 8 septembre 1941)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 30 août, à Vichy, sous la présidence de M. René Bouvier. Elle a approuvé les comptes et les répartitions de l'exercice 1940.

.....

PROVINCE DE THUDAUMOT (*Bulletin administratif de Cochinchine*, 4 décembre 1941, pp. 4173-4174)

Par décisions de l'administrateur, chef de province, en date du : ,
24 novembre 1941.

La commission provinciale composée de :

MM. Gerber, délégué administratif de Budop, délégué de l'Administrateur, chef de province, président ,

O' Connell, chef du cantonnement de Thudaumot, membre,

Bouillère, directeur de l'École d'agriculture de Bencat, id.

Un notable du village de Binh-thanh, à la désignation du président, id.

se réunira, sur la convocation de son Président, sur le lot de terrain de 142 ha. 44.61 sis au village de Binh-thanh (Budop). (ancienne concession Worms) à l'effet :

- 1° — de relever éventuellement les occupations (maisons, cultures, etc.) pouvant exister sur le terrain ;
 - 2° — de recueillir les réclamations que pourrait susciter la demande de concession de la Société des Caoutchoucs de l'Indochine et de formuler toutes propositions utiles ;
 - 3° — de proposer un prix de base à l'hectare pour l'aliénation aux enchères publiques dudit terrain ;
 - 4° — et de prévoir les clauses particulières à insérer dans le cahier des charges.
- Elle dressera procès-verbal de ses opérations.
-

CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*Le Journal*, 18 janvier 1942)

Il est mis en paiement actuellement un acompte de dividende de 30 francs par action et de 165 francs par dixième de part.

COMPTOIR DE VENTE DU CAOUTCHOUC
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 1^{er} février 1942)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 13 janvier 1942, le conseil d'administration du Comptoir de vente du caoutchouc est composé, pour l'année 1942, des personnalités suivantes :

M. Daloz, inspecteur général de la Société des Caoutchoucs d'Indochine, président ;

.....



Locninh, 6 juin 1942 (Archives Pierre du Bourg)

DEUILS
Mort de M. Raymond Bergougnan
(*La Petite Gironde*, 8 septembre 1942)

Clermont-Ferrand (O.F.I.), 7 septembre. — On annonce la mort à l'âge de 85 ans de M. Raymond Bergougnan, président, directeur général et fondateur des établissements du même nom, à Clermont-Ferrand.

M. Bergougnan était commandeur de la Légion d'honneur.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
Caoutchoucs de l'Indochine
(*Le Temps*, 4 novembre 1942)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée ordinaire le 28 octobre, à Vichy, sous la présidence de M. René Bouvier, président du conseil.

Ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1941, se soldant, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, par un bénéfice net de 32.616.714 francs, après affectation de 5.437.989 francs à des amortissements et de 3.000.000 de francs à une « provision pour pertes éventuelles dues aux hostilités ».

L'assemblée a fixé les dividendes de l'exercice à 77 francs par action et à 510 fr. 95 par dixième de part, sur lesquels deux acomptes, d'un montant total respectif de 60 francs et de 380 fr. 46, ont déjà été payés. Le solde de ces dividendes, soit 17 francs aux actions et 130 fr. 49 aux parts, sera payable, sous déduction des impôts à une date qui sera indiquée ultérieurement par le conseil.

La loi sur la limitation des dividendes privant les actionnaires d'une somme à répartir de 326.864 francs, celle-ci sera virée au « report appartenant aux actionnaires », qui s'élèvera ainsi à 2.648.938 francs. Quant aux parts, elles reçoivent la totalité du dividende qui leur revient.

Le rapport du conseil expose que, malgré l'extension des hostilités en Extrême-Orient, l'exploitation normale des plantations de la société a été assurée jusqu'ici. Le conseil consacre tous ses efforts à l'entretien et à l'amélioration des domaines. Le programme de plantation a été repris en 1941 et se poursuit actuellement. Les nouveaux lots greffés ont été mis en saignée. D'autre part, les installations industrielles et leur équipement ont été améliorés.

Malgré les difficultés nées des circonstances actuelles, la production de caoutchouc de la société a atteint en 1941 4.801.000 kg, contre 4.645.000 kg en 1940, augmentation due à l'amélioration des rendements. Le conseil escompte un nouvel accroissement de la production pour 1942.

Il est, toutefois, impossible de prévoir dans quelle mesure et à quelles conditions pourra être réalisée la vente de la totalité de la production de l'Indochine de l'année en cours. Il faut s'attendre à une réduction sensible des prix pratiqués.

Le cours moyen, à New-York, en 1941, a été, pour la feuille fumée, de cents 22,64 la livre, soit 21 fr. 82 le kg, au change de 43 fr. 80 le dollar. Depuis le début de 1942, les cours sont restés stables autour de cents 24,125 la livre, soit 23 fr. 30 le kg. En 1940, le cours moyen avait été de cents 19,92, soit 19 fr. 73 le kg.

La production totale de l'Indochine en 1941 s'est chiffrée par 73.913 tonnes contre 65.519 tonnes en 1940.

Au cours de l'exercice sous revue, la société a acquis un immeuble à Marseille et a pris une participation dans un vignoble algérien.

Toutes les propositions du conseil ont été adoptées à l'unanimité par les actionnaires, qui ont, notamment, ratifié la nomination d'administrateur de M. François de Flers ¹⁶, directeur de la Banque de l'Indochine, en remplacement de M. R. Bergougnan, décédé.

CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE (*Le Journal des débats*, 25 décembre 1942)

Le conseil d'administration de la Société des caoutchoucs de l'Indochine a décidé la mise en paiement, dès le 28 décembre, du solde le dividende afférent à l'exercice 1941, à raison de brut 17 fr. par action et fr. 130.49 par 1/10 de parts, soit net 11,90 pour les actions (coupon n° 33) et net 91,34 pour les 1/10 de parts (coupon n° 26).

Ces coupons sont payables chez la Banque de l'Indochine à Paris, 96, boulevard Haussmann et à Marseille, 57, rue Sylvabelle, ainsi que chez la Société financière française et coloniale [SFFC], à Vichy, 103, boulevard des États-Unis.

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE Société anonyme fondée en 1910 (*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

Objet : le défrichement et la culture de terrains en Extrême-Orient et, notamment, en Indochine. Toutes cultures et plantations, en particulier celles du caoutchouc.

Siège social : Paris, 51, rue d'Anjou.

Capital social : 28.000.000 fr., divisé en 280.000 actions de 100 fr.

À l'origine, 1.500.000 fr. en 15.000 actions de 100 fr.

Porté en août 1919 à 3.000.000 fr. par émission au pair de 15.000 actions de 100 fr.

En 1912 à 4.500.000 fr. par émission au pair de 15.000 actions de 100 fr.

En 1917 à 6.000.000 fr. par création de 15.000 actions de 100 fr. émises à 108 fr.

En 1920 à 8.000.000 fr. par création de 20.000 actions de 130 fr.

En 1923 à 10.000.000 fr. par création de 20.000 actions de 150 fr.

En 1925 à 12.000.000 fr. par création de 20.000 actions de 300 fr.

En 1929 à 15.000.000 fr. par création de 30.000 actions de 500 fr.

En 1931 à 20.000.000 fr. par création de 50.000 actions de 125 fr.

En 1932 à 22.500.000 fr. par création de 25.000 actions de 120 fr.

En 1934 à 28.000.000 fr. par création de 42.850 actions d'apports de 100 fr. remises à la Société de caoutchouc et de cultures en Indochine « Thudaumot » et de 12.150 actions de numéraire émises à 300 fr.

Parts bénéficiaires : 1.500 parts divisées en dixièmes.

Conseil d'administration : MM. R[ené] BOUVIER [SFFC], président ; R[aymond] BERGOUGNAN [† 6/9/1942], L[éon] CLERC, H[enri] BALAY, H[enri] FAUCONNIER, G[eorges]. GOUTET, A[drien] JOSSE, S[téphane] KAHN [Optorg], J[ean] LIMOUZIN [v.-pdt Éts Bergougnan], P[aul] BAUDOIN, J[ules] BRÉVIÉ.

¹⁶ François de Flers (1902-1986) : inspecteur des finances, entré à la Banque de l'Indochine en 1931, il en fut PDG de 1960 à 1975. Voir [encadré](#).

[Notons la disparition temporaire du conseil du colonel Fernand Abraham Bernard. Un signe des temps...]

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin septembre, composée des propriétaires d'au moins 20 actions (une voix par action, sans limitation).

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil, 25 % aux parts, 65 % aux actions (sur ces 65 %, l'assemblée peut décider tous prélèvements pour amortissements).

Inscription à la cote : marché officiel au comptant et à terme : actions et dixièmes de parts.

Exercices	Caoutchouc (tonnes)
1937	3.565
1938	3.724
1939	4.000

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut			Cours des actions	
		total	par action	par 1/10 ^e part.	plus haut	plus bas
	milliers fr.	milliers fr	fr	fr	fr.	fr.
1937	22.458	19.793	53	330,2	790	516
1938	27.221	24.515	65	421,01	725	475
1939	32.949	29.307	77	516,48	1.150	615

Dernier cours connu (décembre 1942), actions : 2.630 fr.

CAPITAL PORTÉ À 57,8 MF

CONVOICATIONS D'ASSEMBLÉES
(*Le Journal*, 17 janvier 1944)

18 JANVIER.

Caoutchoucs de l'Indochine. — A.G.E., 10 h. 30, 23, rue Nitot : transformation des droits de souscripteurs en act. 1. act. pour 2 droits et augm. capital.

Caoutchoucs de l'Indochine
(*Le Journal*, 21 février 1944)

Création de 7.500 actions de 100 francs entièrement libérées, attribuées aux propriétaires de droits de souscription originaires, en échange de leurs droits, à raison

de 1 action pour 2 droits et 287.500 actions de 100 francs entièrement libérées, attribuées gratuitement aux propriétaires des actions numéros 1 à 287.500, à raison de 1 nouvelle pour 1 ancienne.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
Société anonyme au capital de 28.000.000 de fr.
divisé en 280.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Amy, notaire à Paris, le 3 [sic : 5] mai 1910

Capital porté à 57.500.000 fr.
suivant décision des assemblées
extraordinaires du 18 janvier 1944

Siège social transféré avenue des États-Unis
Vichy (Allier)

Siège social à Paris

CERTIFICAT NOMINATIF D' ACTIONS

Madame veuve Loze Paul, François, Alphonse née Planet Marguerite, Sidonie, Catherine pour l'usufruit, la nue-propriété à madame Delrue Pierre, née Loze Lucienne, Jessie, Paule, Renée, demeurant toutes deux chez madame Delrue, villa Bellevue, Voutezac (Corrèze)

sont inscrites pour une action nominative de cent francs

Paris, le 20 mai 1944

Un administrateur : R. Bouvier

Par délégation du conseil d'administration : C. de ?.

Impr. Chaix, 20, rue Bergère, Paris.

L'AMÉLIORATION DU RENDEMENT

Pour essayer d'améliorer encore le rendement par coolie, de nouvelles plantations (environ 1.000 ha) ont été installées de 1942 à 1944, à raison de 2 arbres par poquet. M. Lalanne, directeur de ces plantations, était alors persuadé que la récolte quotidienne, par travailleur, dépasserait 30 kg à l'hectare. Il faut reconnaître que tous ces jeunes arbres étaient en excellente santé et que les principes quelque peu révolutionnaires de ce directeur de plantation paraissent se justifier par ce résultat : l'obtention d'une production annuelle supérieure avec 3 fois moins de main-d'œuvre ! En 1942, avant le changement de technique, la récolte fut de 3.700 t. pour 2.250 saignées ; après 1948, on obtint 4.030 t. avec seulement 720 saignées (P. Vayssièrè, « Impressions d'un séjour sur les plantations d'hévéas de Malaisie. Insectes parasites », *Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée*, 1957, volume 4, n° 4-12, pp. 617-631).

1948 : capital porté de 57,5 MF à 60 MF,
pour règlement de l'impôt de solidarité.



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
Société anonyme au capital de 60.500.000 de fr.
divisé en 605.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Amy, notaire à Paris, le 5 mai 1910

Siège social à Paris

DIXIÈME DE PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
donnant droit à un quinze mille sept cent quatre vingt troisième de la portion des
bénéfices attribuée aux parts bénéficiaires
par les articles 6, 19 et 45 des statuts
Un administrateur (à gauche) : R. Bouvier
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : A. Joly

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 19 décembre 1922

Imprimerie de la Banque et des Compagnies d'Assurances, Paris

Loc-ninh-Saigon
un convoi déraillé
(*Le Paysan de Cochinchine*, 25 septembre 1948)

Il y a quelques jours, la ligne de Loc ninh fut encore le théâtre d'un accident dû à un acte de sabotage : plusieurs rails avaient été déboulonnés mais laissés en place ; le mécanicien ne put apercevoir la coupure (sise entre Chon-thành et Bèn-dông-sô). Deux wagons déraillèrent, faisant quatre victimes. Les réparations nécessaires ont été aussitôt entreprises.

1949 :
APPORT DE SES DOMAINES À
LA SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS D'EXTRÊME-ORIENT.

À Loc-Ninh,
province de Thudaumôt
(*Le Paysan de Cochinchine*, 12 février 1949)

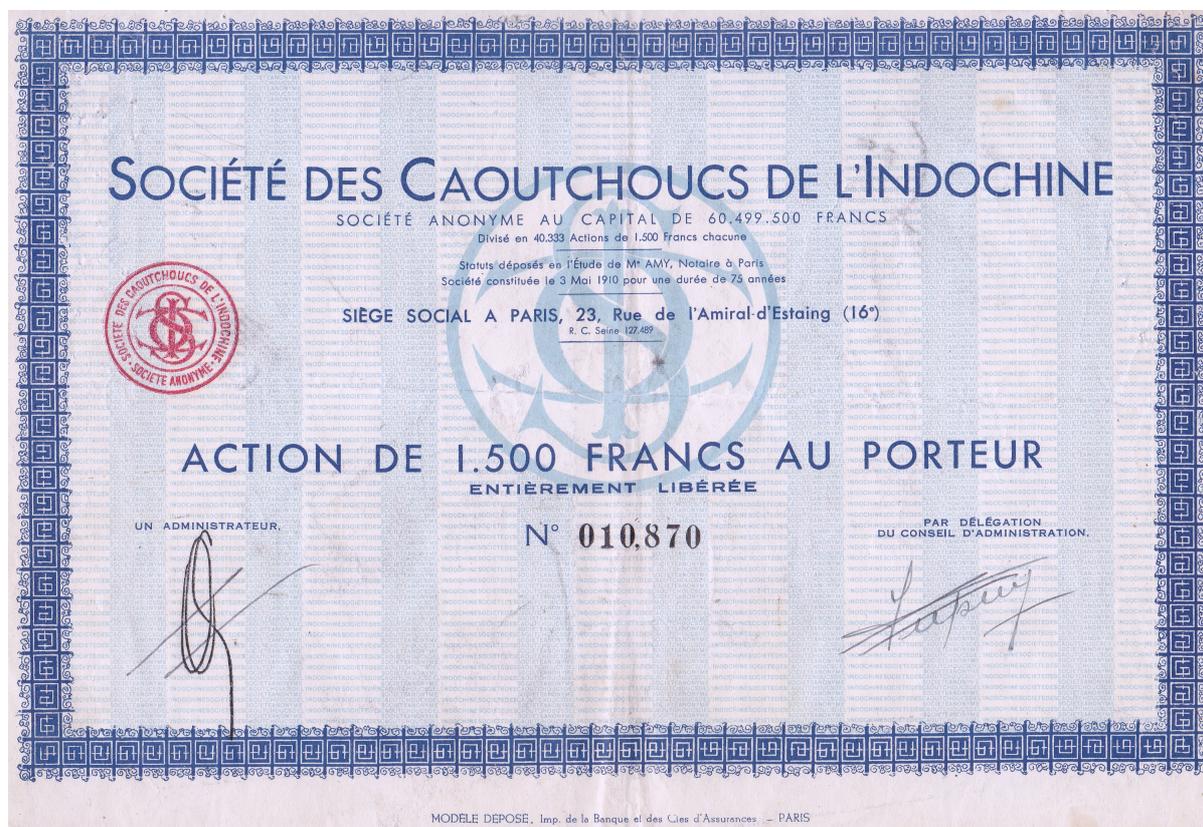
On annonce qu'un Eurasien, M.S., fils d'un planteur français de Nha-trang (Annam) aurait été, enlevé par les Viet-Minh.

Nous n'avons pu avoir confirmation.



Vers 1950 : kermesse de la Croix-Rouge à l'hôtel de ville de Saigon
en soutien au corps expéditionnaire.
Derrière le stand : M^{me} Sisteron. Assise, à droite : M^{me} Aucouturier.
(Coll. Pierre du Bourg)

1950 : Capital ramené en à 60.499.500 fr. par annulation de 5 actions de 100 fr.,
puis titres regroupés en 40.333 actions de 1.500 fr.



[Coll. Olivier Galand](#)

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
Société anonyme au capital de 60.499.500 fr.
divisé en 40.333 actions de 1.500 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude M^e Amy, notaire à Paris
Société constituée le 3 mai 1910 pour une durée de 75 années

Siège social à Paris, 23, rue de l'Amiral-d'Estaing
R.C. Seine 127.489

ACTION DE 1.500 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : ?

Par délégation du conseil d'administration : ?

Impr. de la Bourse et des Cies d'assurances, Paris

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 février 1950)

L'assemblée du 21 février examinera les comptes de l'exercice 1948 ; ces derniers font apparaître un bénéfice brut de 185.790.262 fr. contre 121.469.463 fr. en 1947.

Il sera proposé de fixer le dividende à 75 fr. 61 brut par action et à 1.050 fr. 10 brut par dixième de part.

Bien qu'en raison des circonstances, les superficies saignées aient dû être légèrement réduites, la production de 1948 s'est maintenue à 4.541 tonnes contre 4.619 tonnes pour l'exercice précédent.

Après déduction des frais généraux, impôts sociaux et divers pour 40 millions 261.829 fr. et après affectation de 10 millions à la « Provision pour dommages de guerre », de 50 millions à la « Provision pour éventualités diverses » et de 15 millions à un compte nouveau « Provision pour incendie et dégâts accidentels », le bénéfice à répartir ressort à 70.528.432 francs contre 45.728.591 fr. pour l'exercice précédent.

Rappelons que les deux plantations de Loc-Ninh et de Minh-Thanh ont été apportées à dater du 31 décembre 1949 à la Société des Caoutchoucs d'Extrême-Orient contre remise de 20.273 actions sur les 30.000 actions composant le capital de cette Société.

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 février 1950)

Le président, M. Bernard ¹⁷, a déclaré à l'assemblée du 21 février que l'impression qui se dégagait, sur le plan technique, de son récent séjour en Indochine était plutôt réconfortante, la mécanisation rendant moins difficile le problème de la main-d'œuvre. L'exercice 1949 est en progression sur l'exercice sous revue, la production du début de 1950 étant particulièrement satisfaisante.

Le rapport mentionne que l'exploitation des domaines a été poursuivie dans une atmosphère d'insécurité à peu près permanente.

Toutefois, grâce au courage, au dévouement du personnel, la production totale de caoutchouc en Indochine s'est maintenue, en 1949, à 43.400 tonnes, chiffre égal à celui de 1948 (43.900 t.), contre 38.500 tonnes en 1947.

La quasi-totalité de la production 1948 a pu être vendue en France, à des prix sensiblement supérieurs aux cours mondiaux : l'écart était d'ailleurs amplement justifié par l'importance des dépenses que les planteurs doivent assumer pour assurer la protection de leurs agents et de leurs domaines, et le fait que les plantations ne peuvent produire que 40 % environ du tonnage qu'elles pourraient normalement atteindre.

Par contre, à partir d'avril 1949, il est devenu à peu près impossible d'écouler la production dans les mêmes conditions, les cours mondiaux ayant, d'une part, marqué une baisse sensible, et les industriels métropolitains ayant largement bénéficié, d'autre part, de licences d'importation de caoutchouc étranger.

Pour remédier à cette situation, un premier accord direct entre producteurs indochinois et industriels métropolitains, favorisé par l'octroi, par le Trésor indochinois, d'une prime de 0,30 piastre par kg, a été conclu en août 1949 ; il ne portait toutefois que sur 10.000 tonnes de caoutchouc ; mais l'accumulation des stocks exposant à de

¹⁷ Paul Bernard (1892-1960) : polytechnicien, inspecteur (1925), directeur général (1931), administrateur délégué (1935), puis vice-président de la SFFC, président des Transports aériens intercontinentaux (1946). Voir [encadré](#).

graves risques de sabotage, le Gouvernement métropolitain a autorisé une opération d'échange compensée de caoutchouc contre sucre, qui a permis la vente de 12.700 tonnes de caoutchouc, résorbant ainsi la quasi-totalité du stock restant disponible sur la production 1949.

Le conseil espère que des opérations analogues seront réalisées en 1950, le cours officiel de la piastre, arbitrairement fixé depuis la fin de 1945 à 17 francs, alors qu'au marché libre la piastre cote un prix très inférieur, empêchant les planteurs de retirer des ventes effectuées sur le marché mondial le prix minimum au-dessous duquel ils ne peuvent subsister.

L'octroi, par le Gouvernement local, de facilités pour recruter la main-d'œuvre complémentaire et la réduction de taxes que la situation actuelle ne justifie pas — mesures que les planteurs réclament depuis fort longtemps — permettraient sans doute au caoutchouc indochinois d'affronter, sans autre soutien, le marché mondial.

Néanmoins, la société a réussi à mettre en saignée en 1948 les 328 hectares de jeunes plantations greffées, portant ainsi la superficie totale saignée à Loc-Ninh à 5.022 hectares, sur 6.019 plantés ; les superficies exploitées à Minh-Thanh ont dû, par contre, en raison de l'insécurité de ce domaine, être limitées à 510 hectares sur 1.517. La production de ces deux domaines a néanmoins marqué, en 1949, une nouvelle progression : 4.848 tonnes contre 4.541 en 1948 et 4.619 en 1947.

En outre, les 6.800 kg d'écorce de quinquina produits l'an dernier sur le domaine de Bu-Prang présentent une teneur en quinine très satisfaisante. La récolte prévue pour cette année est évaluée à une quinzaine de tonnes.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1948 publiés dans *L'Information* du 6 février, faisant ressortir un bénéfice net de 145.528.132 fr. et a voté un dividende de 75 fr. 61 brut par action et 1.050 fr. 10 par 1/10 de part qui seront payables à dater du 13 mars à la BANQUE D'INDOCHINE.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Léon Turpin ¹⁸ comme administrateur et a renouvelé les mandats de MM. R. Bouvier, F. de Flers, A. Faure.

AEC 1951-1142 — Société des caoutchoucs de l'Indochine (S.C.I.)

Siège social : 23, rue de l'Amiral-d'Estaing, PARIS (16^e) [adresse de la SOFFO] .

Capital. — Société anon., fondée le 3 mai 1910, 60.499.500 fr. en 604.995 act. de 100 fr. en cours de regroup. en 40.333 act. de 1.500 fr. — Parts de fondateur : 15.783 dixièmes de parts.

Dividendes. — a) act. 1947 : 50,61 % ; 1948 : 75,61 % ; 1949 : 75 fr. 61 % [sic] ; b) 1/10 de parts : 1947 : 636 fr. 48 ; 1948 : 1.050 fr. 10 ; 1949 : 893 fr. 98.

Objet. — Culture de terrains en Extrême-Orient, notamment en Indochine. Toutes cultures et plantations. — Plantation dans le Sud Viet-Nam : domaine de Buprang.

A fait apport, en décembre 1949 à la Société des caoutchoucs d'Extrême-Orient (Voir notice n° 1141) des domaines d'hévéas de Loc-Ninh et de Minh-Thanh, contre remise de 20.273 act. d'apport de cette société.

Inspection générale en Indochine : 11, place Rigault-de-Genouilly, Saïgon.

Conseil. — MM. Paul Bernard, présid. ; André Bergougnan [fils de Mathieu, neveu de Raymond], Fernand Bernard [ex-Messageries fluviales de Cochinchine], Jules

¹⁸ Peut-être Léon-Jules-Raoul Turpin (Issoudun, 10 déc. 1881-Paris XV^e, 6 avril 1975), directeur général honoraire des Contributaires directes, officier de la Légion d'honneur, membre de la commission nationale des dommages de guerre (*JORF*, 13 juillet 1947). Sous réserve.

Berthier ¹⁹ [Bergougnan], René Bouvier [Soffo], Henri Fauconnier, François de Flers [Bq Indoch.], Georges Goutet, Auguste Faure [Bergougnan], Jean Laurent [Bq Indoch.], Léon Turpin.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des États associés
(*Journal officiel de la République française*, 4 mars 1951)

Chevalier.

David (Guy-Claude-Georges), directeur de plantation d'hévéas de Minh Thanh (Thudaumot) ; 25 ans 5 mois 15 jours de pratique professionnelle, dont 1 an de majoration pour mobilisation.

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 mars 1952)

À l'assemblée ordinaire du 5 février, le président a déclaré que l'exercice en cours se présentait favorablement, malgré la situation du marché qui reste préoccupante, du fait du ralentissement des achats de guerre, du stock flottant et de l'accroissement de la production du caoutchouc synthétique.

Il envisage néanmoins une production supérieure pour 1952, grâce à l'adoption de nouvelles méthodes de saignées, au recrutement de main-d'œuvre nouvelle et à la sécurité sans cesse améliorée dans les plantations.

Le rapport indique que divers projets de cultures sont à l'étude à Madagascar, au Cameroun et au Maroc qui permettront à la société d'assurer une meilleure répartition de ses risques en lui offrant de nouvelles perspectives d'activité.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1951 se soldant par un bénéfice de 327.212.286 fr. et voté les dividendes nets suivants : 371 fr. par action ancienne, 5.566 fr. par action regroupée, et 5.365 fr. par part payables le 17 mars aux caisses de la Banque d'Indochine.

Analyse par groupes de cotation des principales valeurs inscrites à la Bourse de Paris
CAOUTCHOUCS

(*L'Information financière, économique et politique*, 28 février 1953)

Le domaine de la SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE comportait dans le Sud-Vietnam (N.-O. de Saïgon), deux plantations d'hévéas : Loc-Ninh et Minh-Than, ainsi qu'une plantation de quinquina à Bu-Prang. Le 20 juillet 1949, la société décidait d'apporter les plantations d'hévéas à la SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS D'EXTRÊME-ORIENT, avec date d'entrée en jouissance le 31 décembre 1949. Dans le cadre de son plan de recherches d'activité hors Indochine, la SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE a déposé à Casablanca des statuts de la SOCIÉTÉ AGRICOLE DES OULED-

¹⁹ Jules Berthier (Bourbon-Lancy, 1881-Chamalières, 1954) : fils de Jean-Marie Berthier et de Marie Ravolet. Engagé volontaire pour 4 ans au titre des Arts et manufactures (1902), marié à Julie-Françoise Larrouzé, de L'Isle-en-Dodon (Haute-Garonne)(1913), retiré à Clermont-Ferrand (1919), chevalier de la Légion d'honneur comme capitaine de réserve au 157^e régiment d'artillerie à pied (1920), administrateur des États Bergougnan (1920) et de la Société indochinoise de cultures tropicales.

DAHO*, au capital de 200 millions. Dernier bénéfice : 327.212.286 fr. ; dividende net : 5.365 francs par action regroupée et 5.365 fr. par dixième de part. Capital : 6.499.500 francs en 40.333 actions de 1.500 francs. Il existe 15.783 dixièmes de parts de fondateur.

Derniers cours, actions regroupées : 19.710 ; part : 18.200.

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 juin 1953)

Les comptes de l'exercice 1952, qui seront soumis à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 26 juin 1953, font apparaître un bénéfice brut de 234 millions 233.746 fr.

Après déduction des frais généraux et des frais de gestion de la Société des Caoutchoucs d'Extrême-Orient, pour 33 millions 91.904 fr. et affectation de 75 millions de francs à la « Provision pour éventualités diverses », le bénéfice à répartir ressort à 126.141.482 fr.

Il sera proposé de fixer le dividende à 2.152 fr. net par action regroupée et 2.012 fr. net par dixième de part, et de régler ce dividende, soit intégralement en espèces, soit pour ceux des bénéficiaires qui en feront la demande avant le 31 octobre 1953, pour partie en espèces et pour partie en titres à raison de :

— Pour les actions : 2/25 d'action « A » de priorité de £ 250 des Plantations indochinoises de thé, coupon n° 10 attaché, et 2/25 d'action de 5.000 fr. de la Cie Française des Cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique, coupon n° 4 attaché ;

— Pour les dixièmes de part : 1/13 d'action « A » de priorité de \$ 250 des Plantations indochinoises de thé, coupon n° 10 attaché, et 1/13 d'action de 5.000 fr. de Cie Française des Cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique, coupon n° 4 attaché.

Le montant pour lequel seront décomptés ces titres sera fixé sur la base des cours pratiqués avant la date de l'assemblée.

[Participation dans la [Société générale du Souss](#)]

La société a, au cours de l'exercice 1952, pris une participation très importante dans la Société générale du Souss, société anonyme marocaine, dont elle assure maintenant la gestion et qui exploite, dans la vallée du Souss, un domaine de 500 ha dont 240 ha sont plantés en agrumes, oliviers et abricotiers.

En outre, elle a constitué une nouvelle société : la Société agricole des Ouled-Daho (SAOUDA) dont elle détient près de 80 % du capital et dont l'objet principal est la mise en valeur de 1.000 ha de terre situés également dans la vallée du Souss.

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juin 1953)

L'assemblée du 26 juin a approuvé les comptes de 1952 se soldant par un bénéfice net de 126.141.842 fr. et voté un dividende de 2.152 fr. net par action payable à raison de 1.368 fr. net en espèces, et le solde par attribution de 2/25 d'action A de priorité de 250 piastres des Plantations indochinoises de thé et 2/25 d'action de la Cie française des Cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique. Pour les dixièmes de parts (2.012 fr. au total) : 1.258 fr. net en espèces et le solde par attribution de 1/13 d'action A de priorité des Plantations indochinoises de thé, et 1/13 d'action de la Cie française des Cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique. Ce dividende sera payable le 15 juillet.

Le rapport donne les précisions suivantes sur l'activité de la Société des Caoutchoucs d'Extrême-Orient à laquelle ont été apportées les plantations d'hévéas de la société en Indochine :

La production des onze premiers mois de l'exercice ressort à nouveau en forte progression sur celle de la période correspondante de l'an dernier : 9.146 tonnes contre 7.529. La production totale de l'exercice 1952-53 sera donc notablement supérieure à celle du précédent.

La superficie totale plantée en hévéas sur les domaines de la C.E.X.O. atteint maintenant 13.385 hectares.

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 mai 1954)

Les comptes de l'exercice 1953, qui seront soumis à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 2 juin 1954, font apparaître un bénéfice brut de 185.912.466 francs.

Après déduction des frais généraux et des frais de gestion de la Société des Caoutchoucs d'Extrême-Orient pour 17.250.817 francs et affectation de 50 millions à la « Provision pour éventualités diverses », le bénéfice à répartir ressort à 116.661.649 francs.

Il sera proposé de fixer le dividende à 2.003 fr. net par action et 1.865 fr. net par dixième de part, et de régler ce dividende, soit intégralement en espèces, soit pour ceux des bénéficiaires qui en feront la demande avant le 8 juillet 1954. pour partie en espèces et pour partie en titres, à raison de :

— pour les actions : 1.8 d'action A de priorité de 250 dollars des Plantations Indochinoises de Thé, coupon 11 attaché et 1/8 d'action de 5.000 fr. de la Compagnie Française des Cultures d'Extrême-Orient, coupon 4 attaché

— pour les dixièmes de part 1/8 d'action A de priorité des Plantations Indochinoises de Thé, coupon 11 attaché, et 1/8 d'action de 5.000 fr. de la Compagnie française des cultures d'Extrême-Orient, coupon 4 attaché

Le montant pour lequel seront dé comptés ces titres sera fixé sur la base des cours pratiqués la veille de l'assemblée.

La société a sensiblement accru sa participation dans la Société générale du Sous*, qui a réalisé, cette année, une extension de 89 hectares d'agrumes, portant les superficies plantées à 350 hectares.

D'autre part, 126 hectares sont maintenant plantés en agrumes sur le domaine de la Société agricole des Ouled-Daho, dont la société détient 80 % du capital.

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juin 1954)

Dans son allocution à l'assemblée ordinaire du 2 juin, le président, M. Paul Bernard, a indiqué qu'il est escompté une nouvelle augmentation de la production. Le prix de revient, ayant augmenté dans une proportion moindre que celle de la dévaluation, sera donc plutôt inférieur à celui de l'exercice précédent. Mais l'exercice n'est pas encore terminé. Il y a eu un relèvement des cours dans les dernières semaines. Dans tous les cas, l'exercice en cours sera honorable et du même ordre de grandeur que celui qui a été approuvé, a précisé le président.

Devant le manque de main-d'œuvre, la société a été amenée à faire un effort considérable pour accentuer ce qui avait été fait jusqu'à présent pour tâcher d'utiliser au mieux la main-d'œuvre locale. Un effort a été entrepris pour l'amélioration des installations industrielles. C'était là d'ailleurs, souligne le président, nécessité, étant donné que la production s'est améliorée en quantité d'une façon importante au cours de ces dernières années et que les installations matérielles n'étaient pas en mesure de répondre à cette extension de la production. À cette occasion, la société a profité pour employer de nouvelles méthodes, même assez hardies au point de vue technique, qui permettront de faire des économies de main-d'œuvre et d'avoir aussi un caoutchouc de meilleure qualité.

Le président a, par ailleurs, indiqué qu'un effort important par l'extension de plantations d'agrumes a été effectué dans le Souss. Cet effort porte sur 170 hectares, ce qui est déjà considérable pour une culture de cette nature. Ces extensions ont été tout à fait réussies et c'est là un actif intéressant qui est en train de se constituer. Il faut évidemment plusieurs années pour arriver à une certaine expansion, mais il y a là une activité possible, intéressante pour la société.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1953 se soldant par un bénéfice de 116.661.649 francs. Le dividende a été fixé à 2.003 fr. par action de 1.500 francs et 1.865 fr. par dixième de part. Ce dividende sera payable à partir du 14 juin soit en espèces, soit, aux actions de 1.500 francs, par un versement de 603 francs en espèces et le solde par attribution indivisible de : 1 action « A » de priorité de 250 piastres des Plantations Indochinoises de Thé, coupon 11 attaché ; et 1 action de 5.000 francs de la Compagnie française des cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique, coupon 4 attaché, pour 8 actions de la Société des Caoutchoucs de l'Indochine possédées, et aux dixièmes de parts bénéficiaires à raison de 465 francs en espèces et le solde par attribution indivisible de 1 action « A » de priorité de 250 piastres des Plantations Indochinoises de Thé, coupon 11 attaché, et 1 action de la Compagnie Française des Cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique, coupon 4 attaché. pour 8 dixièmes de parts bénéficiaires Société des Caoutchoucs de l'Indochine possédés. Les porteurs pourront jusqu'au 8 juillet opter pour le deuxième mode de répartition.

NUMÉRO DU CERTIFICAT ⁹⁷¹ 00.971 NOMBRE D' ACTIONS 4

CONVERSION N° 60 Regr. n° 3.313 TRANSFERT N°

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 60.499.500 FRANCS
Divisé en 40.333 Actions de 1.500 Francs chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e AMY, Notaire à Paris, le 3 Mai 1910

SIÈGE SOCIAL A PARIS, 23, Rue de l'Amiral d'Estaing (16^e)

**Certificat Nominatif d'Actions
de 1.500 Francs**

ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

M Succession de Monsieur Joseph Denis MOUCHOTTE,
60, Avenue de Tokio, Paris -
c/o Maître VINCENDON, Notaire,
9, rue de Grenelle, PARIS

inscrit sur les registres de la Société

pour QUATRE

Actions nominatives de 1.500 Francs entièrement libérées

Jouissance ex-coupon 45

Paris, le 31 Janvier 1955

UN ADMINISTRATEUR

PAR DÉLÉGATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.



[Handwritten signature]

Coll. Olivier Galand
SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société anonyme au capital de 60.499.500 fr.
divisé en 40.333 actions de 1.500 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude M^e Amy, notaire à Paris, le 3 mai 1910

Siège social à Paris, 23, rue de l'Amiral-d'Estaing (16^e)

CERTIFICAT NOMINATIF D' ACTIONS DE 1.500 FRANCS
entièrement libérée

Succession de M. Joseph Denis MOUCHOTTE,
60, av.de Tokio, Paris

c/o maître VINCENDON, notaire
9, rue de Grenelle, Paris.

Paris, le 31 janvier 1955

Un administrateur : ?

Par délégation du conseil d'administration : ?

Impr. de la Bourse et des Cies d'assurances, Paris

Caoutchoucs de l'Indochine

(*L'Information financière, économique et politique*, 20 octobre 1955)

du 18 octobre a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1954 et décidé la distribution d'un dividende de 1.009 fr. net par action et 888 fr. par dixième de part, payable à partir du 2 novembre.

Dans son allocution, le président, M. Paul Bernard, a signalé notamment que contrairement aux prévisions qui avaient servi de base aux conventions financières franco-vietnamiennes, les transferts financiers d'Indochine sont pratiquement arrêtés depuis le début de l'année.

La société n'a reçu aucun transfert financier pour les bénéfices de 1954-1955 ; la demande d'un acompte de 20 millions n'a pas eu de suite. Si l'on peut espérer une régularisation pour l'arriéré de 1954, les transferts au titre de 1955-1956 risquent d'être réduits à très peu de chose. Cependant, la Société envisage de pouvoir assurer une certaine rémunération au capital pour l'exercice 1955.

Les perspectives pour l'avenir sont préoccupantes, tant à ce point de vue qu'à l'égard du problème politique posé par les élections de 1956.

Analysant l'activité des sociétés dans lesquelles les Caoutchoucs de l'Indochine possèdent des intérêts, le rapport du conseil signale que la Société des Caoutchoucs d'Extrême-Orient a réparti pour l'exercice 1953-1954 un dividende supérieur au précédent. Les travaux de remise en état des plantations du Kontum de la Société Les Plantations Indochinoises [de thé] ont été efficacement menées et ont permis de reprendre, dès le début de l'exercice en cours, une activité presque normale. L'usine de Pleiku fonctionne à nouveau.

La Société des Domaines Algériens* poursuit son programme de reconstitution du vignoble ; actuellement, sur une superficie totale de 239 ha. 93 de vignoble, 143 ha. 86 sont plantés en vigne nouvelle.

En ce qui concerne la Compagnie forestière Sangha-Oubangui (C.F.S.O.*), la récolte de café marquera une nouvelle et sensible augmentation due aux travaux de rajeunissement et d'extension réalisés depuis la guerre.

La Société Générale du Souss (SOGES) a bénéficié, en tant que sinistrée par les sauterelles, d'un premier crédit à moyen terme, et un nouveau crédit doit lui être consenti au début de 1956.

Société des caoutchoucs de l'Indochine [Desfossés 1956/1805]

Bernard (Paul)(1892-1960. Ép. Elsa Bonnaffé. Polytechnicien, 305 (v.-pdt SOFFO), 435 (pdt TAI), 463 (Chalandage et remorquage de l'Indochine), 629 (Études et exploit. minières de l'Indochine), 734 (Équatoriale de Mines), 899 (Laminaires à froid de Thionville), 1438 (Phosphates du Tonkin), 1679 (Soieries F. Ducharne), 1746 (Optorg), 1796 (Forest. Sangha-Oubangui), 1805 (pdt [Caoutchoucs de l'Indochine](#)), 1811 (Indoch. de cult. tropicales), 1844 (adm.-dir. Plantations indoch. thé), 2055 (pdt Lesieur-Afrique-Casablanca), 2056 (Lesieur-Afrique-Dakar), 2173 (La Rochette), 2178 (CENPA), 2199 (pdt-délégué Papeteries de l'Indoch.).

Bergougnan (André)[fils de Mathieu, neveu de Raymond], 1805 ([Caoutchoucs de l'Indochine](#)), 1811 (Indoch. de cult. tropicales), 1819 (pdt Bergougnan).

Bergougnan (Ph.), 1805 ([Caoutchoucs de l'Indochine](#)), 1819 (adm. secr. Bergougnan).

Bernard (colonel Fernand)(1866-) [anc. adm.-délégué des Messageries fluviales de Cochinchine (groupe Rueff)], 113 (Bq de l'Indochine), 1640 (pdg Manuf. de faïences du Moulin-des-Loups), 1805 ([Caoutchoucs de l'Indochine](#)).

Bousquet (René)[Bq de l'Indochine], 649 (Sté minière intercoloniale, Berberati), 1805 ([Caoutchoucs de l'Indochine](#)), 1842 (Manuf. indoch. de cigarettes), 2239 (pdg Indochine films et cinémas).

Daloz (Jean)(1899-1961)(X-Ponts. 1918-1929 : ing. TP en Indoch. puis SFFC/SOFFO dt il devient adg en 1956), 305 (adg SOFFO), 629 (Études expl. min. IC), 1777 (Fonc. Sud Madag.), 1805 ([Caoutchoucs de l'Indochine](#)), 1462 (Verr. Ext.-O.), 1811 (Indoch. cult. trop.), 1831 (SAFIC), 1844 (pdt Plant. indoch. thé), 1845 (Agric. d'Annam), 1998 (Sucr. raff. Indoch.), 2199 (Pap. Indoch.).

Fauconnier (Henri)[planteur en Malaisie, prix Goncourt], 1805 ([Caoutchoucs de l'Indochine](#)), 1811 (Indoch. de cult. tropicales), 1998 (Sucr. et raff. de l'Indoch.).

Faure (Auguste), 1805 ([Caoutchoucs de l'Indochine](#)), 1811 (Indoch. de cult. tropicales), 1819 (Bergougnan)..

Flers de la Motte-Ango (marquis François de)[x /xx][1902-1986][Fils de Robert de Flers, dramaturge, et de Geneviève Sardou, fille du dramaturge. Petit-fils de Raoul de Flers, sous-préfet, puis administrateur de la Compagnie générale transatlantique et de la Banque transatlantique. Marié à Yvonne de la Quéranonnais, nièces de Mmes Octave Homberg et René Thion de la Chaume], 44 (Paternelle-Vie) [l'ancien patron, Laurent du Buit, ayant épousé Geneviève de Flers, sœur du dramaturge], 113 (v.-pdg Bq Indoch.), 163 (pdt Comptoir Lyon-Alemand), 221 (Sudaméris), 237 (CFAT), 305 (SOFFO), 364 (Ch. fer Indochine et du Yunnan), 664 (SLN), 1484 (Salins du Midi), 1804 (Caout. Phuoc-Hoa), 1805 ([Caoutchoucs de l'Indochine](#)), 1807 (pdt Hts plateaux indoch.), 1808 (Kompong-Thom), 1813 (SIPH).

Goutet (Georges)(1874-1958)[avoué près la cour d'appel de Riom, anc. commissaire aux comptes des Éts Bergougnan, v.-pdt Brun-Bardin, ferblanterie à Clermont-Fd, anc. adm. Charbonn. du Centre, pdt Eaux min. La Bourboule], 513 (Houillères d'Ahun, Creuse), 1805 ([Caoutchoucs de l'Indochine](#)).

Turpin (Léon), 1805 ([Caoutchoucs de l'Indochine](#)).

Lemaigre (L.E.), 1805 (comm. cptes [Caoutchoucs de l'Indochine](#)).

Mingot (René), 742 (comm. cptes Affinage métaux), 1758 (comm. cptes suppl. Cie marocaine), 1805 (comm. cptes [Caoutchoucs de l'Indochine](#)).

PARTICIPATIONS : Société des caoutchoucs d'Extrême-Orient (à laquelle la Société a fait apport, fin 1949, de ses domaines d'hévéas de Loc-Ninh et de Minh-Thanh), Société Générale du Souss, Société des Ouled-Daho [Maroc].

CAPITAL SOCIAL : 60.499.500 fr., divisé en 40.333 actions de 1.500 fr. À l'origine, 1.500.000 fr. Porté en 1910 et 1912 à 4.500.000 fr. ; en 1917 à 6 millions ; en 1920 à 8 millions ; en 1923 à 10 millions ; et, en octobre 1925, à 12 millions ; en septembre 1928 à 15 millions ; en mars 1931 à 20 millions ; en février 1933 à 22.500.000 fr. par l'émission à 120 fr. de 25.000 actions nouvelles de 100 fr. (1 nouv. pour 16 anc., coupon 17) ; en juillet 1934 à 29 millions par la création de 55.000 actions, dont 42.850 remises à la Société de Caoutchouc et de Cultures en Indochine en rémunération de ses apports fusion, et 12.150 émises à 300 fr. sur lesquelles 6.075 offertes aux anciens actionnaires à raison de 27 actions nouvelles pour 1.000 anciennes ou 1 action nouvelle pour 38 anciennes. Porté à 28.750.000 fr. en janvier 1944 par l'incorporation au capital de 750.000 fr. prélevée sur le compte « Réserve spéciale appartenant aux actionnaires » et la création de 7.500 actions de 100 fr. jouissance 1^{er} janvier 1943 (coupon n° 36 attaché), remises aux porteurs de droit de souscripteur originaire à raison d'une action pour 2 droits ; à 57.500.000 fr. en janvier 1944 par l'incorporation de 28.750.000 fr. de réserves et la répartition de

287.500 actions nouvelles gratuites, jouissance janvier 1943, titre pour titre. Porté en 1948 à 60.500.000 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité. Ramené en 1950 à 60.499.500 fr. par annulation de 5 actions de 100 fr., puis titres regroupés en 40.333 actions de 1.500 fr.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende total
1946	38.766	33.792
1947	45.728	44.682
1948	70.528	68.947
1949	60.674	65.497
1950	127.978	129.131
1951	327.212	327.294
1952	126.142	126.142
1953	116.661	116.661
1954	58.849	58.849
1955 (30 sept.)		

Société des Caoutchoucs de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 octobre 1956)

Tenue sous la présidence de M. Paul Bernard, l'assemblée ordinaire du 23 octobre a approuvé les comptes de 1955 et fixé, comme prévu, le dividende net à 750 francs par action et 634 francs par dixième de part, payable à compter du 12 novembre.

Dans sa déclaration, le président, après avoir rappelé que la société, a poursuivi, au cours des dernières années, un important effort de création de plantations d'agrumes dans le Souss, par l'entremise de deux sociétés filiales, a signalé que sur le plan technique, ces extensions ont été parfaitement réussies pour un prix raisonnable. Il a laissé entendre, que, si les investissements sont continués jusqu'à la période de plein rapport, le rendement de ces exploitations sera satisfaisant et constituera un revenu important pour la société.

En ce qui concerne l'exploitation principale en Indochine — la C.E.X.O. —, la production de l'année 1956 est, à ce jour, comparable à celle de l'année 1955, avec des prix de revient sensiblement majorés. -

Les comptes passés en revue enregistrent, le versement du solde du dividende de l'avant-dernier exercice de la C.E.X.O., qui a été entièrement transféré au taux de 10 francs. Le 1^{er} juillet a été institué un marché libre de la piastre et, à valoir sur les bénéfices de ce dernier exercice, la C.E.X.O. a reçu quatre transferts représentant 40 % de son bénéfice pour l'ensemble des transferts, ayant été effectués au taux de 5 francs représentant, en ce qui concerne la société, un versement de 67 millions de francs environ.

Le président a conclu : « Si, comme on peut l'espérer, en 1957 un surplus exploitable de riz venait renforcer la situation de devises du Vietnam, un assainissement très net de la situation monétaire et des transferts pourrait être envisagé, ce qui aurait pour effet d'achever de desserrer l'étreinte dans laquelle nos entreprises ont été ensermées durant toute l'année 1955 et le début de 1956. »

Société des Caoutchoucs de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 juillet 1957)

L'assemblée ordinaire, tenue sous la présidence de M. Paul Bernard, a voté le dividende net prévu de 764 francs par action de 1.500 fr. et de 647 francs par dixième de part, payable à partir du 5 août.

L'allocution du Président

Dans son allocution, le président a déclaré que l'exercice 1955-1956 de la Société des caoutchoucs d'Extrême-Orient (Cexo) s'est terminé par un bénéfice qui a été partiellement transféré déjà, le transfert en ce qui concerne la part devant revenir à la société représentant une somme d'environ 90 millions de francs. Il espère qu'elle pourra être complétée jusqu'à 120 millions de francs d'ici la fin de l'année. Ce bénéfice sera donc encaissé durant l'exercice 1957 des Caoutchoucs de l'Indochine.

Quant aux perspectives de l'exercice 1957 de la Cexo elle-même, il est encore trop tôt pour les établir avec quelque chance d'exactitude, étant donné l'incertitude des conditions de ventes actuelles, notamment à la suite des dispositions prises pour contingenter les importations en France venant de l'étranger.

La sécurité continue à être satisfaisante sur l'ensemble des plantations, encore que des agressions, qui ont plutôt le caractère d'actes de piraterie que de manifestations politiques, aient provoqué des pertes et dégâts sérieux dans des plantations voisines de celles de la société.

Cette année encore, un amortissement relativement important des domaines du Maroc a dû être réalisé. La situation de ces domaines, durement affectés par des attaques de sauterelles deux années consécutives, est très satisfaisante. Pour la première fois depuis trois ans, sur le domaine le plus ancien, celui de la Soges, une récolte d'agrumes d'environ 2.000 tonnes sera peut-être enregistrée ce qui allégera les besoins de trésorerie.

D'autre part, un crédit à moyen terme de 60 millions a été obtenu auprès de la Caisse des prêts immobiliers du Maroc, de telle sorte que l'effort demandé à la trésorerie s'en trouvera sensiblement amoindri.

Société des Caoutchoucs de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 juillet 1958)

L'EFFORT DE RECONSTRUCTION ACCOMPLI PAR LA SOCIÉTÉ PROCURERA DE
SUBSTANTIELS REVENUS

Le président, M. Paul Bernard, dans l'allocution qu'il a prononcée à l'assemblée ordinaire du 17 juillet, a déclaré que la société a obtenu à l'heure présente le transfert du dividende de la CEXO afférant à l'exercice 1957, soit 95 millions, de telle sorte que le bénéfice de l'exercice en cours est d'ores et déjà assuré.

La société, a souligné le président, poursuit ses efforts pour réaliser la rénovation et l'extension de ses plantations, savoir : 226 hectares d'extensions et 20 hectares de replantations en 1957 ; 500 hectares d'extension et 48 hectares de replantations en 1958.

Le gouvernement vietnamien, qui a compris l'importance que représente pour l'économie du pays l'actif des plantations de caoutchouc, est disposé à faciliter l'effort de» planteurs indochinois pour leurs extensions en leur octroyant des prêts à long

terme et faible intérêt devant être utilisés pour des extensions qui ne doivent pas représenter moins de 5 % des surfaces effectivement plantées. La société sera ainsi en mesure de soutenir son effort d'investissement.

Compte tenu des résultats obtenus dans le passé et de l'amélioration du climat politique, la société considère qu'il est à la fois de son devoir et de son intérêt de maintenir son potentiel d'activité au Vietnam et d'y assurer ainsi la pérennité de la présence économique française.

Quant à ses investissements dans le Souss, poursuit le président, la société est dans l'obligation de les poursuivre jusqu'à leur terme si elle ne veut pas que le très grand effort de reconversion qu'elle a accompli dans ce pays ne soit perdu.

En ce qui concerne la Soges, dont les Caoutchoucs de l'Indochine possèdent 81 % du capital, les investissements totaux se sont élevés à environ 300 MF.

La trésorerie de la société paraît désormais assurée. La production devrait dépasser, à partir de 1962, 6.000 tonnes d'oranges et atteindre ensuite 7.500 tonnes, et 200 tonnes d'abricots, ce qui, normalement, devrait lui procurer un bénéfice brut d'exploitation de l'ordre de 80 à 100 millions de francs.

Ces quelques chiffres donnent une idée de l'effort de reconversion que la société a accompli au cours des dernières années, effort qui approche de son terme et qui lui permettra, dans un avenir peu lointain, de lui procurer des revenus substantiels.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1957 et voté un dividende de 753 fr. net par action et de 637 fr. par dixième de part payable à partir du 5 août.

ÉTUDES DE VALEURS

Le caoutchouc et les sociétés de plantations

(L'Information financière, économique et politique, 16 mai 1959)

Caoutchoucs de l'Indochine

Au capital de 60.499.500 francs, divisé en 40.333 actions de 1.500 fr., la Société des Caoutchoucs de l'Indochine détenait, dans le Sud-Vietnam, les deux plantations de Loc-Ninh et de Minh-Thanh, ainsi que la petite plantation de quinquina de Bu-Prang. En 1949, les deux plantations de caoutchouc ont été cédées à la Société des Caoutchoucs d'Extrême-Orient, en échange de 20.273 actions de \$ I.C. 100, sur les 33.300 qui représentaient le capital, la société ne conservant que son domaine agricole de Bu-Prang, sur lequel 61 hectares sont plantés en quinquina. En outre, un domaine de 23 hectares a été acheté, en 1955, au Maroc, entièrement planté en orangers productifs.

Le portefeuille de participations et de titres de placement, décompté au bilan au 31 décembre 1957 pour 373 millions, a rapporté 110 millions de francs de produits bruts pendant le même exercice. Compte tenu de 22 millions de produits divers, le bénéfice net est ressorti à 43.485.808 fr., contre 43.422.699 francs en 1956, permettant la distribution d'un dividende net de 753 francs contre 764 francs aux actions, et de 637 fr. contre 647 francs aux 15.783 dixièmes de parts bénéficiaires en circulation.

Caoutchoucs de l'Indochine

(L'Information financière, économique et politique, 2 juillet 1959)

Dans son allocution à l'assemblée du 30 juin, le président, M. Paul Bernard, a fourni les informations suivantes sur la situation de la société :

En ce qui concerne la CEXO (Société des Caoutchoucs d'Extrême-Orient), il est indiqué dans le rapport que les résultats de l'exercice 1958 représenteront pour la Société des Caoutchoucs d'Indochine un dividende encaissé en 1959 qui sera du même ordre que celui de l'exercice précédent. En effet, si la production a augmenté de 16 %, par contre, le prix de vente moyen a diminué sensiblement dans la même proportion.

Le fait nouveau dans l'histoire de la société est l'extension importante qu'elle a réalisée en 1958, et qui doit être suivie en 1959 d'une extension plus importante encore. Elle a ainsi répondu à l'appel du gouvernement vietnamien qui s'inquiétait justement de constater les retards dus aux troubles politiques de ces dernières années dans l'effort de rajeunissement des plantations. La contribution du gouvernement vietnamien à cet effort a été précieuse, non seulement en raison de l'aide matérielle qu'elle représente, mais aussi comme témoignage de l'intérêt que porte le gouvernement du Sud-Vietnam aux efforts de nos compatriotes en faveur de l'hévéaculture.

La contribution financière du gouvernement vietnamien s'élève à trois piastres par kilo de caoutchouc vendu en 1957, sous la réserve que les extensions représentent plus de 5 % de la surface plantée. Le taux d'intérêt est de 2 % l'an, les remboursements étant échelonnés sur cinq années, neuf ans après la première remise de fonds.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1958, se soldant par un bénéfice de 60.171.094 francs, et fixé le dividende à 1.033 fr. 53 par action et 912 fr. 63 par dixième de part, payable à partir du 15 juillet, par net 1.033 fr. et 912 fr. respectivement.

Société de participations d'investissements et de construction immobilière
(P. I. C.).
(*La Vie française*, 20 décembre 1960)

Les actionnaires de la Société de participations d'investissements et de construction immobilière (ex-Papeteries de l'Indochine*) ont été convoqués en assemblée ordinaire et extraordinaire le 29 décembre 1960. [...] Rappelons que cette opération prend place dans un regroupement d'ensemble, comportant l'absorption par la SOFFO de la [Société des caoutchoucs de l'Indochine](#), de la S.A. des Établissements L. Delignon* et de la Société franco-annamite, ainsi que l'apport à la SOFFO d'environ 90 % des actifs de la Société indochinoise des cultures tropicales, le solde devant faire l'objet d'un acte d'apport-fusion extérieur.
